



BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD



TOME CXL
ANNÉE 2013
3^e LIVRAISON

SOMMAIRE DE LA 3^e LIVRAISON 2013

● Compte rendu de la séance	
du 15 mai 2013	295
du 5 juin 2013.....	301
du 3 juillet 2013	307
● Éditorial : Le Périgord et l'Italie	313
● Programme de nos réunions. 4 ^e trimestre 2013.....	314
● Une dédicace campanaire (1536) à l'église Saint-Martin de Connezac (Claude-Henri Piraud).....	315
● La bataille de Vergt (Erik Egnell)	319
● « Le sable dans les rognons ». Comment Montaigne soignait ses calculs (Jean-René Dujarric de La Rivière)	347
● Un conflit nobiliaire à Gauléjac au XVII ^e siècle (Gilles de Blignièrès).....	351
● Auguste Claverie, le parcours remarquable du propriétaire du château des Milandes en 1900 (Agnès Chauvin).....	357
● Les grands zoologistes du Périgord (<i>addendum</i>) (Jean-Loup d'Hondt)	363
● Le sort des Tsiganes en Dordogne et en Aquitaine pendant la seconde guerre mondiale (Emmanuel Filhol)	367
● Dans notre iconothèque : La comète de 1910 dans le Haut Périgord (Brigitte et Gilles Delluc).....	405
● Sortie du 22 juin 2013. La Double et le Verteillacois (Alain Blondin et Jean-Pierre Bétoin)	407
● À la découverte de la Sicile. 28 juin – 5 juillet 2013 (François Michel)	413
● Notes de lecture : Monographies des communes du canton de Laforce. Pour servir à l'enseignement de l'histoire et de la géographie locales (sous la dir. de M. Maysou) ; Laure Gatet : une intellectuelle en Résistance (sous la dir. de D. Charbonnel) ; L'Empire des sciences... naturelles. Cabinets d'histoire naturelle des lycées impériaux de Périgueux & d'Angoulême (sous la dir. de F. Gires) ; 20 octobre 1587. Coutras, la bataille (collectif) ; Je me souviens du Général (M. Testut) ; Lanquais, un village et son château (N. Rigoulet) ; Lanquais. Voyage en images dans le passé (B. Burgaud) ; À l'école de Saint-Avit-Sénieur. Les Cahiers d'Alice 1891-1900 (E. Promis).....	419
● Courrier des chercheurs et petites nouvelles (Brigitte Delluc)	423

Le présent bulletin a été tiré à 1 150 exemplaires.

Photo de couverture : Montaigne, portrait (vers 1800-1820, coll. privée) d'après la gravure à l'eau forte d'Augustin de Saint-Aubin (1773), réalisée pour l'édition princeps du *Journal de voyage* (1774). À l'origine de cette gravure serait le tableau peint à Rome par Palma Vecchio en 1581 et copié pour la famille de Montaigne en 1640 par Ribera.

Comptes rendus des réunions mensuelles

SÉANCE DU MERCREDI 15 MAI 2013

Président : Gérard Fayolle, président.

Présents : 92. Excusés : 3.

Le compte rendu de la précédente réunion mensuelle est adopté.

ENTRÉES DANS LA BIBLIOTHÈQUE

Entrées de livres

- Herguido (Annie), 2012. *Cet étonnant Joseph de Mourcin (1784-1856) ou la vie d'un savant périgourdin ami et disciple de Taillefer*, Périgueux, éd. Couleurs Périgords, prix Jean-René Bousquet (don Clochers d'or 2012)

- La Serve (Jean de), 2012. *Mènesplet au fil des ans*, Montpon, éd. Les Presses de la Double, prix de la ville de Bergerac (don Clochers d'or 2012)

- Biret (Maurice), s. d. *Un savant doublaud méconnu François Viault*, tapuscrit, prix du Crédit agricole (don Clochers d'or 2012)

- Boddart (Francis A.), 2012. *Saint-Martial-d'Albarède, village du pays d'Excideuil en Haut-Périgord*, Saint-Martial-d'Albarède, chez l'auteur, prix du Conseil général de la Dordogne (don Clochers d'or 2012)

- Promis (Éliane), 2011. *À l'école de Saint-Avit-Sénieur. Les cahiers d'Alice (1891-1900)*, tapuscrit, prix Dominique Lavigne (don Clochers d'or 2012)

- Faurie-Lajonie (Ghislaine), 2012. *Histoire de Douville et de Pont-Saint-Mamet*, tapuscrit, prix des Sociétés Savantes (don Clochers d'or 2012)

- Rigoulet (Nelly), 2012. *Lanquais, un village et son château* (préface de Michel Combet), Saint-Capraise-de-Lalinde, éd. Les Pesqueyroux, prix des Lauréats (don Clochers d'or 2012)
- Védrenne (Jean-Marie), s. d. *Lalinde, la paroisse de Drayaux et son histoire*, tapuscrit (don Clochers d'or 2012)
- Souloumiac (Michel), 2011. *La Résistance en pays de La Force*, La Force, éd. ARAH (don Clochers d'or 2012)
- Bernard (Danielle), 2012. *Jaure, ses habitants de 1770 à 1970*, Saint-Astier, imprimerie Iota, prix d'encouragement (don Clochers d'or 2012)
- Rolli (Patrice), 2012. *Le Périgord dans la Seconde Guerre mondiale. Chronique des années noires du Mussidanais et de l'ouest de la Dordogne*, éd. L'Histoire en partage, prix Institut Eugène Le Roy – ville de Périgueux (don Clochers d'or, 2012)
- Vaugrenard (Alain), 2012. *Excideuil. Les années noires 1939/1946*, Périgueux, IFIE éditions Périgord, prix du Terroir (don Clochers d'or, 2012)
- Planche (Jean-Guy), 2011. *Des traces et des ombres sur nos pierres. Monographie de Saint-Martial-de-Nabirat et des environs*, Mérygnac, Imprim'vert, prix des Libraires et éditeurs (don Clochers d'or, 2012)
- Gires (Francis) (sous la dir. de), 2013. *L'Empire des sciences... naturelles. Cabinets d'histoire naturelle des lycées impériaux de Périgueux et d'Angoulême*, catalogue édité en hommage à Pierre-Paul Grassé (1895-1985) et Jean Piveteau (1899-1991), Niort, éd. ASEITE, 2 exemplaires (don de Francis Gires)
- Bourbonx (Gontran des), 2013. *Le Gens d'armes d'Henri IV ou Un Périgourdin au temps des huguenots et des croquants*, Pomport, éd. Cyrano (don de l'auteur)
- Collectif, 2012. *Un passé qui éclaire l'avenir 1712-2012*, Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et arts de Bordeaux (don de Guy Penaud)
- Barbier (Bernard), 1997. *La Terre, ma vie. Regards et pensées*, Tourtoirac, éd. de La Montauzière, recueil de l'œuvre poétique d'un Brantômois (don de Marie-Noëlle Reymondie).

Entrées de brochures, tirés-à-part et documents

- Photocopies de documents conservés aux Archives départementales de la Dordogne concernant la réquisition de l'appartement du 18, rue du Plantier (SHAP) par les FFI en octobre 1944 (don de Jean-Jacques Gillot)
- Gillot (Jean-Jacques), 2013. « L'énigmatique sépulture du lieutenant Briault au cimetière Saint-Georges de Périgueux », note pour la communication à la SHAP, 3 avril 2013
- Miquel (Sophie), 2013. « La météorite de Caille identifiée par Prosper Cyprien Brard (1786-1838) », extrait du *Bulletin de la Société Linéenne de Bordeaux*, t. 148, p. 3-6, photocopie (don de l'auteur)

- Bretin (Frédérique), 2012. *Des lieux*, Périgueux, éd. Archives départementales de la Dordogne, catalogue de l'exposition de photographies de F. Bretin sur les lieux mémoire de la seconde guerre mondiale en Dordogne (don d'Alain Ledu)

- Charbonnel (Daniel) (sous la dir. de), 2013. *Laure Gatet, une intellectuelle en Résistance*, Périgueux, éd. Cité scolaire Laure Gatet (don du proviseur et de l'auteur).

REVUE DE PRESSE

- *Revue historique du Centre-Ouest*, t. X, 2^e semestre 2011 : CR de l'ouvrage de J.-P. Thuillat *Bertran de Born. Histoire et légende* (Périgueux, éd. Fanlac) par C. Rémy

- *Hautefort, notre Patrimoine*, n° 35, 2013 : extrait du livre de Madeleine Van Mieghem *L'abbaye cistercienne Notre-Dame du Dalon de 1790 à 1814* (Clairvivre, 1976)

- *Taillefer* (Bulletin de l'association Wlgrin de Taillefer à Villamblard), n° 33, 2013 : recueil d'histoires locales

- *Famosa*, n° 1, 2013 : « 1913-2013, en souvenir de Laure Gatet » (1^{re} partie) (S.B.T.)

- *GRHiN*, CR n° 430, 2013 : « Retour au temps de la route de la Poste royale » (G. Duverneuil), extraits de l'ouvrage *L'Aquitaine, 2000 ans d'histoire* (sous la dir. de A.-M. Cocula)

- *Le Journal du Périgord*, n° 204, 2013 : « Sylvain Floirat, tête de patron et cœur de paysan » (J.-P. Doche) ; « Note sur la famille Castanet » (J.-J. Cleyet-Merle) ; « Claivivres d'hier et d'aujourd'hui » (B. Guyot)

- *Lo Bornat*, n° 1, 2013 : « Les mots occitans utilisés par Eugène Le Roy » (J.-B. Besse)

- *Subterranea*, n° 164, 2012 : « Fort de Tayac. Une citerne désobstruée » (F. Malaure).

COMMUNICATIONS

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres présents aujourd'hui, Gérard Delmarès et Jean-Yves Lecreux. Il remercie Henri Serre : c'est grâce à lui que les deux superbes tableaux offerts à notre Société par notre collègue, Jean Riboulet-Rebière, ornent désormais les murs de notre salle de réunion. Il se réjouit du bon entretien de notre jardin grâce aux bons soins des jardiniers de Périgueux, en échange de l'accès à notre souterrain lors des visites organisées par le service Patrimoine de la ville. Les deux cars pour la sortie de printemps en Ribéracois sont complets, de même que les inscriptions pour le voyage en Sicile. Les programmes des manifestations à venir sont disponibles sur le bureau. Les conférences pour la *Nuit des cathédrales* ont

été très réussies. Le président présente les personnes dont la candidature a été retenue lors de notre dernier conseil d'administration : elles sont élues membres de la SHAP à l'unanimité.

Gilles Delluc présente **Léon Poirier, cinéaste et maire d'Urval**. Adolescent en 1950, il avait assisté à la projection de *La route inconnue* (1949) au cinéma Le Paris, suivie d'un commentaire par l'auteur du film, un vieux monsieur, Léon Poirier (Paris 1884 - Urval 1963), à la personnalité attachante. C'était une évocation des voyages au Maroc du père de Foucauld, alors chargé de missions par l'armée française. Il en garde un souvenir très vif. Il rapporte que cet homme était très attaché au village d'Urval, dont il est même devenu maire de 1959 à 1963. Il avait été tuteur des enfants de Commarque après la disparition de leur père en 1944 à Buchenwald, et il avait aidé Louis Delluc en 1921 en lui prêtant le studio Gaumont pour tourner son film *Fièvre*. Il était le cousin d'un certain *captain Jack* (alias Jacques Poirier), envoyé du SOE, et il avait même hébergé son émetteur-radio dans son château. Avant même de s'intéresser au cinéma, il avait fait construire deux salles de spectacles célèbres, le théâtre et la comédie des Champs-Élysées et, dans un tout autre domaine, en 1931, il avait fondé une œuvre de charité, la Maison des Champs de Saint-François d'Assise. L'intervenant retrace l'étonnante carrière cinématographique de Léon Poirier et cite ses œuvres majeures dont il demeure d'assez nombreuses images de tournage ou issues de ses films. Une carrière qui débute très tôt, au temps du cinéma muet : il est cinéaste des studios Gaumont. En 1924, il fait œuvre de cinéaste-ethnologue en tournant *La Croisière noire*, film de l'expédition Citroën au Centre-Afrique, où les noirs sont présentés comme des esclaves et les Touaregs comme de grands hommes. En 1933, il a été critiqué pour avoir monté *La Croisière jaune*, expédition Citroën en Centre-Asie, un film d'André Sauvage, un cinéaste oublié. Un de ses films continue à servir de référence, c'est *Verdun, vision d'histoire* (1928, avec une version parlante en 1931), qu'il a tourné avec des acteurs ayant servi sur le front et vécu personnellement l'horreur de cette guerre et où la mise en scène suit de très près la réalité. Ce film est d'autant plus apprécié que, à l'époque, il n'y eut aucun tournage de film pendant les affrontements eux-mêmes. Lorsque l'on projette aujourd'hui une séquence de cette guerre, il s'agit presque toujours d'un extrait du film de Léon Poirier. Il reste à citer son dernier livre de souvenirs, *24 images à la seconde*, paru en 1953 aux éditions Mame.

Alain Bernard est ému par l'évocation de Gina Manès, une grande actrice de l'avant-garde du cinéma : il l'avait rencontrée alors qu'elle était devenue tenancière d'une maison close au Maroc et l'avait retrouvée pensionnaire à l'âge de 90 ans dans une maison de retraite au sud du Périgord. Gilles Delluc précise que, pendant la guerre de 39-45, elle travaillait dans un cirque, comme

dompteuse de tigres : un jour elle ne dut la vie qu'à la rapidité d'un officier allemand qui abattit le tigre en train de la défigurer.

Gérard Fayolle ajoute que le film *Jannou* de L. Poirier (1943) a eu beaucoup de succès dans notre région, car c'était l'un des premiers films tournés en Périgord.

Jean-Jacques Élias présente son ouvrage *Histoires de Neuvic-sur-l'Isle*. Depuis des années, l'auteur a recueilli toutes les histoires et anecdotes concernant la vie à Neuvic. Il les rapportait sous forme de petits chapitres dans le *Bulletin municipal*. Repris et développé depuis 4 ans, cela forme aujourd'hui un ouvrage dans lequel on peut suivre l'histoire de Neuvic depuis 1520. Les petites et les grandes histoires n'ont pas été oubliées, par exemple : celle du curé Galou, pendant la Révolution et l'Empire, qui officiait dans toutes les communes, sans avoir été arrêté, et cela jusqu'à sa mort à Saint-Front-de-Pradoux en 1825 ; celle du Dr Delor à Echourgnac puis dans la Double, qui soignait sans se faire payer et vivait comme un sauvage ; celle du château de Neuvic, à la famille de Fayolle avant d'être vendu à une école américaine, qui a été fermée au bout de 4 ans à la suite d'un incident entre les élèves (l'un d'eux a tué un condisciple avec une arme à feu), a été un lieu de débauche au temps où il était confié à une jeune gardienne, puis l'objet d'escroqueries en tous genres, au moment où il a été racheté par une jeune femme qui prétendait être mariée avec un pseudo marquis polonais et laissait des ardoises chez tous les commerçants ; celle de Hubert Faure, prisonnier en 1940, évadé, qui réussit à franchir les Pyrénées, l'Espagne et le Portugal pour arriver à Londres et fit partie du commando Kieffer qui débarqua avec 177 fusiliers marins à Ouistreham le 6 juin 1944 ; celle de l'attaque du train à Neuvic en 1944, qui semble garder encore des secrets, du moins si l'on en croit une lettre reçue par la mairie qui demande que les profiteurs des millions de la Banque de France, récupérés ce jour-là, paient la plaque aujourd'hui apposée sur le mur de la gare...

Thérèse Ronot parle des travaux du château de Frateau qui ont commencé il y a 30 ans et évoque les démêlés avec Coustillas. Le château de Grignols était encore un tas de pierres en 1983.

Guy Penaud précise que c'est l'imprimerie Fanlac (et non les éditions Fanlac) qui est installée dans l'ancienne usine Marbot (et non dans le château de Neuvic).

Une précision encore : il n'y a pas eu de découvertes préhistoriques sur le trajet de l'autoroute dans la commune de Neuvic.

Gilles Delluc évoque la personnalité du Dr Gausson, son étude de la grotte de Gabillou, ses superbes découvertes de campements de plein air dans la vallée de l'Isle, en prospectant le terrain avec une canne ferrée, sa collaboration avec Jean-Claude Moissat, fin connaisseur des sites préhistoriques, et ses

fouilles par décapages ayant permis de recueillir les moulages de plusieurs fonds de cabanes magdaléniennes, au sol couvert de galets.

Francine David-Paponneau présente son ouvrage *Disparu mais vivant, prisonnier en Allemagne. Lettres de guerre et de captivité d'André David 1940-1945*, paru aux éditions L'Harmattan et remercie la SHAP de lui permettre de parler de son père qui était originaire de Périgueux, de la rue Claude-Bernard, devenu inspecteur des impôts à Paris, puis à Versailles. « Il s'agit d'un livre de mémoire filiale et d'histoire présentant des correspondances de guerre et de captivité d'André David et de nombreuses photos. Ce livre est aussi un hommage rendu à tous les prisonniers de guerre qui ont perdu leur jeunesse dans les camps durant la seconde guerre mondiale. » La présentation de ce jour est illustrée par des photographies, par des extraits de lettres lus par le frère de l'intervenante et par des passages musicaux. « André David, Périgourdin, n'a pas encore 22 ans lorsque la deuxième guerre mondiale est déclarée. Violoniste amateur, joyeux et insouciant, il est amoureux d'Edith, surnommée Dydie, une jolie jeune fille de Périgueux, avec laquelle il songe à construire son avenir. André est mobilisé, affecté dans un régiment d'infanterie dans la Marne puis capturé par l'armée allemande le 15 juin 1940 près de Romilly-sur-Seine. Il est envoyé comme des milliers d'autres soldats dans un camp de prisonniers en Allemagne, le stalag VIII C à Sagan, près de Breslau en Silésie, à plus de 2 000 km de son pays natal. Affecté dans différents kommandos de travail, il connaît l'exil, la faim, le froid et le travail forcé. André ne réussissant pas à concrétiser ses plans d'évasion va s'évader dans la musique. Il réussira à acheter un violon, en échange de chocolat reçu dans un colis familial et, grâce à ses talents de violoniste, il dirigera un orchestre inter-kommando (fig. 1).



Fig. 1.

Ses talents de musicien seront une aide précieuse pour combattre l'ennui et la monotonie des jours. Après cinq interminables années d'exil, complètement métamorphosé, il retrouvera en avril 1945 sa famille de Dordogne et Edith qu'il épousera. Il a alors 27 ans. Après son décès en 1992, l'intervenante, sa fille Francine David-Paponnaud, a découvert, par hasard, les lettres qu'il a écrites durant ces années de guerre et de captivité, à ses parents et à Edith, lettres soigneusement conservées par leurs destinataires. Des lettres qui, replacées dans leur contexte familial et historique, permettent de comprendre comment ont été perçus par André et ses camarades prisonniers, depuis leur stalag, les événements de la seconde guerre mondiale. Des lettres, comme un pont entre la vie passée d'André, son idéal perdu, et sa condition misérable de prisonnier, qui témoignent des liens profonds qui subsistent malgré la distance et le temps entre André et sa famille, André et Edith, André et son pays natal. Des lettres qui lui permettent de rester proche de ceux qu'il aime, et de conserver l'espoir de jours meilleurs. André, une fois revenu en France, comme tant d'autres prisonniers, gardera au fond de lui son expérience. Tous ces hommes ont porté en silence le double traumatisme de la défaite et de la captivité ainsi que l'amertume d'avoir été empêchés de participer à la libération de la France » (résumé de l'intervenante). Les nombreuses lettres d'André David ont été retrouvées dans une maison de Saint-Geniès, en face du château, où résidait une partie de sa famille et où il venait en vacances.

Jean-Jacques Gillot rappelle que la relève c'était 3 ouvriers pour 1 prisonnier de guerre. Il propose d'aider dans leurs recherches les personnes concernées.

Vu le président
Gérard Fayolle

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

SÉANCE DU MERCREDI 5 JUIN 2013

Président : Gérard Fayolle, président.

Présents : 98.

Le compte rendu de la précédente réunion mensuelle est adopté.

FÉLICITATIONS

- Brigitte Delluc, pour son élection en qualité de membre correspondant à l'Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bordeaux.

ENTRÉES DANS LA BIBLIOTHÈQUE

Entrées de livres

- David-Papoulaud (Francine), 2013. *Disparu mais vivant. Prisonnier en Allemagne. Lettres de guerre et de captivité d'André David (1940-1945)*, Paris, éd. L'Harmattan (don de l'auteur)
- Schunck (Catherine et François), 2012. *Réfugiés alsaciens et mosellans en Périgord sous l'Occupation*, Saint-Avertin, éd. Alan Sutton (collection « Témoignages et récits ») (don des auteurs)
- Olivier (Jean-Marc), Savignac (Jean-Charles), Sourzat (Pierre), 2012. *Truffe et trufficulture*, Périgueux, éd. Fanlac (don des auteurs)
- Esclafer de La Rode (Patrick), Morand du Puch (Christophe), 2012. *Montmège, une seigneurie, trois lignages, l'histoire d'une famille*, imprimerie Graphit's (don des auteurs et de M. et M^{me} Bernat de Montmège).

Entrées de brochures, tirés-à-part et documents

- *Le Périgord illustré, touristique, économique*, 1^{re} année, n° 1, 1931 (restitution d'un prêt ancien à ses parents décédés il y a une dizaine d'années, retrouvé récemment par M. Pierre Guichard que nous remercions très vivement)
- *Madeleine Delbrêl (1904-1964)*, plaquette en souvenir d'une Périgordine née le 24 octobre 1904 à Mussidan et morte à Dury-sur-Seine le 13 octobre 1964.

REVUE DE PRESSE

- *Sainte-Orse. Mémoire et Patrimoine*, n° 9, 2012/2013 : « Les racines saintorsaises de l'abbé de Feletz, de l'Académie française » (C. Morand du Puch) ; « Le cahier de doléances de la paroisse de Saint-Orse » (J. Froidefond) ; « Jean Bonnet Lafon (1774-1825) » (D. Chaput-Vigouroux) ; « De la chirurgie » (R. Géraud)
- *Église en Périgord*, n° 10, 2013 : « Sainte patronne de Périgueux, Notre-Dame de La Garde » (J.-C. Peteytas)
- *Cercle d'histoire et de généalogie du Périgord*, n° 105, 2013 : « Les migrants venus d'ailleurs » (dossier par C. Jambon et C. et E. Filet) ; « Les notaires autour du Salignacois » (J.-J. Deviers)
- *GRHiN*, CR n° 431, 2013 : « Le général Nicolaï Nikolaïevitch Obroucheff » (M. et J. Bernard) ; « Sarlat-la-Canéda, un peu d'histoire »
- *La Revue Archives et culture* (nouvelle revue de généalogie), n° 1, 2013 : « Pupilles de la nation, enfants de la guerre » (MMO) ; « Instituteur et secrétaire de mairie »
- *Hautefort, notre Patrimoine*, n° 36, 2013 : « Clairvivre, une ville à la campagne » (C. Boisson).

COMMUNICATIONS

Le président félicite Brigitte Delluc pour son élection à l'Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bordeaux, à laquelle est indissociablement lié le Dr Gilles Delluc. Il annonce l'arrivée, cet après-midi, d'un buste de notre ancien président, le Dr Édouard Galy, offert par M. l'abbé Magimel et il remercie le généreux donateur de ce beau présent. Les programmes des nombreuses manifestations de cette fin de printemps et du début de l'été sont disponibles sur le bureau, en particulier le 20^e anniversaire de l'association La Pierre angulaire le 15 juin à Beaumont-du-Périgord, une exposition sur « La Légion étrangère » au musée militaire inaugurée le 20 juin, la Félibrée le 7 juillet à Bergerac, un colloque sur les manuscrits de Cadouin organisé par les Archives départementales de la Dordogne les 19 et 20 juin. Tout est prêt pour la sortie de printemps le 22 juin autour de Saint-Aulaye et pour le voyage en Sicile à la fin du mois de juin. Gilles et Brigitte Delluc accueilleront les membres de la Société des Études du Lot le 8 juin à Cadouin et leur présenteront l'abbaye. Le 26 juin, Gilles Delluc fera une communication sur « La nutrition paléolithique » pour une réunion médicale consacrée aux problèmes de l'obésité à Vauclaire. Le colloque des Amis de Cadouin aura lieu le 17 août sur le thème des pèlerinages et des reliques.

L'an dernier, un assistant à la communication de Francis Bernier sur la commémoration du passage de la caravane de Catherine de Médicis à Bergerac lui signalait qu'existaient à **Beaulieu-sur-Dordogne (Corrèze)** des sculptures incluses sur une maison passant pour commémorer le passage de cette caravane. Francis Bernier, Alain Blondin et Mélanie Lebeaux se sont penchés sur la question. Francis Bernier présente « **les motifs sculptés de la maison dite Renaissance**. Il fait la lecture de l'interprétation donnée par son collègue M. Frédéric Le Hech, président de l'Office de Tourisme de Beaulieu-sur-Dordogne dans son ouvrage *Histoire de Beaulieu-sur-Dordogne et son pays*. Une hypothèse d'apparence cohérente a été émise en 1968 par Marie-Madeleine Macary. Des médaillons représenteraient Gilbert de Hautefort et son épouse Brunette de Cornil. Hautefort a participé au tour de France organisé par Catherine de Médicis. Dans le *Dictionnaire biographique du Périgord*, nous lisons que Gilbert de Hautefort a été décoré de l'ordre de saint Michel en 1565, lors du passage de la fameuse caravane dans notre région. Le médaillon représente-t-il Gilbert de Hautefort ? M.-M. Macary signale sur le chapeau des coquillages. Mais il ne s'agit pas du collier de Saint-Michel, lequel n'est pas visible autour du cou. Les autres motifs en revanche ont une remarquable cohérence par rapport aux thèmes du tour de France royal : garde d'honneur, sauvage, ménagerie, courtesane, masques. F. Le Hech n'a pas retiré son ouvrage à la consultation du public, mais il introduit désormais des questions dans la

publicité de ce lieu » (résumé de l'intervenant). Alain Blondin présente ensuite **la cheminée**, avec ses décors à l'antique, ses sculptures naïves et conformistes dues à un sculpteur local et, sur la hotte, quelques sculptures religieuses, comme Adam et Eve, chassés du Paradis. Une nouvelle étude de **la maison de La Bridolle** conduit Mélanie Lebeaux à rejeter cette interprétation et à évoquer une hypothèse totalement différente. « La maison de La Bridolle conserve une cheminée et un bel ensemble de sculptures de la Renaissance, respectivement replacées au premier étage et sur la façade lors de la reconstruction de la maison au XIX^e siècle (après l'incendie qui détruisit le précédent édifice au début du XIX^e siècle). Les sculptures de la façade ont été interprétées comme étant des représentations de certaines étapes du tour de France de Catherine de Médicis (1564-1565), idée infirmée par les données historiques et l'analyse stylistique : cet ensemble homogène provient d'un même édifice non identifié et il fut exécuté par un seul artiste ou atelier, également actif au château voisin de Noailles (vers 1520-1540). Le style est celui de la première Renaissance, caractérisé par l'association des motifs gothiques flamboyants aux ornements « à l'antique », permettant de situer la taille de ces éléments entre 1515 et 1530. Les commanditaires sont Pierre de Braconnac de Ceppes (+ 1529) et sa femme Jeanne de Cornil, identifiés grâce aux armoiries sur la cheminée. L'iconographie est révélatrice d'une culture humaniste, religieuse et esthétique commune à la Renaissance. Elle mêle références mythologiques (Hercule et le lion de Némée, Hercule enfant et les serpents, Mélusine), religieuses (Le péché originel, anges musiciens, lune et soleil), ainsi que des motifs figuratifs à vocation uniquement décorative (anges, militaires, bustes en médailles, cerf ailé, chien, sauvage) » (résumé de l'intervenante).

Gilles Delluc (avec la collaboration de Brigitte Delluc) présente un essai **Sur la piste du gibier de Cro-Magnon et les signes en empreinte**, réflexion qu'ils mènent depuis longtemps (*Congrès préhistorique de France*, 1983). Les signes géométriques de l'art pariétal et mobilier paléolithique ont donné lieu à de nombreuses interprétations plus ou moins convaincantes. « A. Leroi-Gourhan avait rapproché les signes minces et les signes pleins d'images sexuelles, il avait considéré certains autres comme des marqueurs ethniques. Les hommes ont laissé sur les parois des grottes les empreintes de leurs mains positives ou négatives. Ils les ont aussi peintes, dessinées ou gravées dans les grottes ou sur des objets. Dans les arts immédiatement postérieurs au Paléolithique comme dans le Levant espagnol ils ont souvent dessiné des chasseurs suivant les pistes du gibier (par exemple à Gasulla en Espagne). Il serait étonnant qu'un chasseur comme Cro-Magnon ait négligé les traces des animaux. Certains signes énigmatiques des cavernes figurent - peut-être - des empreintes animales. On trouve ainsi des tracés qui imitent : les empreintes tridactyles des oiseaux, comme à Bédeilhac ou à Isturitz, parfois rapprochées d'images vulvaires comme à Commarque ; les longues empreintes des

léporidés, comme à Santian (Espagne) ; les empreintes des deux doigts des ongulés artiodactyles, comme le bison, dont on a retrouvé une statuette figurant une patte complète au Mas d'Azil, celles des bouquetins et des cervidés, en particulier de rennes, en forme de parenthèses légèrement écartées l'une de l'autre et complétées ou non par deux petites parenthèses extérieures, comme à Lascaux, au Placard ou à La Madeleine (parfois sous forme de pistes) ; les empreintes des équidés, plus ou moins en forme de cœur, imitant des vulves, peut-être des calembours graphiques, comme au Castillo (Espagne), à l'abri Cellier, ou à Roucadour (Lot) ; et, enfin, les empreintes des mains d'ours, à la paume ovale aplatie entourée de la pulpe de leurs doigts et même parfois de leurs griffes, comme à l'abri Blanchard, à Laussel, à Oreille d'Enfer ou de pieds d'ours à la paume plus allongée que celle de la main, comme à Rochereil, La Madeleine ou La Pasiaga (Espagne), sans compter les utilisations ou les imitations de leurs griffures, comme à Bara-Bahau, à Aldène (Hérault) ou à Rouffignac » (résumé des intervenants).

Rémy Durrens présente « un travail réalisé dans le cadre d'une thèse soutenue en 2012 à l'université de Limoges. Elle concerne *l'histoire cartographique du Périgord* : étude des représentations d'une province à travers les cartes qui l'ont décrite et de l'évolution de la cartographie, dans ses techniques et réalisations, appliquée à ce territoire. Le Périgord, territoire presque invariant, a, depuis cinq siècles, été cartographié de différentes manières par près de 200 cartes et plans, corpus modeste comparativement à des provinces côtières ou frontalières, mais suffisant pour appréhender l'évolution de ses représentations. Avant la fin du XV^e siècle, ces documents sont rarissimes : deux cartes, d'origine romaine et médiévale (il s'agit de la copie réalisée d'un original byzantin, dite table de Peutinger, et d'une carte médiévale extraite du *Beatus* de Saint Sever) qui retracent en fait d'anciens itinéraires, mentionnent le Périgord par quelques toponymes confondant encore un peuple, son territoire et sa ville principale ; et quelques croquis d'arpentage faisant allusion à des litiges forestiers. Au début de la première modernité, fin XV^e siècle - début XVI^e siècle, la redécouverte des travaux de Ptolémée permet la réalisation de nouvelles cartes de France (Gallia) mais les cartes sont pensées uniquement à l'échelle du royaume. Progressivement des auteurs italiens, puis flamands, y révèlent une toponymie et une hydrographie périgordines de plus en plus riches, non sans erreurs grossières comme cette carte intitulée *Périguria* (dérivée de l'*Aquitania* de Gérard Mercator) (fig. 2). À la fin du XVI^e siècle, le chanoine sarladais Jean Tarde s'affirme comme le premier cartographe périgordin. Il est le transmetteur d'un savoir acquis en Italie et l'expérimentateur de méthodes novatrices utilisant la boussole et les angles, qu'il explicite dans ses écrits. Les cartes qui en ont résulté, celles du diocèse de Sarlat (1594) et celle de la Potamographie de la

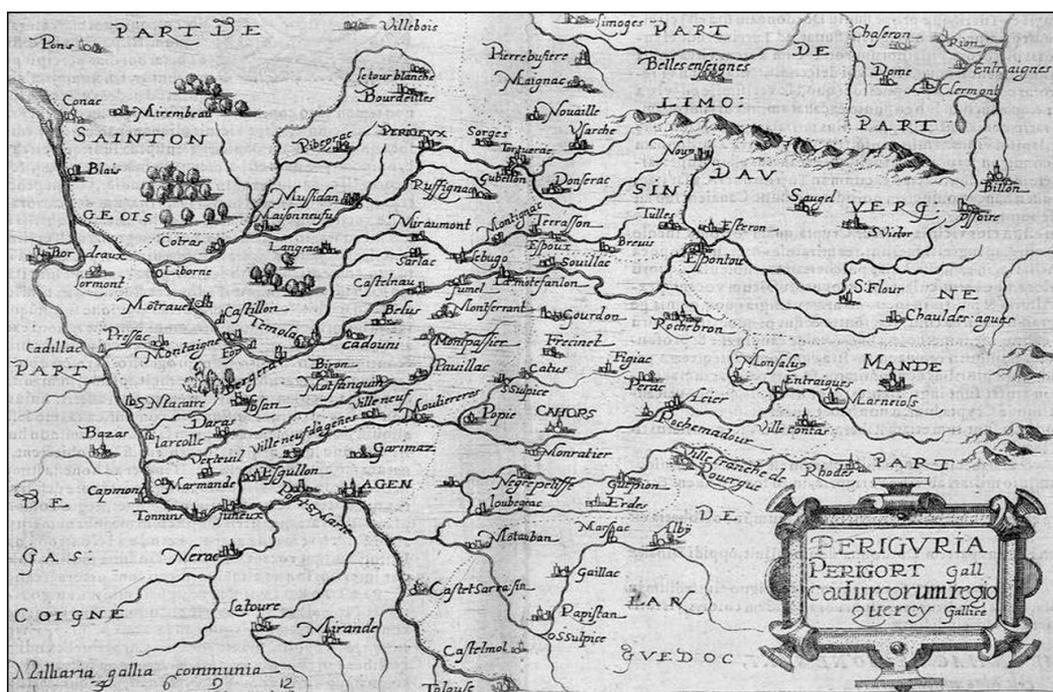


Fig. 2.

rivière Dordogne (1628), ont été des références pendant presque un siècle. L'étude des diverses versions de ces cartes met en relief toute la richesse du contenu : de l'inventaire ecclésiastique à la chorographie en miniature des principales villes. Le chanoine Tarde enrichit un genre initié en Italie et surtout en Allemagne, celui des plans de ville, dont le principal représentant français est François de Belleforest. Ce dernier, qui connaît bien le Périgord, est le commanditaire d'un « portrait » de Périgueux. Les plans de villes, jusqu'en 1630, s'insèrent dans le contexte des guerres de Religion : destructions autour de Périgueux et surtout fortifications de Bergerac, ville protestante reprise en main par le roi de France, qui devient la ville la plus cartographiée du Périgord au XVII^e siècle. Une nouvelle phase de productions de plans a lieu pendant la Fronde entre 1650 et 1652. La province, une fois pacifiée, à partir de 1653, n'est plus l'objet de plans urbains jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Toutes ces premières cartes relatives au Périgord ont intéressé les premiers éditeurs d'atlas qui font chacun regraver les œuvres préexistantes. Ce genre est dominé par des entreprises hollandaises concurrentes entre elles ; on leur doit les cartes les plus décorées de l'époque moderne. Jansson réussit à produire vers 1640 une carte intégrale du Périgord en combinant celles de Tarde, immédiatement copiée par Blaeu. Ces éditeurs marquent aussi le passage des cartes ecclésiastiques

aux cartes laïques introduisant pour la première fois la notion de « comté ». Paradoxalement, ce comté du Périgord est l'objet de cartes au moment où, rattaché au domaine royal, il perd son autonomie et s'efface, tout en restant sous les feux de l'actualité avec les révoltes des Croquants puis la Fronde. La carte française de Philippe Delarüe éditée par Mariette en 1651 s'en fait d'ailleurs l'écho. Parallèlement à ce genre cartographique dominant jusqu'en 1670, les rares descriptions textuelles du Périgord mentionnent avant tout des curiosités naturelles ou historiques. Par rapport à ces textes riches en détails, parfois insolites et inquiétants, les cartes du Périgord apparaissent plutôt comme de simples supports de localisation. À la fin du XVII^e siècle, le Périgord n'est plus représenté en tant que tel mais comme un espace non spécifique inclus dans un territoire plus vaste : celui du gouvernement de Guyenne puis de la généralité de Bordeaux. Cela n'empêche pas un net progrès dans la fiabilité et la précision du contenu des cartes (respectivement : *Bourdellois et Périgord et provinces voisines* en 1714 ; *gouvernement général de Guyenne* en 1733 ; *Partie septentrionale de la Guyenne* en 1752, comme celles de Guillaume Delisle, de Bernard-Antoine Jaillot ou de Jean Baptiste DelaHaye), réalisées en atelier par des géographes de « cabinet ». C'est seulement vers 1730 que les premiers ingénieurs topographes commencent à se rendre sur le terrain. Ce changement dans l'histoire de la cartographie, particulièrement en Périgord, marque aussi la fin de ce premier exposé qui appelle donc une deuxième intervention pour couvrir les cartes du XVIII^e et XIX^e siècles » (résumé de l'intervenant).

Vu le président
Gérard Fayolle

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

SÉANCE DU MERCREDI 3 JUILLET 2013

Président : Dominique Audrerie, vice-président

Présents : 95. Excusés : 2.

Le compte rendu de la précédente réunion mensuelle est adopté.

FÉLICITATIONS

- M. Xavier Darcos, pour son élection à l'Académie française
- M. Alain de La Ville, pour son 2^e prix des délégués Vieilles maisons françaises 2013

ENTRÉES DANS LA BIBLIOTHÈQUE

Entrées de livres

- Gillot (Jean-Jacques), Maureau (Michel), 2011. *Résistants du Périgord*, préface de Gérard Fayolle, Bordeaux, éd. Sud Ouest (don de l'éditeur)
- Boudy (Stéphane), 2006. *L'avion musique*, éd. Gunten, roman d'un auteur périgordin concernant la guerre d'Indochine (don de M. N. Reymondie)
- Boudy (Stéphane), 2002. *C.D.D.*, edibook.com, roman sur l'errance moderne par un auteur né à Périgueux (don de M. N. Reymondie)
- Courget (Paul), 1951. *Reflats changeants*, éd. Le Sol Clair, n° 47 (don de M. N. Reymondie)
- Veuillot (Louis), 1869. *Rome et Lorette*, Tours, Fred Mame et fils éditeurs (don de M. N. Reymondie)
- Gouyba (Dr. L.), MCMI. *Études sur la Fronde en Agenais et ses origines, 3^e partie*, Villeneuve-sur-Lot, Imprimerie Renaud Leygues (don de M. N. Reymondie).

Entrées de brochures, tirés-à-part et documents

- Avis de classement de pièces du mobilier de l'église de Saint-Geyrac (christ, retable et ange), le 10 octobre 1962 sur proposition de Jean Secret (don de Josette Galinat)
- « Historique du château de Puymangou (Dordogne) », note datée du 21 juin 2013, tapuscrit (don de Thierry Bonne).

REVUE DE PRESSE

- Fondation du Patrimoine, *Rapport d'activité Délégation Dordogne 2012*, avec liste des maisons, pigeonniers, cabanes en lauze... ayant bénéficié de l'aide de la Fondation du Patrimoine, en particulier la maison forte de Ségelard à Auriac-du-Périgord
- *Art et Histoire en Périgord Noir*, n° 133, 2013 : « La vieille église de Cadiot à Carlux » (F. Guichard) ; « Les échéances politiques en Sarladais durant l'entre-deux-guerres » (J. Puyaubert) ; « Sarlat et la loi Malraux » (E. Pelé)
- *Société de l'histoire du protestantisme dans la vallée de la Dordogne*, n° 15, 2013 : notes sur les tombes du pays de La Force, le cimetière de la Nougarède, Ponchapt, Paul Broca et sa famille
- *Église en Périgord*, n° 12, 2013 : « Monseigneur Yves Plumey (1943-1991), archevêque de Garoua », à l'occasion du 40^e anniversaire du jumelage du diocèse de Périgueux et de l'archidiocèse de Garoua (Cameroun)
- *ARAH*, n° 45, 2013 : « Félibrige, félibrée, qu'es aquo ? », évocation des félibrées de La Force le 5 août 1934 et le 5 et 6 juillet 1964
- *GRHiN*, CR n° 432 : notice biographique de Ferdinand Pierre Barrière (1892-1970)

- *Lo Bornat*, n° 2, 2013 : « Bergerac, la ville qui a le panache d'accueillir la félibrée 2013 » (G. Penaud)

- *La lettre d'information de la Fondation du Patrimoine Aquitaine*, n° 30, 2013 : « Four à pain communal à Chavagnac ».

COMMUNICATIONS

Notre séance est présidée par M^e Dominique Audrerie, notre vice-président. Il a une pensée pour notre président en voyage en Sicile avec un groupe de nos sociétaires, sous la direction de François Michel. Il évoque l'excursion du mois de juin qui fut très agréable et a une pensée pour la personne qui a eu un malaise au cours de cette journée et qui va mieux aujourd'hui. Il remercie M. Brout, qui a acquis pour nos archives un lot de lettres de Léon Bloy à sa femme et à ses filles, lors d'un séjour en Dordogne en 1910.

À propos du buste du Dr Galy, récemment offert à notre compagnie, D. Audrerie évoque la personnalité de cet homme, un des fondateurs et le premier président de notre compagnie, dont nous commémorerons l'anniversaire du décès à 4 jours près : il est mort en effet le 7 juillet 1887. Ce buste en plâtre avait été donné à la famille du Dr Galy alors que le tirage en bronze était inauguré au musée du Périgord. Il était demeuré dans le grenier de la maison rachetée ultérieurement par la famille Magimel. C'est ainsi que ce buste en plâtre nous a été offert par l'abbé Magimel que nous remercions très vivement.

Les nocturnes de l'abri Pataud et du musée national de Préhistoire des Eyzies, sur le thème « Histoires de la Préhistoire » auront lieu les mardis 23 et 30 juillet et 6 et 13 août. Les conférences de la vallée de la Couze à Montferland-du-Périgord auront lieu du 5 au 9 août. Les X^e Rencontres Patrimoniales de Périgueux, sur le thème « Patrimoine et Monuments historiques », célèbreront le centenaire de la loi sur les Monuments historiques, à l'IUT les 24 et 25 octobre 2013. Ce centenaire sera aussi célébré par l'office de tourisme de Périgueux, avec un verre de l'amitié à la Préfecture.

Gilles Delluc évoque quelques *Couteaux de Nontron* particuliers. Pour l'historique, il renvoie les personnes intéressées à Internet et à nos collègues nontronnais, car ce sujet a été traité abondamment. Au XIX^e siècle, âge d'or du couteau de Nontron, sont apparues trois caractéristiques : 1 - le motif pyrogravé en forme d'arc auréolé de trois points ; 2 - des manches en buis à extrémités diverses : sabot, boule, queue de carpe... ; 3 - la virole tournante en laiton. Le musée de la police à Paris conserve dans une vitrine les modestes souvenirs d'un certain Campi, un assassin sans nom du XIX^e siècle : à côté d'une massette de carrier, d'un peigne édenté, d'une petite glace dite « mirette » et d'un morceau de savon, on retrouva sur lui un couteau à virole, un couteau de Nontron à extrémité en forme de boule. Dans la collection du prince Mario



Fig. 3.

Ruspoli (à qui l'on doit le *Corpus Lascaux* tourné au début des années 1980) figuraient plusieurs exemplaires anciens présentant ces caractéristiques. En outre, un curieux motif apparaît parfois sur la virole : un trait avec un élargissement d'un côté et, de l'autre, deux courtes boucles ou deux points de part et d'autre du trait. Un couteau de la collection *G.F.* (fig. 3), au manche décoré du motif classique, a une lame gravée du même motif que les viroles des couteaux de la collection Ruspoli. L'intervenant se demande si tous ces motifs ne dériveraient pas de l'hermine de Bretagne, très proche du dessin de la collection *G.F.* L'origine pourrait se trouver dans les liens entre la reine Anne de Bretagne et le Périgord au XV^e siècle : une dizaine de ses hermines décorent le tympan d'une des portes du cloître gothique flamboyant de Cadouin et elle y envoya son frère en pèlerinage en 1492 (à Hautefaye et à Cadouin). Enfin G. Delluc évoque une anecdote au sujet d'un couteau de Nontron à virole en tôle blanche, celui de son père : ce couteau date de la dernière guerre. Le laiton manquait et avait été remplacé par un fragment de portière de Citroën C4, seule voiture n'utilisant pas de la tôle noire. C'est Gérard Chaperon qui lui avait donné cette explication lors d'une excursion de notre Société à Nontron.

Pour Dominique Audrerie, le motif évoque aussi une fleur de lys ou un personnage.

À l'occasion du centenaire de la loi sur les Monuments historiques, Thierry Baritaud a établi un recensement des *architectes du service des Monuments historiques en Périgord*. De 1819 à 1826, une 1^{re} corporation fait suite aux architectes royaux. À partir de 1826, la 2^e corporation est constituée par les architectes diocésains, en particulier : Louis Catoire (1826-1849),

longuement évoqué par Jacques Lagrange dans notre *Bulletin*, Eugène Viollet-Le-Duc (1838-1842) et Paul Abadie (1848-1883), assisté par des inspecteurs assistants-architectes (Vauthier puis Lambert). Le premier concours des architectes des MH date de 1893. En Dordogne sont nommés : Henry Léon Rapine (1897-1925), à qui on doit la restauration de nombreuses églises ; Yves-Marie Froidevaux (1939-1979), assisté par Paul Cocula, puis par M. Legendre et Louis Savreux, qui restaura l'église de Saint-Léon-sur-Vézère, considéré comme une référence ; Bernard Fonquernie (1980-1990), qui est le seul à s'être dispensé de la charte de Venise par exemple lors de la construction de la tour du château de Castelnaud, construite *ex nihilo* (cette charte veut que l'on laisse visibles des traces de la restauration). À côté des architectes des MH, les architectes des Bâtiments de France sont chargés de la conservation des monuments et de leur environnement. On peut citer Jean Beauchamp, Emmanuel Payen, mort en mission dans l'église de Parcou, Philippe Rochas, en poste depuis 2003. L'intervenant s'est particulièrement intéressé aux travaux effectués dans la cathédrale Saint-Front au travers des riches archives des MH. Il montre les plans correspondant aux différents projets témoignant de leur évolution au fil du temps et les très beaux relevés, si précis que l'on croirait des photographies.

Dominique Audrerie a été très intéressé par l'évolution des plans de restauration de la cathédrale Saint-Front et il indique que, pendant les travaux, les cérémonies ont toujours été maintenues. Il remercie l'intervenant d'avoir rappelé le souvenir de ces grands architectes à qui l'on doit les monuments tels que nous les voyons. Il souhaite une publication détaillée dans notre *Bulletin*.

Jean Hameau présente l'ouvrage de Jean-Pierre Subrenat *Lisle, notre village en images* que l'association « Vivre à Lisle » vient de publier. Il s'inscrit dans une série d'ouvrages sur nos communes périgordines permettant de conserver la mémoire de temps aujourd'hui révolus ou en cours de disparition. L'évolution va vite : il y a 5 ans, il y avait encore 3 cafés à Lisle, il n'en reste plus qu'un.

Guy Mandon présente son ouvrage *1789 en Périgord*, dont le sous-titre est « Les chemins de la liberté ». L'auteur s'est attaché à rendre compte des événements, cadre chronologique de l'histoire de la société urbaine et du monde rural, qui aboutissent à la création du département de la Dordogne, le 22 décembre 1789. Il a fait souvent appel aux articles du Dr Lafon dans notre *Bulletin* pour le cadre évènementiel et s'est intéressé, pour la période pré-révolutionnaire, aux 300 cahiers de doléances de la Dordogne (été 1788). Les comptes rendus des sénéchaussées secondaires sont aussi très intéressants. L'auteur a suivi l'évolution de l'opinion publique dans le monde urbain, pas complètement isolé du monde rural, tout cela dans un climat d'insécurité, dû à

la disette. Le registre du conseil permanent des communes du Périgord, le 30 juillet 1789, commence par le mouvement de la Grande peur. Ce mouvement, difficile à expliquer, est le complément du 14 juillet. Le Périgord explose, les paroisses deviennent des communes, les nobles partent, le problème de l'approvisionnement en denrées est essentiel. On parle maintenant français et patois. L'intervenant scande l'évolution du mouvement par les faits marquants : l'affaire de Saint-Rabier, la fin des droits féodaux, le 23 juillet, le 4 août ... À la fin de 1789, les châteaux sont attaqués pour y chercher les rentes... Mais la défense est faible : pas de morts, pas de château brûlé... Début 1790, le mouvement redémarre dans les villages, comme à Saint-Geniès ou à Valojoux : les bancs des églises sont sortis sur la place, les girouettes sont enlevées des toits des châteaux, on plante un mai au centre du village où on accroche les droits seigneuriaux. Le 17 février 1790, le mouvement s'arrête sans que l'on puisse en identifier la cause. Deux ans après, la Dordogne élit des députés montagnards (les notes de l'intervenant, sous forme d'un plan, sont déposées à la bibliothèque).

En réponse à une question, l'intervenant précise que les cahiers de doléances étaient rassemblés dans les sénéchaussées secondaires et qu'ils sont restés sur place.

Vu le président
Dominique Audrerie

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

ADMISSIONS du 8 juillet 2013. Ont été élus :

- M^{me} David-Paponaud Francine, 10, place des Impressionnistes, 92500 Rueil-Malmaison, présentée par M. Jean-Jacques Gillot et M. le Président ;
- M. Bonnal Jean-Claude, 22, rue du Colonel-Raynal, porte 200 apt 222, 24000 Périgueux, présenté par M. Gérard Fayolle et M. Guy Penaud ;
- M. Hugues Christopher, Templars, La Roche, 24800 Saint-Paul-la-Roche, présenté par M. le Président et M. le Vice-Président ;
- M. Delmarès Gérard, rue de la Halle, 24580 Rouffignac-Saint-Cernin, présenté par M. le Président et M. le Vice-Président ;
- M. Parrot Yannick, Combemeunier, 24350 Montagnier, présenté par M^{me} Catherine Schunck et M. Jean Vives ;
- M. Durrens Rémy, Le Haut-Bourlhieu, 24390 Cherveix-Cubas, présenté par M^{me} Brigitte Delluc et M. Gilles Delluc ;
- M. Morabito Jean Sylvestre, 4, rue du Marais, 24130 La Force, présenté par M. le Président et M. le Vice-Président ;
- M. Cazauran Jean-Marie, 3, rue Mataguerre, 24000 Périgueux, présenté par M^{me} Brigitte Delluc et M. Gilles Delluc ;
- M. Castro Roger, La Petite Maison dans la Prairie, Puybouchey, 24210 Brouchaud (réintégration).

ÉDITORIAL

Le Périgord et l'Italie

Notre deuxième voyage en Italie, plus précisément en Sicile cette année, est parfaitement présenté dans ce numéro de notre *Bulletin* par notre collègue François Michel. Ce qui est bien normal puisque c'est lui qui a conçu cet itinéraire et qui nous l'a fait découvrir.

Cette découverte de ces civilisations aussi riches et aussi diverses complète notre vision de l'histoire du Périgord. Même si, comme c'est le cas pour la Sicile, nos compatriotes du Périgord n'ont pas joué de rôle dans son histoire, nous en tirons quand même un perfectionnement de nos connaissances sur notre passé local. Tout simplement en pratiquant des comparaisons.

La magnifique visite de ces terres méditerranéennes nous permet en effet de mieux évaluer les différences entre les terroirs agricoles et ces deux civilisations rurales que sont celles du Périgord et celle de la Sicile. Mais les comparaisons sont permanentes : évolutions de l'urbanisme depuis les temps des premières cités et des villas romaines, constructions de citadelles du Moyen Âge, des édifices religieux, églises et monastères, architecture des fermes comme des hôtels de la Renaissance. Nous avons également pu faire des parallèles entre nos musées du Périgord et ceux de cette île particulièrement bien dotée.

C'est ainsi que nous pouvons tirer grand profit de ces excursions, profit qui peut être partagé par tous en consultant sur notre site les impressionnantes collections de photos que nos collègues ont bien voulu mettre à notre disposition et que nous remercions bien vivement.

Cette brève réflexion sur l'intérêt des voyages nous conduit à lire avec plus de curiosité encore les travaux de nos collègues qui, dans le présent *Bulletin*, continuent à nous faire découvrir les richesses de notre patrimoine local.

Gérard Fayolle

PROGRAMME DE NOS RÉUNIONS

4^e trimestre 2013

2 octobre 2013

1. Gilles et Brigitte Delluc : *Une comète a-t-elle frôlé le Nontronais en 1910 ?*
2. Guy Penaud : *Les députés de la Dordogne de 1789 à nos jours*
3. Patrice Rolli : *Le Périgord dans la seconde guerre mondiale, chronique des années noires du Mussidanais et de l'ouest de la Dordogne*

6 novembre 2013

1. Gilles et Brigitte Delluc : *L'expertise du suaire de Cadouin dans la correspondance des intéressés*
2. Martine Balout : *Les architectes à Périgueux 1826-1936*
3. Christian Rémy : *Le site et la société castrale de Grignols*

4 décembre 2013

1. Gilles et Brigitte Delluc : *Les vulves dessinées par Cro-Magnon en Dordogne*
2. Jean-Jacques Gillot : *Chroniques des années de guerre en Périgord*
3. Michel Dollé : *Le symbolisme dans les expressions plastiques et artistiques médiévales*

Une dédicace campanaire (1536) à l'église Saint-Martin de Connezac

par Claude-Henri PIRAUD

Le 9 octobre 2010, devant les autorités civiles et religieuses venues inaugurer une église rénovée¹, le clocher-mur retrouvait sa voix (fig. 1).

Une seule de ses trois cloches avait traversé les fureurs iconoclastes de la Réforme et de la Révolution. Haute de 60 cm (non compris les anses) et large de 69 cm, elle venait d'être restaurée par la maison Bodet et réinstallée dans sa baie. Depuis, les zones usées par la frappe du battant ayant été rechargées, ses deux quintaux d'airain sonnent le *do*, précisément le *do*⁴ (517 Hz) de la gamme française où le *la* vaut 435 Hz.

Tout le haut de sa « robe », plus cylindrique que tronconique et d'une circonférence de 122 cm,



Fig. 1.

1. La paroisse de Connezac, châtellenie (et canton) de Nontron, relève de l'archiprêtré de Vieux-Mareuil.

est occupé par une dédicace. C'est sa seule décoration. Répartie en quatre registres séparés par des cordons, l'inscription se répand sur plus de quatre mètres (fig. 2).



Fig. 2.

On en avait composé le texte en minuscules gothiques, dites *textura quadrata*, avec ces mêmes matrices qui avaient inspiré Gutenberg pour imprimer sa *Bible* quarante ans plus tôt ; des § renversés séparent les mots. Malgré l'imperfection de ces prises de vue que nous prions le lecteur de bien vouloir nous pardonner, on peut lire :

**† ih̄s̄ h̄ aut̄ s̄ tr̄ans̄ ins̄ pr̄ s̄ mediuz̄ s̄ illor̄ s̄ hibat̄ s̄ ih̄s̄ xp̄ us̄ s̄ amen̄ s̄ glō sē s̄ ugē s̄ m̄ s̄
mir̄ ir̄ er̄ s̄ dē s̄ lā s̄ tr̄ itē s̄ m̄ erē s̄ dē s̄ ih̄ uc̄ rist̄ s̄ orā s̄ por̄ s̄ nob̄ is̄ s̄ ō s̄ s̄ an̄ c̄ tē s̄ s̄ ē s̄ ē b̄ ā s̄ t̄ ī ā n̄ ē s̄ ō rā
s̄ pr̄ ō s̄ nob̄ is̄ s̄ m̄ il̄ s̄ ū s̄ xxxvī s̄ por̄ s̄ ā n̄ c̄ t̄ ē s̄ m̄ ar̄ tin̄ s̄ dē s̄ c̄ on̄ nā z̄ ī s̄ s̄ c̄ on̄ nā n̄ s̄ ē s̄ c̄ ū ī ē r̄
s̄ ā s̄ dē s̄ c̄ on̄ nā z̄ ā s̄ p̄ s̄ m̄ ā s̄ s̄ ā t̄ s̄ m̄ ā s̄ f̄ ē t̄ s̄**

Résolu (en italique) et corrigé, ce beau spécimen d'épigraphie campinaire laisse lire :

†
*† IHSOUS autem, transiens per mediu[m] illorum, hibat.
 IHSOUS Christus, amen.
 Glorieuse Vierge Marie, mirroer de la Trinité, mère de IHSOUS Christ,
 ora pro nobis.
 O sancte Sebastiane, ora pro nobis.
 Mil v° xxxvi. Pour Saint-Martin de Connazat, Simon Connan, escuier,
 étant seigneur de Connaza, P. Massat m'a fête.*



Fig. 3. Revers d'un noble d'or, frappé à Londres sous Édouard III vers 1361-1369 (© Wikimedia commons).



Fig. 4. Dioclétien fait Sébastien capitaine de la garde prétorienne (verrière de la cathédrale de Troyes, 1520, détail) (site Internet « Terre de Dieu, terres des hommes », www.pompanon.fr).

Début abrupt par un verset de saint Luc : « Mais Jésus, passant au milieu d'eux, allait son chemin² ». La formule était gravée sur de nombreux reliquaires du Moyen Âge, elle se voyait dès le XIV^e siècle en devise sur les nobles d'or anglais (fig. 3) ou encore sur des bagues. Elle avait la vertu de rendre invisible celui qui la prononçait. Selon Jean de Mandeville († en 1371) « certains, quand ils redoutent les larrons ou les ennemis sur la route, disent : "Mais Jésus, passant au milieu d'eux, s'en alla". Ainsi, en souvenir de ce que Jésus passa parmi les Juifs cruels et leur échappa, on demande d'échapper en toute sécurité au péril des larrons³ ».

Suivent trois invocations : au Christ, à la Vierge et à saint Sébastien (fig. 4). Capitaine de la garde prétorienne et martyr sous Dioclétien, Sébastien est le patron des archers et il était réputé protéger des épidémies, surtout de la peste⁴. Plus étonnante, l'invocation à Marie, « miroir de la Trinité ».

Traditionnellement, les litanies nomment la Vierge « Miroir de justice » ou encore « Miroir de la sainteté de Dieu ». Dans cent ans seulement, le bénédictin José de la Cerda, évêque d'Almeria, consacra sept pages de son traité sur les attributs de la Vierge à démontrer qu'elle est aussi le « *speculum Trinitatis*⁵ ». Et saint Jean Eudes expliquera que Marie est appelée « miroir de la Trinité » lorsque la créature ainsi habitée se laisse animer par son Créateur⁶. Nous n'avons pu trouver de mention plus ancienne.

2. *Ipse autem transiens per medium illorum, ibat* (Luc 4, 30).

3. *Voyage autour de la terre*, ch. XIII, cité par BOKOZY, 2001.

4. Les cloches de Mensignac (1579) et de La Tour-Blanche (1586) l'invoquent aussi (BRUGIÈRE et BERTHELÉ, 1907, p. 67).

5. DE LA CERDA, 1640.

6. AMOURIAUX, s. d.

Content de son œuvre, le maître saintier P. Massat, sans doute un Lorrain venu sur place, précisa qu'il avait fait cette cloche en 1536 pour l'église Saint-Martin de Connezac, sur ordre de Simon Conan, écuyer⁷, seigneur du lieu, et exerçant donc ses responsabilités patronales.

Dans son *Exploration campanaire du Périgord*⁸, l'abbé Brugière ne repertoriait pas cette cloche, qui s'avère remarquable tant par son ancienneté – quinzième des 208 cloches du Périgord antérieures à la Révolution⁹ – que par sa dédicace inusitée, doux mélange de grec, de latin et de français. L'*Inventaire du Patrimoine* l'ignore tout autant¹⁰.

Au moins saurons-nous que, non contente en sonnant d'éveiller les gens du voisinage, de les convier à la prière et, comme ils l'espéraient, de les protéger contre la foudre et la tempête, elle appelle sur eux la protection céleste par le biais d'un verset évangélique. Toujours pour eux, et pour qui veut bien l'entendre, elle invoque l'intercession de la « Glorieuse Vierge Marie, miroir de la Trinité » et celle de saint Sébastien.

C.-H. P.

Bibliographie

- AMOURIAUX (P. Jean Michel), *Quelques notes sur la mariologie de saint Jean Eudes (1601-1680)*, s.l.s.d.
- BOKOZY (Edina), « Les moyens de la protection privée », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, n° 8, 2001 (<http://crm.revues.org/index397.html>).
- BRUGIÈRE (chanoine) et BERTHELÉ (J.), *Exploration campanaire du Périgord*, Périgueux, éd. SHAP, 1907, 652 p. (lisible sur *Gallica*).
- DE LA CERDA (José), *Maria effigies revelatioque Trinitatis et attributorum Dei*, Almeria 1640 puis Lyon 1651.

7. Fils de Jean et d'Antoinette Vigier, seigneur de Connezac et de Plambosc, il avait épousé le 11 septembre 1521 Marie de la Porte. Il testa le 4 décembre 1538. Son fils François de Conan qui lui succéda, fut l'auteur des Conan de Connezac et des Conan d'Aucors, éteints dans les mâles respectivement en 1848 et 1821.

8. BRUGIÈRE et BERTHELÉ, 1907 ; et pas plus dans ses monographies paroissiales manuscrites (Archives diocésaines).

9. BRUGIÈRE et BERTHELÉ, 1907, p. 46.

10. La base Palissy répertorie vingt-deux cloches en Dordogne, dont Terrasson-La-Villedieu (époque carolingienne), Cénac-et-Saint-Julien (XIII^e) et, pour le XVI^e siècle : Bouteilles-Saint-Sébastien, Cendrieux, Chancelade (2), Montignac et (ignorées par Brugière) Coutures, Saint-Alvère, et Urval.

La bataille de Vergt

par Erik EGNELL

Nous sommes au printemps 1562, presque trente ans après que Calvin a fait scandale à la Sorbonne en proclamant le Christ seul médiateur entre l'homme et Dieu. Charles IX, âgé de onze ans, est roi de France. Sa mère Catherine de Médicis assume le pouvoir. Malgré les efforts de la régente pour réconcilier catholiques et protestants, la première guerre de religion vient d'éclater. Louis de Condé, le chef huguenot qui s'est emparé d'Orléans, menace la capitale. En Guyenne, les réformés, soutenus par Jeanne d'Albret, reine de Navarre, s'emparent de la plupart des villes : va-t-on vers une Aquitaine intégralement acquise à la foi nouvelle ?

Un capitaine gascon, héros des guerres d'Italie, rentré à la paix en son château près d'Agen, aujourd'hui ayant dépassé les soixante ans mais conservant toute sa verveur, Blaise de Monluc (fig. 1), a été spécialement chargé par la reine mère, qui le connaît et l'apprécie depuis longtemps, du rétablissement de l'ordre dans la province. Le lieutenant du roi en Aquitaine, Charles de Burie, commandant en titre des forces royales dans la région, a reçu mission de coopérer avec lui. Monluc vient de libérer Toulouse qui avait basculé du côté des rebelles. Mais maintenant les huguenots menacent Bordeaux (26 juin 1562). Burie crie au secours : Monluc accourt, délivre la ville, franchit la Garonne, rejoint les assaillants en retraite conduits par Symphorien de Duras à Targon dans l'Entre-deux-mers (17 juillet 1562), les bouscule et les met en fuite.

I. Monluc poursuit les protestants (août-septembre 1562)



Fig. 1. Blaise de Monluc.

Le chargé de mission spéciale de Catherine de Médicis en Aquitaine exploite son succès. Rejoint par Burie et l'artillerie, il réoccupe une à une les places de part et d'autre de la Garonne, la plupart abandonnées par les protestants en repli vers l'est. Il prend Monségur (1^{er} août 1562), puis Duras, ville du chef de guerre protestant, d'où Jeanne d'Albret s'est prudemment repliée en Béarn, Casteljaloux, Nérac, Agen. Bergerac redevient catholique sans demander son reste. Partout où l'ennemi résiste, les garnisons sont passées au fil de l'épée. Le massacre est particulièrement atroce à Penne-d'Agenais, où durant l'assaut à la ville, les auxiliaires espagnols envoyés en renfort par Philippe II tuent les femmes qui se sont trouvées sur leur chemin. Michelet relèvera que même « le dur Gascon Montluc, homme de sang, qui se vante d'avoir garni de morts tous les arbres des routes » a été ému de la cruauté des Espagnols.

Il faut dire que les protestants ne sont pas en reste. Ils détruisent les édifices religieux rencontrés sur leur passage, en particulier le sanctuaire de Rocamadour, dont les chanoines décriront, dans une supplique au pape Pie IV l'année suivante, le triste état : « Ils ont, ô douleur ! tout saccagé ; ils ont brûlé et pillé ses statues et ses tableaux, ses cloches, ses ornements et bijoux, tout ce qui était nécessaire au culte divin... ». Les reliques ont été profanées et détruites, y compris le corps de saint Amadour. Selon les témoins, un compagnon de Duras, Jean Bessonias, dit le capitaine Bessonie, natif de Sousceyrac dans le Haut Quercy, l'a rompu à coups de marteau de forgeron en disant : « Je vais te briser, puisque tu n'as pas voulu brûler ». Tout ce qui composait le trésor de Notre-Dame depuis le XII^e siècle a été pillé au profit de l'armée du prince de Condé. La reconquête catholique s'accomplit souvent sur des ruines.

Cependant, l'avance des troupes rétablissant dans la province l'autorité royale et la religion romaine n'est pas assez rapide au gré du sauveur de Toulouse et de Bordeaux, pour qui cette lenteur a une raison bien précise : « Je ne pouvais mettre en tête à monsieur de Burie qu'il nous fallait faire diligence pour les attraper, car on lui mettait toujours difficulté sur difficulté. Or faut-il que tous, nous qui sommes en vie, confessons que nous étions tous en peine de lui, parce qu'il avait toujours eu réputation de combattre et était estimé pour bon capitaine, de quoi il avait fait preuve en beaucoup de lieux, et nous le

trouvions si dur et si lent qu'il semblait à un chacun qu'il voulût fuir le combat et donner moyen à l'ennemi de se sauver... ».

La mauvaise humeur vis-à-vis du lieutenant du roi monte encore d'un cran, quand ce dernier s'abstient de venir soutenir Monluc qui a eu le contact avec l'ennemi, laissant Duras se réfugier dans Montauban (9 septembre 1562). On réconcilie toutefois les deux chefs : « car ma colère n'est pas des plus mauvaises, encore qu'elle soit prompte ; d'ailleurs il était lieutenant de roi. Il m'assura qu'à la première occasion qui se présenterait, il oublierait toute crainte de perdre la Guyenne. Il savait que ce n'était que bonne volonté que j'avais au service du Roi qui me faisait ainsi parler ; aussi autre chose ne l'avait gardé [retenu] que la peur de perdre, étant certain que le Roi s'en prendrait à lui, puisqu'il en avait la charge. O la mauvaise chose que c'est à un lieutenant de roi d'être toujours en crainte de perdre ! »

Depuis Cérisesoles, la dernière grande victoire en Italie, dont il a été le principal artisan, Monluc n'a pas changé son credo : la « crainte de perdre » est à la guerre un péché mortel !

Ainsi aiguillonné par son bouillant partenaire, Burie décide d'aller assiéger Montauban. Monluc, qui a déjà tenté vainement l'opération, n'en pense pas moins, « car, puisque nous ne les avons osé combattre à la campagne, que pouvions-nous espérer de les vouloir combattre dans une ville, et encore telle que celle-là ? ». Mais, désireux de montrer un esprit de bonne collaboration, il suit le mouvement, « et là demeurâmes sept ou huit jours, ayant fait tirer quelques coups de canon à la tour du pont [sur le Tarn] » ; finalement l'armée royale lève le siège (17 septembre 1562).

Le héros d'Italie envoie alors à Catherine de Médicis une lettre désespérée (20 septembre 1562) :

« Tant que le dit seigneur de Burie et moi serons ensemble, je ne pourrai manier les affaires du roi avec mon honneur ni faire le devoir du service que je lui dois, joint que je ne veux entrer en ce péril de demeurer méprisé du roi et de vous, ni encourir sa male [mauvaise] grâce et [la] vôtre pour couvrir les fautes d'autrui. Et sans que nous sommes [si nous n'étions pas] sur le point de combattre, si Duras sort de Montauban, je me fusse [serais] retiré en ma maison... pour n'avoir jamais plus charge ni négociation à mener avec le dit seigneur de Burie... »

L'armée catholique sous les ordres de Burie et Monluc repasse au sud de la Garonne, où, faute de Montauban, elle prend Lectoure (30 septembre 1562). Monluc, revenu quasiment sur ses terres, s'offre le plaisir de passer un moment chez lui. Peut-être n'est-il pas mécontent non plus d'afficher sa bouderie, dans l'esprit de sa lettre à la reine : « Le dimanche matin (4 octobre 1562), je m'en allai dîner à [E]Stillac, mienne maison, et coucher à Agen. Et là je fus averti que monsieur de Duras avait pris le château de Marquiès [Merquès], qui est à l'évêque de Cahors, et l'évêque, lequel il emmenait prisonnier ; et, ayant entendu que monsieur de Saint-Orens était arrivé dans

Cahors, ils prirent leur chemin droit à Sarlat [Sarlat]. Je sus que monsieur de Burie allait après ».

En effet, Duras, ayant refait ses forces, bien ré-équipé, s'est remis en route. Son but cette fois, conforme à ce qui avait été son intention première, est d'amener les renforts de Guyenne au prince de Condé, toujours à Orléans, pour l'action décisive. Il a décidé de passer par l'ouest, où les principales villes sont aux mains des protestants. Il se détourne toutefois de sa route pour essayer de prendre Sarlat. Mais la deuxième ville épiscopale du Périgord lui résiste et il renonce. Ce retard va permettre à Monluc d'être informé de son mouvement.

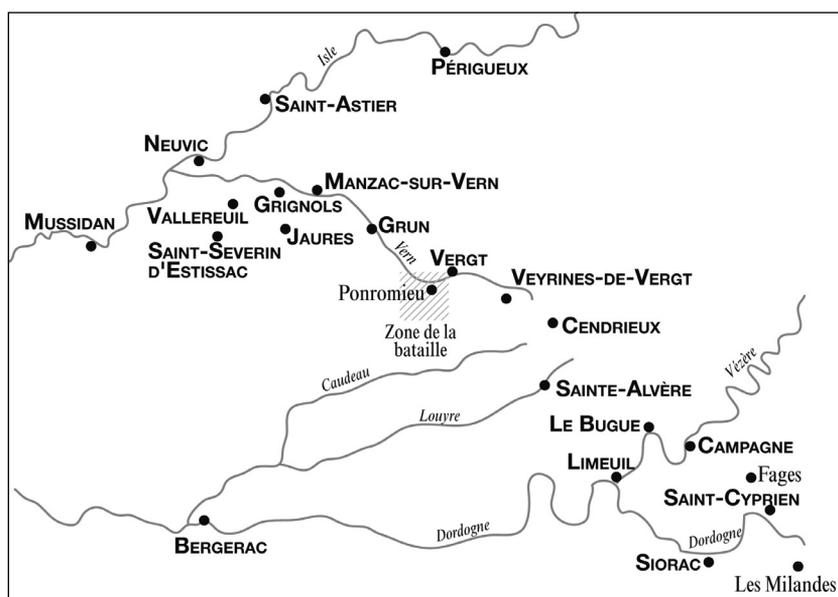
C'est alors que se répand la nouvelle de l'arrivée imminente d'un nouveau chef pour les catholiques de Guyenne, le duc de Montpensier. Car Charles IX et Catherine de Médicis, avertis des mauvais rapports entre Monluc et Burie, ont décidé de leur envoyer un supérieur incontestable, à qui d'ailleurs le roi de Navarre a formellement remis ses pouvoirs : un prince du sang, Louis II de Bourbon (d'une branche cadette de la deuxième maison de Bourbon), premier duc de Montpensier (le duché a été créé pour lui par François I^{er}), qui est aussi un général d'armée et s'est distingué par une conduite héroïque au siège de Saint-Quentin, où il a été fait prisonnier. Montpensier, à qui, pour gage supplémentaire de fidélité à la cause catholique, compte tenu de l'attitude de ses cousins, on vient de faire épouser Catherine de Lorraine, fille de François et sœur d'Henri de Guise, alors âgée de onze ans, a été placé à la tête de l'armée de Guyenne, Aunis et Poitou. Il arrive à Bergerac, accompagné d'un certain nombre de seigneurs des provinces sur lesquelles il a reçu autorité, « les seigneurs de Candale, de La Vauguyon, d'Estissac, de Lauzun, de Chavigny ». Louis d'Estissac, descendant d'une vieille famille périgordine établie entre Isle et Dordogne, est un proche des Montaigne. Peut-être est-ce Estissac qui a suggéré au prince l'étape de Bergerac, point de passage commode de la Dordogne, rivière que le groupe doit traverser pour rejoindre l'armée catholique et ses deux chefs ; signe aussi que, dans cette ville, les catholiques, dans le sillage de l'offensive de Monluc, ont repris discrètement et fermement le haut du pavé.

II. Trois cours d'eau à franchir : Garonne, Dordogne, Vézère (6-7-8 octobre 1562)

Cependant l'homme de confiance de Catherine de Médicis, depuis qu'il a appris le nouveau mouvement du chef protestant, n'a qu'un projet : le rejoindre et le mettre définitivement hors d'état de nuire. Mais son adversaire est loin et d'abord le passage de la Garonne prend un certain temps à Monluc :

« Tout le dimanche et la nuit venant au lundi, nos gens demeurèrent à passer à Leyrac, car il n'y avait que deux bateaux, et ne purent passer le lundi qu'il ne fût près de dix heures, qui fut cause que je ne pus faire plus grand traite

que de Villeneuve [-sur-Lot]. Le comte de Candale nous tomba malade, et fus contraint de le renvoyer à sa maison ; le capitaine Monluc [son deuxième fils, dit le capitaine Peyrot] pareillement, lequel avait eu déjà deux excès de fièvre [il reste cependant à Monluc son gendre Fontenille ou Fontanilles, qui jouera le rôle essentiel qu'on verra, et un de ses frères est en charge de Périgueux, plus que jamais il fait la guerre en famille]. Le mardi, le baron de Clermont me manda qu'il n'avait pu faire le lundi que deux lieues, à cause du passage de la rivière, et qu'il s'acheminait tant qu'il pouvait droit à Belvé [Belvès], là où je lui avais mandé qu'il prît son chemin ; et pour lui donner avantage, le mardi matin je ne fis que trois lieues, qui fut à Montagnac [Montagnac-sur-Lède], près Monflanquin. Le mercredi [7 octobre], deux heures devant jour, je fus à cheval et allai repaître [me sustenter] à Belvé [Belvès], où les compagnies de gens de pied commençaient à arriver ; et les fis là séjourner deux heures et me mis devant [pris les devants en allant] à Siurac [Siorac], sur la Dordogne. »



Arrivé par la rive sud à Siorac, Monluc apprend simultanément la présence de Montpensier à Bergerac et celle de Duras « qui était campé sur une petite rivière nommée la Vesère près de Fages [le château de Fages près de Saint-Cyprien (fig. 2)] ». Un document d'époque, d'origine non identifiée, précise :

« Mardi l'armée du s. de Duras, ayant logé à Meiralz [Meyrals, à moins d'une lieue au nord-est de Fages], passa la rivière de Vezere aux Esies [Eyzies], où ils firent faire des boulets pour les trois pièces qu'il menait, la



Fig. 2. Le château de Fages (carte postale ancienne, coll. SHAP).

faute [l'absence] desquels l'avait d'autant plus convié à lever le siège de devant Sarlat. L'aix [essieu] de la charrette d'une de ses pièces rompit en passant l'eau, qui l'amusa [le retarda] un peu. »

Ainsi avisé, le chargé de mission de la Régente invite Montpensier, ainsi que Burie qui est alors « aux Mirandes [Milandes] », également sur la rive sud de la Dordogne derrière lui, à « s'avancer un peu devers nous, que nous trouverions moyen de nous assembler pour combattre le lendemain monsieur de Duras ».

« Je n'eus jamais achevé mes dépêches que le baron de Clermont arriva avec les cinq enseignes et les Espagnols. Et fis [en sorte] qu'il passèrent la rivière sur deux grands bateaux, et allèrent coucher à Saint-Subran [Saint-Cyprien] près Fages, où ils n'arrivèrent que ne fut deux heures de nuit [deux heures du matin], et y trouvèrent logées les compagnies de monsieur de Burie, de Randan et de La Vauguyon. Et sans mademoiselle de Fages, mère de Madame de Lioux, ma belle-sœur, ils n'eussent rien mangé de toute ceste nuit. Mais elle montra qu'elle était femme d'un brave capitaine, qui était monsieur de Fages : car elle leur distribua tout le pain qu'elle avait et six ou sept poinçons [barriques] de vin (et toute la nuit ne fit autre chose que cuire pain) et tous les lards et autre chose de sa provision, sans dormir de toute la nuit, et ne fut à son aise qu'ils n'eussent repu. »

Ce que Monluc ne dit pas et peut-être ne sait pas à ce moment-là, c'est que son frère, Joachim, seigneur de Lioux, le gendre de la châtelaine de Fages, a été appelé en catastrophe par les habitants de Périgueux et le sénéchal d'Aquitaine, Jean des Cars ou d'Escars. Ayant appris que Duras assiégeait

Sarlat, ils craignaient que le tour de la ville de Périgueux ne vienne ensuite ; Lioux racontera l'affaire lui-même dans une lettre à Catherine de Médicis :

« Madame, étant en ma maison sur le partement [départ] de m'en aller en Piedmont, ayant été ceux de la ville de Périgueux avertis du siège mis devant Sarlat par le sieur de Duras, craignant qu'il fit son dessein, au partir de là, de venir au dit Périgueux, me vinrent prier pour m'aller mettre dans leur ville ; et M. Descars m'écrivit, me priant encore de y aller, comme je fis pour le service du Roi et [le] vôtre, m'assurant que ne trouveriez mauvais le retardement de mon voyage en Piedmont pour préserver une si bonne ville de Vos Majestés. »

Monluc passe la nuit à Siorac et se met en route au petit matin : « Le matin, qui était le jeudi [8 octobre 1562], je passai la rivière de Dordogne à gué, car l'eau était guéable en des endroits où on me mena ; et en tout je n'avais que quarante ou quarante-cinq chevaux ». Il reçoit alors un message de Burie : « De passer la Dordogne il [Burie] n'était point d'avis, car les ennemis étaient plus forts que nous, et qu'il fallait regarder si nous nous pourrions joindre avec monsieur de Montpensier, et après que ledit sieur aviserait si nous devons combattre ou non ».

Monluc réagit vivement. Burie va-t-il encore le priver de sa victoire, comme quand il avait permis à Duras de se replier dans Montauban. Jugeant inutile de poursuivre le dialogue avec le lieutenant du roi, il s'adresse directement aux capitaines de ses compagnies, « lesquels incontinent allèrent trouver monsieur de Burie et lui dirent que quant à eux ils étaient résolus de passer la rivière, et qu'ils ne voulaient point qu'il leur fût reproché devant monsieur de Montpensier que déjà nous tenions pour notre chef ; et quant à quant [en même temps] firent sonner les trompettes, et le capitaine Charry mettre les enseignes aux champs. Alors il [Burie] se prépara de partir. Le capitaine Charry se mit devant, selon sa coutume, avec les gens de pied sur la rivière, et promptement fit un pont de charrettes, et passa à la hâte.

« Je n'arrêtai point à Saint-Subran [Saint-Cyprien], sous Fages, et parlai avec MM. d'Argense et du Courré [les officiers en charge des compagnies ayant passé la nuit à Saint-Cyprien], et les priai de monter à cheval, et que j'avais prié monsieur de Burie de venir, qu'il fallait combattre dans le midi [autour de midi]. Ils me promirent qu'ils monteraient à cheval, mais qu'il fallait qu'ils envoyassent un homme à monsieur de Burie pour l'avertir. Je dis au baron de Clermont que promptement il fit repaître ses soldats et à monsieur de Durfort les Espagnols, et qu'ils me suivissent au passage de la Vézère. Et comme je parlais à eux, arriva Seignan, car il était parti dès la minuit pour aller parler à monsieur de Burie, et me dit qu'il avait laissé monsieur d'Arné et le capitaine Massés, qui commençaient à marcher, et que le capitaine Charry passait la rivière.

« Je me mis devant [Je partis en avant]. Or de Fages jusques au passage de la Vézère n'y a qu'une grand lieue. Je fus bientôt sur le passage, et trouvai des paysans qui venaient de leur camp de chercher quelques ânes que les ennemis

leur avaient pris, et me dirent que les ennemis décampaient de trois ou quatre villages où ils avoient campé ceste nuit-là, où il n’y avait que demy-lieue. Je passai, et envoyai monsieur de Fontanilles avec trois ou quatre chevaux pour prendre langue [se renseigner sur les événements de] la nuit. Messieurs d’Argense et du Courré avoient envoyé le maréchal des logis de monsieur de Randan à la guerre [en direction de l’ennemi], et se trouvèrent monsieur de Fontanilles et lui. Or le maréchal lui assura avoir vu déloger [lever] le camp et marcher. Et comme Dieu veut aider ou punir les gens, quand il lui plaît, il n’y avait de là où il était [avait] délogé que deux petites lieues jusques à Ver [Vergt], et de Ver deux petites jusques au passage de l’Isle, là où ils avoient fait estat de la passer ce jour-là ; mais, pour ce qu’ils voyaient que monsieur le duc de Montpensier était à Bergerac avec bien peu de forces, et [que] monsieur de Burie [était] aux Mirandes [Milandes], ils ne se voulurent pas hâter, pour ce qu’ils avoient deux bons logis entre deux, Ver pour les gens de pied et Saint-Andras [Cendrieux] et deux ou trois autres villages pour la cavalerie ; et ne savaient aucunes nouvelles de moi. Il leur eût plus valu s’incommoder pour se mettre en sûreté. »

III. Une halte au bord de la Vézère

« Monsieur de Burie arriva, ayant seulement avec lui deux ou trois chevaux, et me trouva [alors] que je parlais avec le maréchal des logis, qui me disait que les ennemis s’en allaient passer la rivière de l’Isle, ainsi que lui avait dit un prisonnier qu’il avait pris, et des paysans qui venais de leur camp, et que de là ils s’en allaient en France trouver monsieur le prince de Condé. Alors je dis à monsieur de Burie qu’il se fallait hâter de combattre ce jour-là. Il me répondit que monsieur de Montpensier serait mari si nous ne l’attendions. Je répliquai qu’il était si loin de nous qu’à peine nous pourrions nous joindre ce jour-là, et qu’il ne fallait pas arrêter pour cela à les combattre, et que, si nous les laissions passer la rivière et se joindre à monsieur de La Rochefoucaut, qui les attendait vers Saint-Jean d’Angély avecques des forces, que le Roi et la Reine auraient tout jamais moins d’estime de nous, n’étant pas dignes d’être jamais mis au rang des gens de bien. “Je vous réponds qu’ils sont à nous ; notre bon ange me le dit.”

« Et comme nous étions en ceste dispute, arriva le capitaine Charry [qui était avec Burie aux Milandes], et commençai à découvrir ses gens, qui descendaient une petite montagne qui venait sur la Vézère. De l’autre côté, je vis aussi venir les cornettes [des compagnies] du roi de Navarre et de monsieur de Termes. Je voyais aussi descendre en même temps les trois cornettes de monsieur de Burie, de Randan et de La Vauguyon. Tout cela me réjouit fort et dis à monsieur de Burie qu’il fallait tout à coup [immédiatement] marcher et nous jeter sur la queue, et qu’au passer de la rivière de l’Isle nous les combattrions.

« Il me dit qu’il ne tiendrait pas à lui [qu’il n’en prenait pas la responsabilité] ; toutefois que si monsieur de Montpensier était mari ou que les affaires allassent mal, qu’il s’en excuserait sur moi. Alors je lui répondis, présent [en présence de] beaucoup de gens : “Monsieur, monsieur, *sanguis ejus super nos et super filios nostros* ! Que tout le monde charge hardiment sur moi, car je veux porter la culpabilité de tout ; j’ai les épaules assez fortes. Mais je vous assure que je serai chargé d’honneur et non de honte, et que plutôt y demeurerai-je le ventre au soleil.” Monsieur de Burie fit signe de la main, disant : “Allons donc, de par Dieu soit !” »

Les derniers éléments de l’armée catholique franchissent la Vézère ; l’ambiance est excellente.

« Pendant le baron de Clermont et les Espagnols passèrent la Vézère ; ils avaient l’eau jusques à la moitié de la cuisse. Le capitaine Charry s’en retourna faire passer les siens ; et à mesure que les gens de pied passaient, ils se mettaient en bataille dans une plaine qu’il y avait. Les capitaines Arné et Massés vinrent à moi à course de cheval m’embrasser, et tous les gendarmes à leur suite ; messieurs d’Argense, du Courré et de Carlus pareillement, ayant déjà entendu [par] le maréchal des logis que les ennemis n’étaient pas loin de nous, et espérions très tous [tous à l’unanimité] que nous combattrions dans trois ou quatre heures. Je me suis trouvé en sept ou huit autres batailles, et ne vis jamais les capitaines et soldats à pied ni à cheval si joyeux comme ils étaient là, ce qui augmentait mon bon présage. Et pour attendre que tout le monde fût passé et mis en ordre pour combattre, je me mis au long d’une haie, et envoyâmes chercher un peu de foin à une métairie près de là pour faire repaître nos chevaux, car chacun s’était porté un peu d’avoine. »

Tout à l’excitation du combat qui s’annonce, Monluc fait même l’éloge de Burie, le chef trop prudent, qu’il pense avoir converti à son projet d’attaque immédiate :

« Et veux dire la vérité, que je ne vis jamais monsieur de Burie si joyeux, [ce] qui me faisait penser que ce délairement qu’il faisait, c’était plus par crainte de perdre que pour autre occasion que fût en lui, car je crois que jamais lâcheté ni couardise n’entra dans son cœur ; car c’était un vieux et vaillant cavalier, qui avait toujours fait preuve de lui, mais il avait peur de faillir. »

Le texte anonyme cité plus haut, qui situe le lieu du passage de la Vézère par les protestants aux Eyzies, ne dit rien du point de rassemblement de l’armée catholique sur les bords de la dite Vézère, déclarant simplement :

« Le jeudi, celle de Messrs de Burie et Monluc passa la dite Riviere allant après avec quatre canons ou fort grosses pièces, qui était plus forte et gaillarde de cavalerie que l’autre pour y avoir beaucoup de gens d’armes, mais beaucoup moindre en nombre d’infanterie. »

L'origine du mouvement à Saint-Cyprien ou aux Milandes et la mention d'une plaine permettant la concentration des troupes invitent à situer le franchissement de la Vézère par les troupes royales quelque part entre Le Bugue et Campagne.

IV. Encore une occasion perdue !

Quoi qu'il en soit, rassuré sur la combativité de Burie, Monluc donne alors le signal du départ.

« J'envoyai après les ennemis monsieur de Fontanilles et ledit maréchal des logis avec trente chevaux sur leur queue [à leur suite], et moi, qui pouvais avoir quelque quinze salades [cavaliers coiffés de la "salade"] de ma compagnie et environ trente gentils-hommes ([le] tout pouvait faire de quarante à cinquante chevaux), je dis à monsieur de Burie que je le priaï de marcher après moi ; et ainsi nous partîmes.

« Monsieur de Fontanilles n'eut pas fait plus de demi-lieue, qu'il rencontra dans les métairies quelques-uns, qu'ils taillèrent en pièces. Il y avait trois cornettes à la queue de leur camp, qui faisaient tête à monsieur de Fontanilles, et bien souvent leurs troupes faisaient halte. Je suivais toujours monsieur de Fontanilles et avertissais de tout monsieur de Burie, le priant de vouloir marcher et que j'étais à la vue de leur camp. Et ainsi j'allai toujours sur la queue des ennemis jusques environ les deux heures après midi. Et m'arriva monsieur de Saint-Geniès, père de monsieur d'Andaux, lequel M. de Burie m'envoyait pour savoir de mes nouvelles et me faire part des siennes : il était encore en la plaine de la Vézère, où j'avais laissé le camp tout en bataille. Il me dit prou [beaucoup] de choses de sorte que ma joie se tourna bientôt en fâcherie. »

Ainsi rien n'a changé : Monluc fonce, mais Burie ne bouge pas. Saint-Geniès a exposé à Monluc les bonnes raisons qu'avait Burie pour ne pas bouger.

« Je priaï le dit sieur de Saint-Geniès vouloir retourner devers lui [Burie], ce qu'il ne voulut faire, car il ne me voulait abandonner. Je le tirai à part [pour éviter que cette querelle des chefs ne parvienne aux oreilles de la troupe et ne gâche son élan], et arrêtaïmes [décidâmes] tous deux de parler aux capitaines à pied et à cheval et leur dire ce que nous pensions qui servirait pour les faire marcher. Et s'en retourna ainsi, et les trouva encore là ; et, après l'avoir tiré à part [Burie], lui dit ce que nous avions arrêté, lui et moi ; lequel se résolut alors de partir. Et ainsi marcha après moi, avec délibération [détermination] qu'il logerait à Sainte-Alvère avec tout le camp [toute l'armée]. »

Encore une fois l'occasion a été perdue. L'ennemi a échappé. Le texte anonyme déjà cité donne une explication à la réticence des catholiques à poursuivre leurs ennemis ce soir-là : « Ils ne les voulaient combattre à

Sendrieux, où ils étaient, pour l'incommodité des bois et barrières qui ferment les chemins par les côtés, chose peu avantageuse pour les gens de cheval, et les suivaient jusqu'à ce qu'ils fussent en pays découvert. » Dans l'immédiat les deux armées vont prendre leurs quartiers de nuit à peu de distance l'une de l'autre.

V. Sainte-Alvère (nuit du 8 au 9 octobre 1562)

Monluc arrive donc à Sainte-Alvère.

« Au dessus de Sainte-Alvère [à un] demi-quart de lieue, il y a dix ou douze maisons qui tiennent logis pour les passants [voyageurs], même[m]ent [notamment] pour les trafiquants [marchands], car c'est un grand passage venant de Périgueux à Bergerac. Comme j'y fus arrivé, je me joignis avec monsieur de Fontanilles, et me montrèrent que le camp [l'armée] se logeait au delà d'un petit ruisseau [la Louyre], dans des villages que nous voyons. Et fûmes d'opinion de repaître nos chevaux, car nous y trouvâmes du foin et de l'avoine ; mais nous n'y trouvâmes que quelques pauvres femmes, car les paysans s'étaient enfuis, ayant entendu leur venue.

« Et comme nos chevaux eurent repu, tenant toujours la bride son cheval chacun au bras, vint un serviteur de monsieur de Sainte-Alvère, qui avait accompagné deux neveux dudit sieur et le jeune Bordet à leur camp ; et nous dit que l'artillerie et les gens de pied se campaient à Ver, qui est un grand bourg, et monsieur de Duras avec la cavalerie à Saint-Andras [Cendrieux], près de nous [à] une petite demi-lieue, et nous montra les villages (nous voyons qu'il y avait trois cornettes [pelotons] de gens à cheval, et au-deçà, tout auprès du ruisseau [est-ce la Louyre en amont de Sainte-Alvère ou le Vern autour de Cendrieux ou encore le Caudeau qui prend sa source par là ?], [y] étaient logés les capitaines Salignac, Moncaut et un autre, il ne me souvient du nom, qui pouvaient avoir vingt ou vingt-cinq chevaux ; mais que le village où étaient les trois cornettes était à moins [au moins à] deux arquebusades de la dite maison, et qu'il avait laissé le dit Salignac, qui préparait à souper pour le jeune Monferrand, dit depuis Langoiran, le Puch de Pardaillan et cinq ou six autres, lesquels il avait laissés qui chassaient en une campagne près de là, ayant des oiseaux. Vous pouvez penser s'ils étaient de loisir, et si c'était marcher en gens de guerre, vu qu'ils avaient les ennemis si près. »

Manifestement ceux-là n'ont pas été informés des escarmouches de l'après-midi ou n'ont pas cru devoir prendre des mesures de protection spéciales.

« Je lui dis [demandai] s'il nous y voudrait mener ; il me dit qu'oui. Et tout à coup montâmes à cheval, et baillai à monsieur de Montferrand la moitié de la troupe, pour aller donner dans la maison, et moi je me jetterai avec le demeurant [le reste] entre le bourg, où étaient les trois cornettes, et la maison.

Et ne voulus point avertir monsieur de Fontanilles, qui était au bout du village, en une maison séparée, pour ce que je voulais que la compagnie restât toute la nuit à cheval ; et ainsi nous nous acheminâmes.

« Et comme nous fûmes auprès de la maison, ils ne pensaient point qu'il y eût ennemi à deux lieues de là. Monsieur de Montferrand donna dans la clôture de la maison, et de prime arrivé prit Salignac et Moncaut, et forcèrent une chambre basse, là où se retirèrent quelques-uns, et tuèrent ce qui se trouva dedans. Monsieur de Cancon était avec moi. Le serviteur de monsieur de Sainte-Alvère me dit que je me retirasse, et que les trois cornettes qui étaient au village étaient des meilleurs de leur camp ; car c'était la troupe de monsieur de Tors, qui était venue avec le capitaine Bordet. Je le crus, et nous [nous] retirâmes au même logis. »

D'Aubigné, l'historien protestant dont le récit de ces journées, beaucoup plus succinct, complète sur certains points, sans le contredire, celui de Monluc, raconte cet incident dans les mêmes termes, le situant à Cendrieux et non à Sainte-Alvère (les deux chefs-lieux de canton sont distants de quelque six kilomètres), et ajoutant une précision intéressante, qui explique que l'affaire n'ait pas donné l'alarme aux protestants :

« [Monluc] rejoignit les bandes de Duras comme elles étaient à Vergt, de quoi il prit langue [ce qu'il apprit] grâce à une patrouille de Montferrand, qui, s'étant avancé jusque dans S. André [Cendrieux], à demi-lieue de Vergt, y trouva installée la compagnie de Langoiran son frère, en tua quelques-uns et emmena Salignac [Jean de Lascours, seigneur de Salignac] et Moncaut [Jean de Moncaut] prisonniers. Quant à Langoiran lui-même et autres chefs de la troupe, ils étaient pour la plupart à la chasse, ne pensant qu'au duc de Montpensier et pensant Monluc toujours derrière la Garonne. En ce qui concerne l'échauffourée de S. André [Cendrieux], Duras, averti le soir même, l'attribua à la garnison de Périgueux. »

Le chef du détachement protestant surpris par Monluc était donc Guy de Montferrand, dit Langoiran, frère de Charles de Montferrand, compagnon d'armes du chef catholique : Monluc et d'Aubigné signalent le fait sans y attacher autrement d'importance, la situation étant courante à l'époque.

Monluc se hâte d'aller montrer sa prise à Burie :

« Et trouvâmes que monsieur de Burie avait passé, s'allant loger à Sainte-Alvère, et le camp [l'armée] passait à la file. J'arrêtai les cinq enseignes que j'avais à Lectoure [lors du siège de Lectoure] et les Espagnols mutinés [allusion à un incident du siège de Lectoure, où Monluc par ses promesses avait convaincu les dits Espagnols de le suivre bien que n'ayant pas été payés], et les logeâmes pêle-mêle parmi nous. De chair, de vin et de châtaignes, nous en trouvâmes assez ; je recouvrai quelques grands pains noirs qu'ils font en ce pays-là, et les baillai aux Espagnols [prévoyance qui semble montrer que Monluc apprécie les qualités de ces mercenaires].

« Puis m'en allai sans descendre [de cheval] trouver monsieur de Burie, et n'amenai que monsieur de Montferrant, qui amena le capitaine Salignac, qui était son prisonnier ; et lequel trouvai logé au château de Sainte-Alvère (fig. 3), et lui dis :

« “Monsieur, j'ai pris un de vos mignons du temps passé, le capitaine Salignac, que voici.”

« Il me demanda où je l'avais pris ; je lui dis que c'était dans le camp des ennemis. Il pensait que le camp fût à trois lieues de là, vers le passage de la rivière de l'Isle, et me demanda où était leur camp. Je lui dis qu'il était tout près de nous, et que nous étions campés pêle-mêle. Alors il me sembla qu'il le trouva étrange, et [je] lui dis ces mots :

« “Monsieur, il faut que vous montriez que le proverbe de nos anciens est véritable, que jamais un bon cheval ne devint rosse [c'est Monluc qui est rosse avec son chef !]. Par ainsi résolvez-vous à combattre demain matin et mandez à toute la gendarmerie (laquelle n'était pas encore descendue [de cheval]) qu'ils repaissent la bride en la main, et que personne ne se désarme ; car nous sommes si près [les uns des autres] que [nous] ne pouvons reculer le combat.”

« Et aperçus en disant cela monsieur de Sainte-Alvère, et lui dis qu'il fit venir le serviteur qu'il avait baillé à ses neveux pour les ramener au camp des ennemis [cette démarche ne semble scandaliser en rien les chefs catholiques, tant elle est dans l'air du temps], car il était demeuré [en] bas à l'entrée du château ; ce qu'il fit. Et comme il fut venu, je lui dis qu'il dît à monsieur de Burie où était logé leur camp, lequel lui dit lieu pour [après] lieu.

« Alors monsieur de Sainte-Alvère lui dit [à Burie] :

« “Vous êtes logés à quatre arquebusades les uns des autres, sauf l'infanterie, qui est à Ver, là où il y a une lieue et demie d'ici à Saint-Andras [Cendrieux], où est monsieur de Duras, qui tient [le pays] jusques auprès d'ici.”

« Alors monsieur de Burie dit :

« “Je vois bien que nous sommes engagés à une bataille ; mais puisqu'il est ainsi, [le vin est tiré,] il le faut boire et combattre.”

« Et [je] vis qu'il se réjou[issai]t, de quoi je fus bien aise ; et [je] lui dis, en l'embrassant, ces mots :



Fig. 3. Vestiges du donjon de Sainte-Alvère (carte postale ancienne, coll. SHAP, fonds Pommarède).

« “Monsieur, si nous devons mourir, nous ne pourrions plus honorer notre mort que de mourir en une bataille, faisant service à notre Roi.” »

Le service ! Le maître-mot de Monluc.

« Il me répondit : “C’est la moindre peur que j’aie ; pour moi, ce n’est rien, mais je crains la perte du pays.” »

Burie est sensible au côté destructeur de la guerre civile pour une France dressée contre elle-même, quel que soit le vainqueur. N’y a-t-il pas autour d’eux des familles dont les membres se répartissent entre les deux camps, les Montferland, les La Rochefoucault, les Sainte-Alvère et combien d’autres, donnant au combat qui va s’engager un caractère véritablement fratricide. Monluc n’a rien à faire de ces scrupules. Dans l’histoire romaine Monluc serait Horace (« Albe vous a nommé : je ne vous connais plus ») et Burie Curiace (« Je vous connais encore et c’est ce qui me tue ! »).

« Je le priai qu’à la pointe du jour tout le monde fût à cheval, et qu’il fallait dire comme l’Italien : “*Qui assalta, vince*”. Et sur cet arrêt [ce dernier mot] lui donnai le bonsoir et m’en retournai à mon quartier, le laissant bien résolu au combat.

« Toute la nuit nous demeurâmes armés et nos chevaux sellés ; leurs sentinelles et les nôtres s’oyaient les uns les autres. »

VI. Cendrieux - Vergt - Pontromieu (9 octobre 1562)

Et le jour se lève sur le 9 octobre 1562. Monluc est dès l’aube à pied d’œuvre.

« Nous fûmes au point du jour à cheval, et [j’]envoyai voir si monsieur de Burie était prêt [il n’est donc pas si sûr de la résolution de son chef] et [lui rappeler] que son chemin était de passer où j’étais. Il me manda qu’il s’acheminerait tout incontinent [aussitôt] que le camp serait prêt à marcher [Une fois encore Burie suit l’événement, mais surtout ne le précède pas]. Et cependant je marchai droit à Saint-Andras [Cendrieux], et trouvai [appris] que monsieur de Duras était délogé et était à Ver[gt]. Je mis monsieur de Fontanilles avec vingt-cinq chevaux devant moi, et lui dis qu’il fit halte à l’entrée d’un petit bois qui est au-dessus de Ver et que je ferais halte à un petit village, quatre ou cinq arquebusades au-deçà [Veyrines-de-Vergt ?], attendant monsieur de Burie. »

Des renseignements sur l’ennemi lui parviennent.

« Monsieur de Duras ne se hâtait nullement et pensait que le camp [l’armée] fût [pour Monluc, le verbe « penser » commande le subjonctif, comme « douter »] encore sur la Vézère et que ceux qui avaient pris hier soir Salignac étaient des coureurs [maraudeurs] Monsieur de Fontanilles me manda qu’il avait envoyé deux “salades” découvrir [en reconnaissance], lesquelles lui avaient rapporté que leur camp était tout en bataille dans les prés de Vergt. Je

mandai à monsieur de Burie de se hâter et faire hâter quatre pièces de campagne qu'il amenait [avec lui], ce qu'il fit. »

C'est alors que se produit un accrochage matinal inopiné :

« Et comme je fus averti qu'il était à demi-mille de moi, je marchai droit à monsieur de Fontanilles, [au moment] où les trois compagnies de gens d'armes, savoir est [à savoir] celle de monsieur de Burie, de messrs de Randon et de La Vauguyon se mirent devant [avancèrent] pour se joindre à moi mais ils faillirent le chemin [se trompèrent de chemin] et allèrent droit à la vue de Ver par des châtaigniers, et pensaient que je fusse déjà à Ver, et ne se donnèrent [prirent] garde [si bien] qu'ils se trouvèrent sur [tombèrent dans] les bras des ennemis, ayant [en éclaireurs] une compagnie d'argolets [cavaliers légers] que le capitaine Peychié de Perigord commandait.

« Et comme je fus au bout du bois, je dis à monsieur de Fontanilles qu'il s'avancast, ce qu'il fit, dont bien nous en print, car il arriva à point nommé sur une cargue [charge] que le capitaine Bordet fit sur les trois compagnies avec cent ou six-vingts [cent vingt] chevaux, tous lanciers. Et comme les argolets du capitaine Pechié virent venir la cargue, ils se mirent en fuite presque dans les trois compagnies. La cargue fut si rude qu'une fois toutes les trois compagnies étaient ébranlées. Monsieur d'Argens se remarqua fort là, et me dit-on que sans lui tout avait pris la fuite [on rendra cette justice à Monluc qu'il est toujours prêt à distribuer les bons points mérités par d'autres que lui]. Monsieur de Fontanilles, avec vingt-cinq lances seulement qu'il avait, donna de cul et de teste, et firent reprendre la fuite aux ennemis par aventure [d'environ] trois cents pas ; puis après ils firent halte, et les nôtres aussi. »

Tirant les leçons de cette escarmouche, Monluc prend de nouvelles dispositions :

« J'arrivai sur cela, et les ennemis se mirent dans leurs autres troupes de gens à cheval. Il y eut là plus de vingt lances rompues, et à cette cargue tout le camp [l'armée] des ennemis fit halte. Je pris monsieur de Montferrand tout seul, et allai reconnaître les ennemis tout à mon aise ; et vis qu'ils commençaient à s'acheminer les tambours sonnants, et vis qu'ils avoient laissé à main gauche en un arrière-coin des arquebusiers à pied et à cheval, et à main droite en un petit bois des arquebusiers à pied. »

Il paraît étonnant que l'engagement de cavalerie tel qu'il est décrit, faisant intervenir de part et d'autre des effectifs non négligeables, n'ait pas suscité davantage de réaction de la part de Duras. D'Aubigné nous donne de son comportement l'explication suivante :

« À la suite de cette rencontre [celle du capitaine Bordet avec l'avant-garde catholique], Duras réunit son conseil ; les avis des différents chefs protestants divergèrent ; quelques-uns lui conseillaient de faire front à l'ennemi, conseil que s'est attribué autrefois le Puch Pardaillan [Joachim de Ségur, dit Le Puch de Pardaillan], et que j'ai ouï contredire. Mais Duras, qui avait envoyé ses maréchaux des logis à Montauzé [lieu aujourd'hui rattaché à la commune

de Manzac-sur-Vern] et au passage de l'Isle, estima pouvoir arriver jusque là sans être forcé au combat ; comme de fait il eût été possible sans deux choses : l'une, deux pièces d'artillerie qui le retardèrent parce qu'elle étaient mal arrimées, quelque diligence qu'y déploya S.Hermine [Joachim de Sainte-Hermine, seigneur du Fa] ; l'autre raison pour laquelle il se trouva engagé malgré lui fut que, tandis que Burie voulait faire marcher son armée en corps constitué et même réservait toute l'affaire au duc de Montpensier, Monluc, par ses braves discours, échauffa ses Gascons à faire envie aux Espagnols, rangea tous les capitaines à son opinion et convainquit Burie lui-même de passer à l'attaque en toute diligence. »

Redonnons la parole à Monluc, dont l'historien protestant ne fait que résumer le récit :

« Cependant monsieur de Burie arriva. Je lui dis tout ce que j'avais vu, le priant de faire avancer ses quatre pièces sur le bord d'un fossé, et qu'il fit tirer à l'arrière-coin [là où se sont embusqués les arquebusiers ennemis], ce qu'il fit, trouvant mon avis bon. Je dis à monsieur de Massès [un des commandants des troupes arrivées avec Burie] qu'il se jetât à main droite, du côté d'une petite montée qu'il y a, et fis mettre la compagnie du roi de Navarre et la mienne à main gauche, tirant à l'arrière-coin, comme [je] fis aussi les trois compagnies de monsieur de Burie, de Randan et de La Vauguyon, au milieu dans le pré. Monsieur de Burie commença à faire tirer. Et comme cet ordre fut mis, voici arriver tous nos gens de pied ensemble, les Gascons devant et les Espagnols après, à quatre-vingts ou cent pas les uns des autres. »

Et voici venu un moment particulièrement cher au futur auteur des *Commentaires*, celui de la harangue aux troupes. Ne s'est-il pas fait aménager en son château d'Estillac un balcon, toujours en place aujourd'hui, d'où il pouvait haranguer commodément ses vassaux ?

VII. Le temps des discours aux troupes

À chacun donc son discours. Les Espagnols d'abord :

« J'en vins aux Espagnols, et parlai au sieur Louis de Carbajac et à toute leur troupe le moins mal que je pus en espagnol, car pendant les guerres j'avais retenu quelque peu de leur langage. [Et de donner, comme il aime bien, un bon conseil à ses lecteurs] Vous, messieurs, qui avez le moyen et qui voulez pousser vos enfants, croyez que c'est une bonne chose de leur faire apprendre, s'il est possible, les langues étrangères ; cela sert fort, soit pour passer, soit pour se sauver, soit pour négocier. Et pour leur gagner le cœur, je parlai donc à eux en ceste manière ; la nuit j'y avais rêvassé, et ai eu ce don de Dieu, bien que je ne sois pas grand clerc, de me savoir bien exprimer quand j'en ai eu besoin [combien sommes-nous qui lui envierons un tel don !] ».

Et voici un de ces « discours aux braves » dont Monluc raffole :

« Souvenez-vous, mes compagnons, tels puis-je vous appeler puisque nous combattons aux mêmes enseignes, souvenez-vous de la grande et bonne réputation dont votre nation s'est fait remarquer par tout le monde, ayant eu si souvent tant de grandes et belles victoires, tant contre les Turcs, Mores et barbares, que contre les chrétiens. Vous nous avez fait souvent sentir [ce] que vaut l'infanterie espagnole, laquelle parmi toute celle du monde tient le premier lieu [la première place]. Puisque Dieu a voulu que nous, qui étions [il] n'[y] a pas trois jours ennemis, combattions sous même bannière, faites paraître que l'opinion que nous avons eu [*sic*] de vous n'est pas vaine. Les soldats français auront l'œil sur vous ; ils désirent vous devancer. Faites à qui mieux mieux, autrement pour jamais vous déshonorerez la maison espagnole. Le Roi, votre maître, sachant le devoir que vous aurez fait, vous en saura meilleur gré que si vous combattiez pour lui-même ; car c'est pour la querelle de Dieu, c'est contre les Louteranons [Luthériens], qui vous mettront en mille pièces si vous tombez entre leurs mains. Que, si cette seule occasion ne vous semond [sert de semonce] d'aller de bon cœur et allègrement au combat, il n'y a rien au monde qui vous doive enfler le cœur. Il me semble que, si je combattais dans les Espagnes, que mes bras se roidiraient au double. Vous êtes mes compagnons en France, qui se réjouit de votre venue, qui attend de votre secours beaucoup de bien, et qui nous fait espérer que quelque jour ces deux grands royaumes, joints ensemble, iront jeter le Turc de son siège. Or sus donc, mes compagnons, sus aux armes ! Si ce n'était que je ne veux dérober l'honneur au seigneur don Loys, je me mettrais à la teste de votre bataillon, la pique au poing, pour vous voir manier les mains ; mais je n'en serai pas fort éloigné, pour voir si vous avez retenu ce que vos pères soulaient [avaient coutume de] faire, comme j'ai vu en Italie, Piedmont, Roussillon et Fontarrabie. Il me tarde que le jour de demain ne soit arrivé, afin d'avertir notre Roi et le vôtre du bon devoir que vous aurez fait contre ceux qui sont cent fois pires que les Mores de Barbarie, ayant rompu les croix, les autels et pollué les églises de Dieu, bâties par nos ancêtres, et dont je m'assure [suis sûr] que vous ferez la vengeance. *No quieren vouestras mercedes nos otros que seamos hermanos y compagneros por todas las fouerzas nostras, por honra de Dios y protection del Rey Christianissimo, hermano del. Rey catolico* [Vos Grâces ne veulent-elles pas que nous soyons frères et compagnons, de toutes nos forces, pour la gloire de Dieu et la défense du Roi très chrétien, frère du Roi Catholique ?] »

« Alors le segnor don Loys me dit :

« *Crea vouestra merced que avemos bien a pelear del primero asta el postrero, y quanto avremo una guotta di sagre nellos cuerpos. Nos tarda il tiempo que non veiamos a las manos contra los hereges* » [Que Votre Grâce soit sûre que nous sommes prêts à combattre du premier jusqu'au dernier et tant que nous aurons une goutte de sang dans le corps. Le temps nous paraît long de ne pas en venir aux mains avec les hérétiques].

« Lors je les priaï tous en signe d'allégresse de lever la main, ce qu'ils firent, après avoir baisé la terre. »

Monluc va chercher ensuite, comme dit d'Aubigné, à « échauffer » les Gascons en faisant jouer l'émulation avec leurs camarades de combat d'outre Pyrénées.

« Puis [je] retournai aux Gascons, et dis à monsieur de Charry qu'il remontât à cheval, et que je voulais qu'il menât tous les arquebusiers à cheval au côté gauche de moi, afin de les faire descendre à l'heure que je le commanderai ; ce qu'il fit. Et alors je fis une remontrance [exhortation] aux Gascons, et leur dis qu'il y avait une dispute de longue main entre les Espagnols et les Gascons, qu'il fallait à ce coup en vider le procès commencé il y a cinquante ans : c'était que les Espagnols disaient qu'ils étaient plus vaillants que les Gascons, et les Gascons qu'ils en étaient plus que les Espagnols ; et que, puisque Dieu nous avait fait la grâce de nous trouver en ceste occasion en même combat et sous mêmes enseignes, qu'il fallait que l'honneur nous en demeurât :

« “Je suis Gascon, je renie la patrie et n'en dirai jamais plus, si aujourd'hui vous ne gagnez le procès à force de combattre ; et vous verrez que je serai bon avocat en ceste cause. Ils sont bravaches, et leur semble qu'il n'y a rien de vaillant qu'eux au monde. Or, mes amis, montrez-leur ce que vous savez faire ; et, s'ils frappent un coup, donnez-en quatre. Vous avez plus d'occasion qu'eux, car vous combattez pour votre Roi, pour vos foyers. Si vous étiez vaincus, outre la honte, votre pays est perdu pour jamais, et, qui pis est, votre religion. Je m'assure que je ne serai pas en peine de mettre la main [munie de l'épée évidemment] dans les reins de ceux qui les montreront à nos ennemis [en fuyant], et que vous ferez tous votre devoir. Ce ne sont que gens ramassés, gens qui ont déjà accoutumé d'être battus [allusion à la longue poursuite d'ouest en est à travers le Périgord], et qui ont déjà peur d'avoir des bourreaux sur les épaules, tant la conscience les accuse. Vous n'êtes pas ainsi, [vous] qui combattez pour l'honneur de Dieu, service de votre Roi et repos de la patrie.”

« Sur quoi je leur commandai que tout le monde levât la main. Sur ceste opinion, ils la levèrent et commencèrent à crier tous d'une voix :

« “Laissez-nous aller, car nous n'arrêterons jamais que nous ne soyons aux épées !” et [ils] baisèrent la terre [apparemment un rite commun aux deux nations : est-ce la perspective d'une possible mise en terre prochaine qui inspire ce geste ?]. »

L'armée catholique se met alors en route.

« Les Espagnols se mirent à côté des nôtres. Je leur dis qu'ils marchassent seulement le pas, sans se mettre hors d'haleine. »

Mais il est d'autres combattants à ne pas oublier.

« Je m'en courus à la gendarmerie, troupe à troupe [allant d'une troupe à l'autre], et les priaï de s'acheminer seulement le petit pas, leur disant :

« “Ce n’est pas à vous, messieurs, à qui il faut par belles remontrances [exhortations] mettre le cœur au ventre.

« Je sais que vous n’en avez pas besoin.

« Il n’y a noblesse en France qui égale celle de notre Gascogne [les gendarmes sont des cavaliers d’élite issus de la noblesse locale].

« A eux donc, mes amis, à eux, et vous verrez comme je vous suivrai.” »

Voilà : chacun a reçu son dû. Le mot de la fin sera pour le commandant en chef nominal de la dite armée, que le brillant second n’a garde d’oublier.

« Monsieur de Burie monta lors sur un grand cheval, s’étant armé derrière l’artillerie. Je lui dis que, s’il lui plaisait de marcher devant les gens de pied avec l’artillerie, les trois compagnies lui seraient à côté, et il ferait la bataille ; ce qu’il m’accorda promptement. Et à la vérité, je ne lui vis jamais faire si bonne mine, ni montrer plus belle résolution pour venir combattre. Il ne me contredit jamais en aucune chose, tout ainsi que si j’eusse tenu sa place ; et me dit-on qu’il avait dit :

« “Cet homme est heureux, laissons-le faire.” »

Son bouillant adjoint ne pouvait rien espérer de mieux !

VIII. La bataille

Cette fois l’ennemi ne peut plus échapper. Monluc part en reconnaissance ; la chance va sourire à l’audacieux :

« Et comme toute l’armée commença à marcher en cet ordre, je courus au galop, monsieur de Montferrand et le sieur de Cazelles, qui est de la maison de Mongairal, et à présent chevalier de l’ordre, avec moi, et n’arrêtai que je ne fus à moins de trente ou quarante pas de cinq ou six chevaux qui étaient sous un arbre. Le sieur de Puch de Pardeillan m’a dit depuis [car, la paix revenue, on prendra plaisir à se raconter comment on s’est si bien battu les uns contre les autres] que c’était monsieur de Duras, le Bordet et lui, le capitaine Peyralongue et un autre du nom duquel ne me souvient. Ledit capitaine Peyralongue était leur maître de camp [général] de gens de pied. Et à la cargue [charge] que le capitaine Bordet avait fait [*sic*], ils avoient pris un archer de la compagnie de monsieur de Randan, et le menèrent prisonnier tout auprès de cet arbre, et lui donnèrent deux pistollades [coups de pistolet] de sang-froid. Et n’étant point encore mort, le capitaine Peyralongue lui demanda qui était en notre camp et qui commandait. Alors il lui dit que j’étais arrivé et que je commandais, se remettant monsieur de Burie sur moi, sachant bien qu’ils seraient en frayeur. Il s’en alla à monsieur de Duras, qui était sous cet arbre, à dix pas de l’archer, lequel y vint et lui demanda si j’étais à notre camp ; et lui dit qu’oui, et que j’étais arrivé le soir devant, ayant pris Lectoure, [ce] dont ils furent ébahis. Alors ils tournèrent tout court à leur troupe, qui n’allait que le petit pas et n’était

pas encore hors des prairies ; et [je] connus [vis] qu'à leur arrivée leurs gens de pied commencèrent à doubler le pas. Et [je] dis à monsieur de Montferrand :

« “Voyez-vous ces cinq chevaux qui étaient sous l'arbre. Ils sont courus faire avancer de cheminer leurs gens. Voyez comme ils allongent le pas.”

« Et alors je [re]tournai au galop à la troupe où était monsieur d'Argense, et lui dis ces mots :

« “Ô monsieur d'Argense, mon compagnon, voilà nos ennemis sont en peur, et ne nous feront aujourd'hui tête. Allons seulement hardiment au combat, car ils sont à nous ; cent fois j'ai essayé de même, ils ne veulent que couler.”

« J'embrassai les capitaines, puis courus au capitaine Massès et lui en dis autant. Puis [je] retournai au capitaine Arné et aux gentilshommes qui étaient sous ma cornette [dans mon peloton sous mon autorité directe], et [nous] commençâmes à marcher au grand pas et demi-trot. Je courus encore vers les ennemis, étant tout en sueur, n'ayant que monsieur de Montferrand [avec moi]. Et comme je fus près d'eux, je voyais la mine qu'ils tenaient, qui était d'avancer fort le pas, pensant gagner une petite montagne qu'il y avait ; et d'autre part, je voyais venir les nôtres en furie. Je voyais leurs cornettes de gens à cheval ; les uns allaient, les autres tournaient. Je voyais trois ou quatre chevaux parmi les gens de pied. Alors je tournai aux nôtres et commençai à leur crier :

« “Voiles [Voyez-les]-là en peur, voiles [voyez-les]-là en peur, prenons-les au mot, mes compagnons, prenons-les au mot, afin qu'ils ne s'en dédisent. Ce sont des poltrons ; ils tremblent seulement de nous voir.” »

La cavalerie engage seule le combat.

« Je mandai à monsieur de Burie qu'il laissât là l'artillerie, et qu'il s'avancât pour se jeter dans l'escadron de trois compagnies ; et commençâmes à aller au grand trot droit à eux. Aucuns [Certains] me criaient d'attendre les gens de pied ; mais je répondais qu'il ne leur fallait pas laisser gagner la montagne, car là ils nous feraient tête et combattraient à leur avantage. Il me souvenait toujours de Targon [le 17 juillet précédent dans l'Entre-deux-mers après la tentative manquée des Huguenots sur Bordeaux], où ils nous avaient fait tête sur la montagne, et [où il] fallut que nous les combattissions [bravo au Monluc des *Commentaires* pour ce bel imparfait du subjonctif !] de bas en haut ; que, s'ils fussent descendus nous combattre, nous étions défaits. Nos gens de pied faisaient bien toute la diligence que gens de pied pouvaient faire. » Mais ce n'était pas assez au goût de Monluc qui choisit de se passer d'eux.

« Et comme ils virent qu'ils ne pouvaient gagner la montagne, ils rallièrent mil ou douze cents vieux soldats qu'ils avaient à leur artillerie (c'était ceux-là qu'ils avaient laissé à l'arrière-coin où monsieur de Burie avait fait tirer [lors de l'accrochage à la sortie de Vergt]) et allaient ainsi le grand trot, toutes les troupes côte à côte [pressaient le pas, cavaliers, fantassins et artilleurs avec

ou sans canons réunis]. Et comme nous fûmes à deux cens pas les uns des autres, je commençai à crier : “Cargue ! Cargue !” [Chargez ! Chargez !]

« Je n’eus pas si tôt fait le cri que nous voilà tous pêle-mêle dans leurs gens de pied et gens à cheval, sauf le capitaine Massès ; car, comme il vit tous leurs gens renversez, il voyait une grande troupe bien près de la montée [du versant de la colline voisine] qui ne bougeait, qu’étaient ceux que j’ai dits à l’artillerie, et ne chargea jusqu’à ce qu’il fût auprès d’eux, et il donna dedans [heureuse initiative de subordonné saluée par le chef]. Monsieur de Fontanilles, qui rallia quelques-uns, s’y trouva [aussi] ; et là tous furent défaits, et l’artillerie prise. Nous exécutâmes la victoire tout au long de la plaine et par les vignes [curieusement il n’est pas question de la rivière, le Vern, qui pourtant doit couler au fond du vallon, mais il est si petit qu’il ne gêne guère les cavaliers, à peine plus les fantassins]. Il s’en jeta force dans un bois à main gauche [appelé depuis le Bois des Huguenots, comme Eugène Le Roy le signale dans *Au pays des pierres*], et montaient sur les châtaigniers ; les Espagnols et les Gascons les tiraient comme ceux qui tirent aux oiseaux.

« Il me servit d’être bien armé, car trois [de leurs] piquiers me tenaient enfermé et bien en peine ; mais le capitaine Baratnau le jeune et deux autres me désengagèrent, et y eut le dit Baratnau son cheval tué, et le mien blessé au nez et à la tête de coups de pique, car mon cheval m’avait porté dans leur bataillon, et [je] n’avais connu [noté, constaté] jamais qu’il eût mauvaise bouche, que ce coup-là qui me faillit perdre. Les capitaines Arné et Bonnevin y furent blessés tout contre moi.

« Cela fut cause que je ne pus plus rallier la cavalerie, car elle chassait du côté de main gauche, et moi, avec quinze ou vingt chevaux qui s’étaient ralliés, chassions à main droite vers un village, là où il en fut tué trente ou quarante ; et là, je fis un peu halte pour prendre haleine... »

IX. Un lieu de souvenir

Le lieu de la bataille aurait été le lieu-dit Pontromieu (Pont-Romieu ou Ponromieu, Pont des Romains, les « Romains » étant au Moyen Âge les pèlerins se rendant à Rome) sur le Vern en aval de Vergt. Un texte en ligne nous apprend :

« Au lieu-dit “Ponromieu”, la plaine aux deux mille morts, il n’est plus possible d’ignorer... Un panneau remémore désormais la bataille de Vergt de 1562, où périrent catholiques et protestants, mettant ainsi fin à la première guerre de Religion. Le maire de Grun [aujourd’hui Grun-Bordas], M. Sabouret, avait déjà posé un petit panneau de bois sur un arbre, à la mémoire de tous ces combattants français. À la demande d’un vacancier passionné d’histoire, le syndicat d’initiative, sous la houlette de M. Grellety, animateur infatigable, mais encore également passionné par l’histoire de son village, installa un panneau plus grand. »

Aujourd'hui les visiteurs désireux de méditer sur cette page d'histoire douloureuse peuvent à la sortie de Vergt sur la route de Bergerac, avant le rond-point, s'arrêter sur l'aire de stationnement mise à la disposition des pique-niqueurs ; contre le grillage de la station d'épuration voisine, ils pourront lire, surmonté d'une tête coiffée d'une « salade », le panneau commémoratif :

DANS CETTE PLAINE DU VERN
EN OCTOBRE 1562
L'ARMÉE CATHOLIQUE DE MONTLUC
BATTIT
L'ARMÉE PROTESTANTE DE DURAS
METTANT FIN A
LA PREMIÈRE GUERRE DE RELIGION
PLUSIEURS MILLIERS DE
SOLDATS PERIRENT ICI

Le même texte cité plus haut signale à propos de la bataille un fait passé dans la tradition locale :

« Épilogue macabre : il a été retrouvé, au siècle dernier, un squelette avec une hallebarde dans un arbre creux : un des soldats ayant cru pouvoir y trouver refuge contre ses agresseurs, s'y était retrouvé coincé [selon d'autres sources, c'est un casque qui aurait été découvert en sciant le dit arbre creux, un châtaignier ; quoi qu'il en soit, les vestiges de cet épisode tragique ont aujourd'hui disparu]. Preuve que cette bataille de Vergt fut d'une sauvagerie extrême. »

À l'époque moderne, l'histoire du châtaignier a donné envie à un Périgourdin de Bordeaux, un certain Jean Richard, de donner un nom et une histoire au malheureux ayant eu cette fin atroce :

« ... Les yeux crevés, la figure rongée par les oiseaux de proie, le pauvre Guilhem résista jusqu'au crépuscule, puis dans un dernier rôle il murmura : Bertille !... et rendit l'âme... Alors le vieux châtaignier devint son tombeau, cependant que, dans ses rameaux, priaient les oiseaux. Pleura Guilhem, de sa rosée, aux fils de la vierge. Et dans toute la châtaigneraie, on ne vit d'arbre plus beau que le châtaignier de Pon-Romieu. »

X. Après la bataille

Et Monluc poursuit son récit :

« Puis [je] retournai à l'artillerie gagnée, et là trouvai monsieur de Burie, où nous attendîmes le retour de nos gens qui chassaient encore, et les ralliâmes. Nous trouvâmes qu'il y avait de nos gens qui avoient chassé deux grands lieues [poursuivi l'ennemi sur huit kilomètres, c'est-à-dire jusqu'aux environs de Grignols] et retournâmes loger à Ver [Vergt] environ deux heures

après midi, renvoyant du bétail pour amener l'artillerie gagnée, et demeurâmes à Ver tout le lendemain [10 octobre 1562]. Il ne s'en fallut que de bien peu que les fuyards ne rencontraient monsieur de Montpensier, qui s'allait mettre à Mussidan, se pensant joindre avec nous. Que si Dieu l'eût voulu, tout était achevé, encore qu'il n'eût guères de forces avec lui ; car gens qui s'enfuient ne tournent guères jamais visage, et tout leur fait peur ; il leur semble que des buissons sont des escadrons.

« Ce qui se sauva, qui fut bien peu de gens de pied, se rallia avec leurs gens de cheval, et cheminèrent tout le demeurant [reste] du jour et de la nuit, tirant vers la Saintonge porter cette triste nouvelle. De vingt-trois enseignes qu'ils avoient de gens de pied, les dix-neuf nous demeurèrent, et de treize cornettes de gens de cheval, les cinq, lesquelles nous envoyâmes à monsieur de Montpensier, le reconnaissant tous pour notre chef. Les villageois en tuèrent encore plus que nous, car la nuit ils se dérobaient pour se retirer en leurs maisons et se cachaient dans des bois ; mais comme ils étaient découverts, hommes et femmes leur couraient sus, et ne savaient où se cacher. Il fut nommé sur le champ ou dans les vignes plus de deux mille hommes morts, outre [sans compter] ceux que les villageois dépêchèrent. »

Le capitaine Bessonnie, le bourreau de Rocamadour, qui avait rejoint Duras avant la bataille, pourra s'échapper et rejoindre sa région natale de Sousceyrac, où il continuera d'exercer ses méfaits. Au moins l'Aquitaine en est-elle débarrassée.

Dans une lettre du 12 octobre (trois jours après la bataille) à M. de Saint-Sulpice, ambassadeur de France en Espagne, qui a négocié l'envoi de contingents espagnols pour renforcer les troupes catholiques, y compris en Guyenne, Monluc donne une version du déroulement de la rencontre un peu différente de celle des *Commentaires* :

« Comme M. de Burie s'attendait à gagner un lieu pour s'aider de notre artillerie, je reconnus leur façon de si près qu'il nous sembla que leurs gens de cheval voulaient faire tête de [mettre en première ligne] leurs gens de pied, car ils se retirèrent de devant la bataille [le corps de fantassins] et se mettaient au côté gauche. Et, en faisant cela, je connus bien [me rendis bien compte] qu'ils s'embarrassaient, et tout incontinent leur fis la charge, avec toutes les cinq troupes, sans attendre que nos gens de pied puissent se joindre au combat, fors les capitaines qui étaient à cheval. Et eux, voyant cette charge, n'eurent temps de se remettre en bataille et prirent la cargue [s'enfuirent au galop], et nous laissèrent en proie tous leurs gens de pied, qui furent tous taillés en pièces, car notre arquebuserie espagnole et gasconne y arrivèrent, qui nous firent grand bien à aider à tuer ces gens, car d'ung [respectons cette pointe d'accent gascon] jour n'eût été possible à nous autres gens de cheval de massacrer tant de gens. »

Décidément, même s'il s'agit de saluer l'efficacité des fantassins espagnols dans une lettre destinée à notre ambassadeur à Madrid, l'auteur de la dite lettre mérite bien sa réputation de Monluc le Sanguinaire !

Le récit, nettement plus court, que d'Aubigné fait de la bataille, corrobore celui de Monluc, sur lequel on peut penser qu'il est basé, quelques détails pris à d'autres sources ayant été ajoutés :

« Burie voulant faire marcher son armée en corps et même réservant cette affaire au duc de Montpensier, Montluc avec ses braves discours échauffa ses gascons à l'envi [émulation] des Espagnols, attira tous les capitaines à son opinion et Burie même à y marcher allègrement... Duras perdit quatorze cents hommes [Monluc parle de deux mille et certaines estimations vont jusqu'à cinq mille] et son artillerie... Quelques gens de pied voulurent se sauver vers Montauban : les Communes [paysans] en assommèrent et en emmenèrent plusieurs à Agen, qui furent pendus à un gibet construit par Montluc pour les autres premières penderies, et par lui nommé *le Consistoire*. »

Monluc ne nous donne pas ce dernier détail.

Duras en fuite gagne Barbezieux, puis Saintes, bouscule au passage une troupe catholique qui voulait l'arrêter, piètre consolation, et rejoint le comte de La Rochefoucault, qui de son côté abandonne Saint-Jean d'Angély ; ils font mouvement ensemble sur l'Isle-Jourdain, puis Montmorillon, et finiront par atteindre Orléans. Monluc note que si l'armée huguenote en son état initial « s'eût pu joindre avec monsieur le prince de Condé, elle eût fait de l'échet [donné du fil à retordre] au camp du Roi, puisque sans ceux-là nos gens cuidèrent [faillirent] perdre la bataille à Dreux. »

XI. Épilogue à Mussidan (10-11-12 octobre 1562)

Reste aux vainqueurs, Burie et Monluc, une dernière étape à accomplir, toute pacifique celle-là mais non moins délicate : rendre compte de leur victoire à leur chef en titre, le duc de Montpensier, dont ils n'ont pas attendu l'ordre pour agir et qui est resté totalement extérieur aux événements. Le jour même de la bataille, le 9 octobre, ils ont cru nécessaire d'informer sans retard le roi de France du résultat. Leur lettre au souverain comporte cette phrase embarrassée :

« Monsieur de Montpensier devait être aujourd'hui ici, mais il n'y est point venu. Toutefois, Sire, nous ne faillirons à l'avertir de ceste victoire, et à obéir à ce qu'il lui plaira de commander pour votre service. »

Après la journée passée à Vergt, les deux hommes que le succès a réconciliés se mettent en route pour Mussidan :

« Apres cette victoire nous marchâmes droit à Mussidan. Monsieur de Burie se mit devant [prit les devants] pour faire la révérence à monsieur de Montpensier, et [nous] laissâmes tout le camp à Grignoux [Grignols], à deux ou trois grands villages qu'il y a entre Mauriac [il s'agit de Manzac] et Mussidan [sans doute Jaures, Vallereuil et Saint-Séverin d'Estissac]. Puis je m'en allai faire la révérence audit sieur de Montpensier à Mussidan où je fus aussi bien reçu que je serai jamais en compagnie que [où] je saurais [pourrais] arriver ;

et [je] crois que monsieur de Montpensier m'embrassa plus de dix fois, et [je] demeurai trois ou quatre heures avec lui. C'était un bon prince et vraiment homme de bien, aimant bien la religion et l'État. Il fut d'avis que je m'en retournerais en Guyenne, par l'opinion de tous les seigneurs susnommés qui étaient avec lui (aussi en la compagnie du roi de Navarre et en la mienne n'y avait pas trente chevaux qui ne fussent blessés), et qu'il emmènerait monsieur de Burie et les trois compagnies et celle de monsieur le maréchal de Thermes avec lui, et les dix compagnies du capitaine Charry et les trois compagnies espagnoles, pour les joindre avec les dix que dom Jehan de Carbajac menait, qui devaient arriver ce jour-là à Bregeyrac [Bergerac] ».

Montpensier charge également Monluc, une fois ses troupes de nouveau en état, de reprendre les opérations contre Montauban. Le vainqueur de Vergt laissera ce soin à un de ses lieutenants, Antoine de Torride, dont le siège n'aura pas plus de succès que le précédent.

À Mussidan, Monluc a retrouvé également son frère Joachim de Lioux, arrivé de Périgueux pour présenter lui aussi ses respects au prince. Lioux, le jour de la bataille, entendant le bruit du canon, a volé au secours de la victoire, ainsi qu'il le raconte lui-même dans une lettre à Catherine de Médicis :

« Etant dedans [à Périgueux], M. de Monluc donna la bataille à trois petites lieues de là ; ce qu'entendu par le sénéchal de Périgord et moi, sortîmes hors ladite ville avec le plus de gens à cheval que pûmes assembler, comme chanoines et marchands, pour donner sur la queue à ceux qui s'enfuyaient. Et, si la troupe que nous menions eût été de gens aguerris et armez, il en fût bien peu échappé de ce que restait de la bataille. »

Mais le frère du vainqueur s'est fait tellement apprécier des Pétroriciens qu'il a un problème sur les bras, dont il s'ouvre à la Reine Mère :

« A présent, monsieur le prince de Montpensier et messrs de Monluc et Burie sont d'avis que, pour la sûreté de ce pays, vu que les troupes se départent, j'y demeure pour cet hiver et que je retarde mon voyage de Piémont. Il serait impossible à moi d'y demeurer pour faire prester l'obéissance due sans forces. Et ainsi, Madame, que vous savez que ne suis si grand seigneur que je puisse m'entretenir sans état en un gouvernement, les dits srs de Montpensier, de Burie et de Monluc m'ont dit de vous écrire de me donner cinquante hommes d'armes pour faire la compagnie de la noblesse de ce pays ; laquelle a fait bien son devoir à ceste bataille, avec laquelle ensemble le Roy y sera obéi. Mais sans cela je ne y saurai demeurer ; qui est cause que je vous supplie, Madame, ne permettre que je y demeure et vouloir que je parachève mon voyage en Piémont... »

Blaise appuie la demande de son frère auprès de la souveraine ; finalement Lioux obtiendra dix hommes d'armes au lieu des cinquante demandés ; il restera à Périgueux et, l'année suivante, la paix revenue, sera autorisé à partir en Italie.

XII. Un succès décisif

Chacun se remet donc en route. Et Monluc de conclure :

« Sans la bataille, monsieur de Montpensier ne se fût pas retiré [retourné] en France (il avait été envoyé pour défendre et secourir la Guyenne), et, par le gain de la bataille, il en amena toutes les forces de Guyenne et de Saintonge, qui étaient quatre compagnies de gens d'armes et cinq qu'il avait avec lui ou dans la Saintonge, et monsieur de Sansac [le gouverneur de la Saintonge] avec la sienne, vingt-trois enseignes de Gascons ou d'Espagnols, [ce] qui ne fût pas petit secours qu'il mena au Roi ».

Évoquant sa propre reprise de contact avec la province auréolée du prestige de sa victoire, il écrit : « Ainsi m'en revins, renvoyant tout le monde à leur maison, n'ayant rien en toute la Guyenne qui bougeât ni qui osât dire qu'il avait jamais été de ceste religion, car tout le monde allait à la messe et aux processions, assistant au service divin ; et les ministres, trompettes de tout ce boutefeu, avaient vidé [les lieux], car ils savaient bien qu'en quelque coin qu'ils fussent, je les attraperais et leur ferais la guerre ».

Cette année 1562, qui a été si glorieuse pour lui, sera malheureusement entachée par un grand chagrin domestique : la mort d'Antoinette d'Ysalguier, son épouse, qui lui a donné quatre fils, tous militaires, un déjà mort et un qui vient de faire campagne aux côtés de son père, et trois filles, deux nonnes et une épouse de militaire, dont nous avons vu le mari à l'œuvre.

Si la bataille de Vergt marque la fin des opérations de guerre entre catholiques et protestants en Aquitaine, chacun dans la province rendue à la foi catholique est conscient que l'issue définitive de la confrontation armée se jouera entre l'armée royale, commandée par François de Guise, et l'armée protestante de Louis de Condé. Condé a eu le tort de ne pas profiter de l'effet de surprise pour marcher immédiatement sur Paris : il a préféré attendre des renforts, dont ceux envoyés par Duras. Mais les catholiques se sont plus encore renforcés, y compris grâce à Monluc, dont la victoire a rendu disponibles les troupes du Sud-Ouest. Ils reprennent une à une les villes tombées au début du conflit, dont Rouen, où Montaigne, qui fait campagne en bon gentilhomme catholique, rencontre des « cannibales » arrivés tout droit d'Amérique. Les deux armées se livrent à Dreux une bataille rangée non décisive. Finalement l'armée catholique entame le siège d'Orléans, quartier général des protestants. François de Guise y est traîtreusement assassiné par un gentilhomme protestant infiltré dans son entourage. La lassitude est générale : des pourparlers sont engagés, qui aboutissent à l'édit d'Amboise. Catherine de Médicis peut se flatter d'avoir été la pacificatrice du royaume. Elle est sûre d'avoir installé une paix durable et fera la sourde oreille aux

messages de son fidèle Monluc, lui signalant que les protestants préparent leur revanche, y compris en Guyenne la revanche de Vergt.

Car, on ne le sait pas encore, cette guerre n'est que la première.

E. E.

Sources principales

RUBLE (Alphonse de) (éd.), *Commentaires et lettres de Blaise de Monluc, maréchal de France*, Paris, éd. Société de l'Histoire de France, chez Mme Vve Jules Renouard, rue de Tournon, n° 6, 1870.

MONLUC (Blaise de), *Commentaires 1521-1576 : Notes et Index analytique*, Paris, éd. Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1964.

THIERRY (André) (éd.), *Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné*, t. II, Livre 3, ch. 11, Genève, Librairie Droz, 1982.

Annexe 1. Les principaux protagonistes

1. Les combattants

Du côté catholique

Blaise de Monluc

Charles de Coucys, seigneur **de Burie**

Cybard de Tison, seigneur **d'Argens[e]**, commande la compagnie de Randan

René **du Courret**, lieutenant de la compagnie de Randan

Jean-Jacques Isalguier, baron **de Clermont**

François de Durfort, baron **de Bajamont**

Jacques Prévost, sieur de **Charry**, capitaine français

François de Devèze, sieur **d'Arné**, capitaine de cheval-légers

Jean de Béon, seigneur de Cazeaux, commandant de compagnie, dit le **capitaine Massès** (du nom d'un fief qu'il a en commun avec son frère aîné, Aimery, capitaine de gendarmes)

Claude de Lévis, baron **de Carlus** (ou Charlus)

Philippe de La Roche, baron de Fontenilles (ou **de Fontanilles**), gendre de Monluc, guidon (officier porte-étendard) de sa compagnie

Jean de Gontaut, sieur **de Saint-Geniès**, officier de liaison de Burie

Arnaud de Gontaut, sieur **d'Audoux**, fils du précédent

Bernard ou Bertrand de Lostanges, sieur **de Sainte-Alvère**

Charles **de Mon[t]ferrant**, plus tard gouverneur et maire de Bordeaux

Jean III de Montferrant, baron **de Cancon**, lieutenant de la compagnie de cheval-légers du capitaine Peyrot

X de Mongayral, sieur **de Cazelles**

Jean de Monlezun, sieur **de Baratnau**, dit Baratnau le Jeune

Imbert de La Platière, seigneur de Bourdillon, maréchal de France, pourrait être le capitaine **Bonnevin** dont il est parlé

Elie de Saint-Chamans, comte **du Peschier**, capitaine de cheveu-légers

Présents par leur compagnie servant sous Burie :

Antoine de Bourbon, roi de Navarre, gouverneur de la Guyenne

Paul de La Barthe, seigneur de Thermes, maréchal de France

Présents par leur compagnie de gens d'armes :

Charles de La Rochefoucauld, comte **de Randan**

Jean de Peyrusse, seigneur d'Escars (ou des Cars), comte **de La Vauguyon**

Du côté protestant

Symphorien de Durfort, seigneur **de Duras**

Jean **de Moncaut**, capitaine

Jean **de Salignac**, capitaine

Guy **de Monferrand**, dit Langoiran, capitaine

Joachim de Ségur, dit **le Puch de Pardaillan**

Le seigneur **de Tors**, capitaine

Jean Acary, seigneur **du Bourdet**

François d'Auber, sieur **de Peyrelongue**

Joachim **de Sainte-Hermine**, seigneur du Fa

2. Les non-combattants

Anne de Salignac de La Mothe, **dame de Fages**, mère de Madame de Lioux

Jean Ebrard, seigneur de **Saint-Sulpice**

Louis II de Bourbon, duc de **Montpensier**

Joachim de Monluc, seigneur de **Lioux**

Jean de Peyrusse, seigneur **d'Escars** (ou des Cars), comte de La Vauguyon

Louis de Madaillan, seigneur **d'Estissac**

Henri de Foix, comte **de Candale**

François Le Roy, seigneur **de Chavigny**

François I^{er} Nompar de Caumont, baron **de Lauzun**

Louis Prévost, seigneur **de Sansac**

Annexe 2. Vocabulaire militaire

cornette : sous-lieutenant de cavalerie (le même nom désigne le peloton sous ses ordres)

gendarme : cavalier d'élite fortement armé

salade : soldat (cavalier ou fantassin) portant une salade (casque à forme ronde dégageant le bas du visage)

argolet : membre d'un corps de cavalerie légère créé par Louis XII

« Le sable dans les rognons¹ » Comment Montaigne soignait ses calculs

par Jean-René DUJARRIC DE LA RIVIÈRE

« Je suis aux prises avec la pire de toutes les maladies, la plus soudaine, la plus douloureuse, la plus mortelle et la plus irrémédiable² ». Ce diagnostic sans espoir date des années 1578-1580. Il a 45 ans en 1578 quand la maladie de la pierre³ se déclare, celle qu'il redoutait le plus, et il avait de bonnes raisons pour cela. C'est en effet dans le chapitre XXXVII du Livre second des *Essais*, intitulé « De la ressemblance des enfants aux pères », consacré à l'hérédité, que sa maladie est citée à titre d'exemple de transmission héréditaire, ainsi que sont énumérés les remèdes qu'il cherche à lui apporter. Son père, Pierre Eyquem, en fut « merveilleusement affligé », mais le mal ne s'est déclaré en lui qu'à l'âge de 67 ans. « Il est à croire que je dois à mon père cette qualité pierreuse⁴ ». Cette affliction est l'occasion d'une large réflexion sur la transmission héréditaire, sur ce germe infiniment petit qui contient tant de développements ultérieurs inéluctables, véritable miracle de la nature pour un esprit de ce temps, réflexion qui inspirera sans doute Pascal, comme tant d'autres pages de Montaigne. Tout

1. Livre troisième, chap. XIII, « De l'expérience ».

2. Livre second, chap. XXXVII, « De la ressemblance des enfants aux pères ».

3. Maladie de la pierre et gravelle sont les deux anciennes appellations du calcul rénal et de sa manifestation, la colique néphrétique (note de C.-H. Piraud).

4. Livre second, chap. XXXVII.



Fig. 1. Montaigne, portrait (vers 1800-1820, coll. privée) d'après la gravure à l'eau forte d'Augustin de Saint-Aubin (1773), réalisée pour l'édition princeps du Journal de voyage (1774). À l'origine de cette gravure serait le tableau peint à Rome par Palma Vecchio en 1581 et copié pour la famille de Montaigne en 1640 par Ribera (DESAN, 2007, n° 112 et 113).

autant incompréhensible pour lui, le fait que son père lui ait transmis cette maladie, cette prédisposition, pour mieux dire, à l'âge de 38 ans, alors qu'il n'en souffrait pas encore lui-même.

Il y a cependant, peut-être, des remèdes à « l'irréremédiable ». Celui de Michel Eyquem ne sera pas la médecine telle qu'elle est pratiquée de son temps. Car il n'a pas seulement hérité de son père la gravelle, mais aussi une méfiance à l'égard, non des médecins eux-mêmes, il y insiste, mais de leurs prétendus remèdes : « cette antipathie que j'ai à leur art m'est héréditaire ⁵ ».

5. *Ibidem.*

Son père, et, encore plus, son grand père et son arrière-grand-père ont eu longue vie sans jamais avoir recours à la médecine : « La vue même des drogues faisait horreur à mon père ⁶ ». Cette méfiance a été fortifiée en lui par l'expérience. Les disputes des médecins au chevet des malades, leur langage amphigourique, leur savoir livresque, sont un sujet de comédie bien avant Molière. La comédie tourne parfois au drame. Quand nous lisons cette phrase « Dernièrement à Paris, un gentilhomme fut taillé ... ⁷ », nous ressentons d'abord un moment d'effroi dû à l'ignorance du vocabulaire chirurgical de l'époque. Le malheureux gentilhomme n'a pas été mis en pièces : la taille, ou « grand appareil », est l'opération de la pierre. L'opération se révélera inutile, on ne trouve pas trace de caillou dans le rein ou la vessie. La méfiance du fils de Pierre Eyquem est symptomatique et prometteuse : elle est le signe de l'exigence d'une véritable science, basée sur l'observation, l'expérience et même l'expérimentation, qui se développera ultérieurement et ne s'installera véritablement qu'au XIX^e siècle, avec Claude Bernard. Michel Eyquem est ici en avance sur son temps, et le voir mettre l'expérience, le thème central des *Essais*, à la base du savoir, ne nous surprendra pas (« essais », dans la langue de l'auteur, est très proche de « expériences », expériences toujours instructives et parfois éprouvantes).

« Oyant faire cas du sang de bouc... ⁸ » : anxieux par nature, et redoutant le mal héréditaire qui frappe la « race » des Eyquem, il se soucie d'en prévenir l'apparition. La croyance populaire attribuée au sang de bouc la vertu de dissoudre les calculs, pourvu que l'animal, selon Laurent Joubert, ait été nourri d'herbes saxifragées, du latin *saxum*, pierre, et *frangere*, briser. « Elle ne naît que dans les lieux pierreux et parmi les rochers ⁹ ». Sa tige dure se fraye un passage parmi les pierres. Nous saisissons ici un exemple particulièrement significatif d'une forme de logique, d'une démarche intellectuelle emblématique de l'esprit préscientifique, de la « mentalité primitive » aurait dit Lucien Lévy-Bruhl ¹⁰. On s'autorise, sans autre justification, à passer, par une transposition hardie, des qualités physiques de la plante à une vertu thérapeutique. Le même Furetière n'en doute pas : « Elle est bonne pour rompre la pierre aux reins et en la vessie ¹¹ ». Un tel raisonnement est connu et reconnu, dans l'histoire de la médecine ancienne, sous le nom de « principe de la signature ». Selon Littré, on nomme « signature des plantes certaines particularités de leur conformation ou de leur coloration d'après lesquelles on les jugeait convenables dans telle ou telle maladie. On définissait la signature des plantes un certain rapport entre leur figure et leurs effets » et il donne un exemple de cette logique, qui ne

6. *Ibidem.*

7. *Ibidem.*

8. *Ibidem.*

9. FURETIÈRE, 1690, article « saxifrage ».

10. LÉVY-BRUHL, 1922.

11. FURETIÈRE, 1690, article « saxifrage ».

devait être pour lui qu'une curiosité appartenant au passé : « *l'echium vulgare*, étant tacheté comme la vipère, on l'a appelé vipérine et on l'a prescrit contre les morsures de cet animal ». Gageons que l'auteur du célèbre dictionnaire, héritier du positivisme d'Auguste Comte, ne pouvait voir dans cette étrange logique qu'une forme infantile de la pensée, que seule la nécessité pressante de lutter contre les maladies peut expliquer.

Quoi qu'il en soit, le patient en quête de remèdes ne veut rien négliger : il va vérifier par lui-même la croyance. Il fait nourrir un bouc de cette herbe « perce pierre ». Lorsque on le tue, on trouve dans son estomac « deux ou trois grosses boules¹² [...] il est vraisemblable que ce sont des pierres cousines des nôtres¹³ ». L'animal est lui-même affecté. Son sang, bien loin de guérir la pierre, ne peut avoir qu'une « qualité pétrifiante¹⁴ », expression qui évoque la physique d'Aristote dans les comédies de Molière. Montaigne, méfiant, privilégie toujours l'expérience, celle des autres et la sienne propre. Toujours en quête de remèdes, il se rendra, dit-il, dans presque toutes les villes d'eaux d'Europe, en particulier Lucques, en Italie. Le portrait fait de lui à Rome pendant ce voyage montre un visage marqué par la douleur (fig. 1). Il apprécie ces villes de cure pour les rencontres de populations diverses qu'il peut y faire : faute de guérison, c'est sa curiosité des manières de vivre différentes de la sienne qui trouve à se satisfaire. Conforté dans sa méfiance atavique à l'égard de la médecine, il ne lui restera, comme il l'expose dans l'ultime chapitre des *Essais*, qu'à s'accommoder de son mal et à faire appel aux ressources de la sagesse : « il faut apprendre à souffrir ce qu'on ne peut éviter¹⁵ ».

J.-R. D. de La R.

Je remercie le Pr. L. Boccon-Gibod, professeur honoraire d'urologie, qui a bien voulu prendre connaissance de cette brève note avant sa rédaction définitive.

Bibliographie

- DESAN (Philippe), *Portraits à l'essai. Iconographie de Montaigne*, Paris, éd. Honoré Champion, 2007.
- FURETIÈRE (Antoine), *Dictionnaire universel : contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts, savoir...*, La Haye, chez Arnout & Reinier Leers, 3 vol., 1690.
- JOUBERT (Laurent), *Erreurs populaires au fait de la médecine*, Bordeaux, éd. S. Millanges, 1578.
- LÉVY-BRUHL (Lucien), *La mentalité primitive*, Paris, 1922.
- MONTAIGNE (Michel de), *Essais*, édition M. Rat, Paris, éd. Classiques Garnier, 1952.

12. De telles boules se nomment « phytobézoards » (information du Dr G. Delluc).
13. Livre second, chap. XXXVII.
14. *Ibidem*.
15. Livre troisième, chap. XIII.

Un conflit nobiliaire à Gauléjac au XVII^e siècle

par Gilles de BLIGNIÈRES

En 1961, Pierre de La Chapelle publiait dans le tome LXXXVIII de notre Bulletin une étude¹ sur les mutations de la seigneurie de Gauléjac (aujourd'hui Groléjac (fig. 1)), détenue en indivision par deux lignages de coseigneurs.

Il y développait notamment l'hypothèse que les Salignac, qui se disaient seigneurs de Gauléjac, n'y possédèrent que des droits mineurs, et en furent rapidement écartés, sans toutefois connaître dans quelles circonstances ils quittèrent cette seigneurie.

La présente communication répond à ces deux questions, il est vrai avec un demi-siècle de retard, et apporte un nouvel exemple des nombreux conflits honorifiques qui pouvaient surgir parmi les hobereaux périgordins, quand ils n'étaient pas au service de leur souverain.

L'étude de Pierre de La Chapelle mettait en évidence le partage de la seigneurie de Gauléjac, détenue au début du XVI^e siècle par les Salignac d'une part, et les du Pouget auxquels succéderont les Chaunac puis les Gontaut-Saint-Geniès, d'autre part. Il citait notamment un acte du 21 mars 1555², où Raymond de Chaunac, seigneur de Lanzac, remettait au procureur d'Odet de Salignac la moitié du prix d'achat des droits qu'un tiers détenait sur Gauléjac,

1. LA CHAPELLE, 1961, p. 148-152.
2. LA CHAPELLE, 1961, p. 149.



Fig. 1. Le château et l'église de Groléjac.

mais curieusement ne tirait pas la conclusion que ce partage égal du prix impliquait certainement que la coseigneurie était détenue par moitié entre eux.

Cet auteur supposait aussi que le mariage de Barthélemy de Chaunac en 1580 avec Catherine de Toucheboeuf-Clermont, fille de Louise de Salignac, avait probablement mis fin à cette coseigneurie, et en tout état de cause il constatait que les Salignac disparaissaient alors de Gauléjac, selon les actes qu'il avait en main, provenant des archives Chaunac-Lanzac.

Cependant cela était contradictoire avec le fait avéré qu'une branche des Salignac continua de se titrer seigneur de Gauléjac jusqu'aux premières années du XVIII^e siècle, et que cette Louise de Salignac n'était pas issue des coseigneurs de Gauléjac, mais de la branche bien distincte des seigneurs de Verteillac. Quelques pièces du cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, relatives aux Salignac, permettent de trancher ces questions, et confirment que les Salignac demeurèrent coseigneurs – par moitié – de Gauléjac, au moins jusqu'en 1658 au plan matériel, et jusqu'au tout début du siècle suivant par revendication judiciaire. Les circonstances particulières de leur éviction, et les détails fournis par ces pièces, méritent en effet d'être relatées.

En 1656, Barthélemy de Salignac, jusque là seulement seigneur de La Poncie (à Saint-Jean-d'Estissac), venait de succéder à son frère aîné Jean-Guy, mort sans enfant, dans la coseigneurie de Gauléjac et celle de La Roque-Gageac. C'était alors un homme assez âgé, qui décéda l'année suivante : on peut raisonnablement lui donner une soixantaine d'années, sa naissance se

situant au plus tard vers 1595. Il était entouré de ses deux jeunes fils : l'aîné, François-Antoine, appelé le sieur de La Poncie, et le cadet, Pons, dit le sieur de Gageac. Selon leurs propres dires, les deux frères La Poncie et Gageac étaient alors âgés de 15 et 14 ans ; il est cependant probable qu'ils minoraient là leur âge à l'époque, en vue d'atténuer leur responsabilité dans les événements qui suivront, mais en tout état de cause ils ne devaient guère dépasser la vingtaine d'années.

L'autre moitié de la seigneurie de Gauléjac était alors aux mains des Gontaut-Saint-Geniès, venus aux droits des Chaunac par le mariage en 1601 d'Antoinette de Chaunac, dame de Lanzaac (Lot), avec Armand de Gontaut-Saint-Geniès.

Ceux-ci furent les parents de Judith de Gontaut-Saint-Geniès, dont on reparlera, et de Jean de Gontaud-Saint-Geniès, seigneur de Lanzaac et Gauléjac, qui épousa en 1628 Françoise-Galiotte de Lostanges. De cette dernière union, seuls trois fils sont connus des généalogistes : l'aîné, Barthélemy, marquis de Lanzaac, et le second, Jean, seigneur de Gauléjac, garde de la manche du roi, seront maintenus nobles en 1668³. Le troisième, Armand, décédera en 1700 à Lanzaac (Lot). Ils furent les protagonistes de cette affaire, leur père étant alors décédé.

L'enquête préalable aux lettres de rémission⁴ sollicitées par les frères Salignac en 1669 nous donne tous les détails sur cette affaire. Il ne faut donc pas s'étonner de la présentation des faits en leur faveur, qui y est faite par Claude Pellet, conseiller du Roi et maître des requêtes ordinaires en son Hôtel, « commissaire départi par S.M. en Guyenne pour s'informer sur divers démêlés et rencontres entre gentilshommes pour des droits honorifiques ». Ce langage fleuri révèle le fonds de l'affaire, une compétition entre les deux coseigneurs pour affirmer la prééminence de l'un sur l'autre, ce qui à cette époque pouvait conduire aux voies de fait les plus extrêmes, comme on le verra. L'enquêteur commence ainsi son rapport :

« En 1656, fin avril, le seigneur de Gauléjac et ses frères firent diverses insultes au seigneur de Salignac père, homme vieux et âgé, rompirent son banc qui était dans l'église, quoique coseigneur de la terre de Gauléjac avec eux ; même ledit Gauléjac maltraita le sieur de la Poncie fils aîné dudit sieur de Salignac, lui ayant donné un coup de pied dans un chemin où ils se rencontroient. Il fit ensuite donner les étrivières à un meunier dudit Salignac, dans la place du lieu de Gauléjac ».

On voit que l'enquêteur ne lésinait pas sur les provocations des Gontaut-Saint-Geniès, et notamment du sieur de Gauléjac, que nous pensons plutôt être

3. ANSELME, 1733, p. 323 et LA CHAPPELLE, 1961, p. 151.

4. Carrés d'Hozier 568, folios 210 à 212.

Jean, le garde de la manche du Roi, plutôt que l'ainé Barthélemy, qui se faisait appeler Lanzac, mais ce point est de peu d'importance.

La destruction du banc des Salignac dans l'église de Groléjac confirme bien que le conflit prenait son origine dans les droits honorifiques revendiqués par chacun des coseigneurs, source inépuisable de conflits plus ou moins graves. Les Salignac ne pouvaient rester sans réagir, aussi « en haine de quoi » le sieur de Salignac fit bastonner un valet du sieur de Gauléjac tombé entre ses mains, et la querelle haussa d'un ton.

Gauléjac partit alors en campagne et « pour se venger, fut chercher ledit Salignac au village de La Mouline, en compagnie de ses frères, des seigneurs de Saint-Michel ses cousins, et de trois valets, tous armés de fusils et pistolets ». Il s'agissait là des fils de Judith de Gontaut-Saint-Geniès, leur tante, mariée en 1630 à Alexandre de Cosnac, seigneur de Saint-Michel⁵. N'ayant pas trouvé Salignac, Gauléjac et sa troupe se rendirent le même jour dans la garenne du château pour y tirer des lapins, leurs intentions belliqueuses ne désespérant pas ; cette irruption dans la garenne de leur adversaire, symbole seigneurial s'il en fut, était bien faite pour le provoquer, ce qui ne manqua pas. « Ce dont ledit Salignac ayant été averti, sorti avec les sieurs de la Poncie et de Gageac ses deux fils, armés de deux fusils, qui n'avaient guère alors que 14 ou 15 ans chacun, accompagnés aussi d'un ou deux valets armés ». La guerre était déclarée.

Parvenu dans la garenne, les deux petites armées se firent face, et Salignac s'adressa à Gauléjac, lui disant « qu'il trouvait bien étrange, après les insultes qu'il lui avait faites, qu'il vint chasser jusque dans la garenne de son château » – Notons au passage que les Salignac occupaient alors le château de Groléjac, où en 1654, une des filles de Barthélemy de Salignac avait passé son contrat de mariage –. À ces paroles, Gauléjac lui répondit que « c'était un vieux fol, et qu'il irait chasser jusque dans son jardin » ; puis Salignac ayant commis l'imprudence de s'approcher, « le sieur de Gauléjac lui donna un coup de pied dont il tomba par terre, et dans cette chute le pistolet du sieur de Salignac tira contre terre sans blesser personne. Dans cet instant, le sieur de Gageac, fils dudit Salignac, lâcha un coup de fusil audit sieur de Gauléjac, duquel coup il fut porté par terre, et ensuite fut tiré divers coups de part et d'autre, dont il demeura trois personnes sur la place, savoir le frère du sieur de Gauléjac, qui mourut la nuit suivante, le sieur de Saint-Michel, son cousin, et un valet dudit sieur de Gauléjac. De la part du sieur de Salignac, il y eut deux valets blessés ».

On remarquera que malgré la décrépitude du père et la prime jeunesse des fils, les Salignac étaient bien plus fins fusils que leurs adversaires, et sans doute sensiblement plus impliqués que le récit de l'enquêteur ne le laisse entendre.

5. CHAMPEVAL, 1911, p. 132.

L'identification des victimes pose une difficulté. S'il n'y a pas de problème à identifier le sieur de Saint-Michel avec Jean de Cosnac, seigneur de Saint-Michel et fils de Judith de Gontaut-Saint-Geniès, il n'en va pas de même pour le frère du sieur de Gauléjac. En effet les trois frères Gontaut-Saint-Geniès connus ont tous survécu à cette affaire : Barthélémy, malgré le coup de fusil qui le précipita à terre, et Jean furent tous deux maintenus nobles en 1666 ; leur frère Armand mourut en 1700. Il faut donc en déduire qu'il s'agissait d'un quatrième frère, inconnu des généalogistes à cause de sa mort prématurée, et pour cause, dans les circonstances qui viennent d'être rapportées.

Cette affaire ne pouvait pas rester ignorée de la justice, et il y eut poursuite des Salignac au présidial de Sarlat ; le sieur de Coste, conseiller au présidial de Sarlat, se transporta sur les lieux avec le procureur du Roi, où il dressèrent procès-verbaux et firent « informer de part et d'autre », c'est-à-dire entendirent les témoins produits par les deux parties ⁶.

Les conséquences civiles furent sévères pour les Salignac, et se traduisirent par la perte de leur part de la seigneurie de Gauléjac. Par un arrêt du 21 août 1658 – leur père étant décédé l'année précédente –, les deux frères François-Antoine, sieur de La Poncie, et Pons, sieur de Gageac, étaient condamnés à mort par contumace, ce qui révèle qu'ils avaient alors prudemment pris le large ; leurs biens furent confisqués, sur lesquels 40 000 livres furent adjugés à Barthélemy de Gontaut-Saint-Geniès ⁷. Ce dernier fit aussitôt procéder à une saisie pour garantir sa créance judiciaire, et obtint par un arrêt du 21 juillet 1661 que lui soit attribué en compensation de celle-ci le profit d'une substitution portée en 1610 au testament du père de Barthélemy de Salignac ⁸ ; cela lui assurait théoriquement la propriété de la majeure partie des biens des Salignac, hormis les constitutions dotales des épouses. C'est donc à compter de cet arrêt qu'il devint le seul seigneur de Gauléjac ; cependant le sort de La Poncie semble avoir été différent, puisqu'il n'apparaît pas que cette seigneurie ait quitté les mains des Salignac : en 1693, Jeanne d'Aubusson, veuve de François-Antoine, y faisait son testament, se disant toujours dame de Gauléjac ⁹. En effet leur fils Jean de Salignac, nouveau seigneur de La Poncie, n'avait pas désarmé : il avait assigné en 1689 au sénéchal de Sarlat, Barthélemy de Gontaut-Saint-Geniès, seigneur de Lanzac, toujours bien vivant, pour faire valoir en sa faveur la substitution portée au testament de son arrière-grand-père en 1610 ; il voulait notamment « se voir maintenir en sa terre de Gauléjac ». Son action prospéra, au moins temporairement, puisque le seigneur de Lanzac

6. Dans l'enquête préalable aux lettres de rémission.

7. Nouveau d'Hozier 298, folio 2. Cette condamnation est relatée dans la procédure menée vers 1700 devant le parlement de Toulouse.

8. Nouveau d'Hozier 298, folio 2.

9. Carrés d'Hozier 568, folios 218 à 220.

fut obligé de se pourvoir en cassation, et l'affaire renvoyée au parlement de Toulouse ¹⁰, où elle était toujours pendante vers 1700. Nous ne connaissons pas son dénouement, sauf à constater que Gauléjac resta bien aux Gontaut-Saint-Geniès et La Poncie aux Salignac.

Au plan pénal, les frères Salignac avaient fait porter cette affaire au Grand Conseil ; il en subsiste un appointement du 18 juillet 1662, visant des arrêts de cette cour en date des 29 novembre 1659 et 16 septembre 1661 dont hélas nous n'avons pas la teneur ¹¹. Cette procédure pénale semble bien s'être terminée par des lettres de rémission ; en effet le 20 juillet 1669, Claude Pellet concluait son information « ... de tout ce que dessus avons dressé procès-verbal, et estimons que ce n'est pas une mauvaise action, attendu la jeunesse des sieurs de Salignac, et qu'ils n'ont fait que repousser l'injure. Il y a lieu, si S. M. le trouve agréable, de les tirer d'affaire ».

G. de B.

Bibliographie et sources

ANSELME (Père), *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France, des Pairs, Grands-Officiers de la Couronne...*, 3^e édition, t. 7, Paris, 1733, p. 323, Gontaut-Saint-Geniès, seigneurs de Lanzac.

CHAMPEVAL (J.-B.), *Dictionnaire des familles nobles et notables de la Corrèze*, t. 2, Tulle, 1911, p. 132.

LA CHAPPELLE, (P. de), « Les mutations de la seigneurie de Gauléjac », *BSHAP*, t. LXXXVIII, 1961, p. 148-152.

Bibliothèque nationale de France, Carrés d'Hozier 568 et Nouveau d'Hozier 298, Salignac.

10. Nouveau d'Hozier 298, folio 2.

11. Carrés d'Hozier 568, folio 208.

Auguste Claverie, le parcours remarquable du propriétaire du château des Milandes en 1900

par Agnès CHAUVIN*

L'instruction d'un dossier en vue d'une protection au titre des monuments historiques nécessite souvent des recherches approfondies qui entraînent vers des histoires riches et inattendues.

Ainsi, l'étude de la boutique Claverie située 234, rue du Faubourg-Saint-Martin à Paris (X^e arr.) m'a permis d'explorer la biographie d'Auguste Claverie, personnage étonnant et mal connu, élevé à Sarlat, qui deviendra le propriétaire du château des Milandes à Castelnaud-la-Chapelle.

Auguste Claverie est né Charles Delbret, fils de Zulma Delbret, le 15 décembre 1862 à Bordeaux¹. Il ne prendra officiellement le nom d'Auguste

* Conservation régionale des monuments historiques, DRAC Île-de-France, agnes.chauvin@culture.gouv.fr. Je dédie cet article à Miette Arvis-Morand et à Marie-Aude Gouyou-Beauchamps, mes amies du Périgord.

1. Il est né 21, rue Boulan, dans le quartier de Pey-Berland. Archives municipales de Bordeaux, 1 E 258 n° 1320.

Claverie qu'en 1905 après avoir introduit une requête pour « s'appeler à l'avenir Delbrel-Claverie au lieu de Delbrel [*sic*] ² ».

Zulma Delbret, en effet, se marie quelques mois après la naissance de Charles avec Jean-Marie Claverie ³. Toutefois, Jean-Marie Claverie ne légitime pas l'enfant mais « l'élève comme son propre fils et le fait instruire au collège de Sarlat sous le nom d'Auguste Claverie. Et c'est ainsi que Delbret fut toujours considéré comme étant le fils de M. Claverie et qu'il est arrivé à l'âge de vingt ans sans soupçonner sa véritable situation ⁴ ».

Auguste Claverie se marie en octobre 1890 à la mairie du X^e arrondissement avec Louise Farinaux, institutrice, habitant également à Paris ⁵. Claverie, mentionné alors comme herboriste, réside déjà dans un immeuble faubourien, rue du Faubourg-Saint-Martin ⁶ au n^o 234, au rez-de-chaussée duquel, un an plus tard, il installe une boutique de bandagiste herniaire (fig. 1) ⁷.

À l'origine, le commerce occupe seulement une petite boutique, à droite de la porte cochère ⁸. Au fil des années, la maison Claverie prend une importance grandissante. Elle occupera, en 1897, la totalité des appartements de l'immeuble donnant sur la rue ainsi qu'un atelier dans la cour ⁹.



Fig. 1. La façade de la maison Claverie, 234, rue du Faubourg-Saint-Martin à Paris.

2. Archives nationales (AN), BB/11/4147 / 4990 X 03. Claverie introduit sa requête en août 1903, le jugement du tribunal civil de Bordeaux date du 19 septembre 1905.

3. AN, BB/11/4147 / 4990 X 03. Jean-Marie Claverie meurt le 2 mai 1890, le lieu de son décès n'est pas précisé.

4. AN, BB/11/4147 / 4990 X 03.

5. Archives départementales de Paris (ADP), mariage 10^e arr., 22/10/1890, V4E 6392. AN, MC/ET/XLI/1290. Un contrat de mariage est passé le 21 octobre 1890 devant Me Antoine-Charles Champetier de Ribes. Louise Farinaux est alors mentionnée comme « sans profession ».

6. ADP, D1P4 426 (cadastre de 1876). Claverie y est mentionné comme locataire en 1891.

7. AN, MC/ET/XCV/788, étude de Me Vassal, bail entre M^{me} Parisot et M. Cadiou, le 10 décembre 1879.

8. ADP, D1P4 426 (cadastre de 1876). Claverie apparaît à partir de 1894 sur les bottins du commerce.

9. ADP, D1P4 426 (cadastre de 1876).

La première mention des travaux de Claverie est signalée en 1894. C'est sous ce nom qu'il dépose un brevet de bandages herniaires, le premier d'une longue série. Celui-ci « permet la suppression du ressort dont on fait usage ordinairement et [...] il est applicable, sans exception, aux hommes comme aux femmes. Le ressort à trois branches existant précédemment pouvait, par ses extrémités saillantes, blesser le corps¹⁰ ». Les années suivantes, Auguste Claverie perfectionne les bandages et dépose un nouveau brevet en septembre 1897. En octobre 1898, c'est encore un brevet pour un urinal hermétiquement étanche¹¹. À partir de 1902, c'est sous le nom de Charles-Auguste Delbret-Claverie qu'il apparaît dans les textes : un brevet pour un bandage herniaire en Grande-Bretagne en 1902, un autre en Suisse en 1903 et une succession de quatre brevets en France entre 1902 et 1903 : brevet pour perfectionnement aux bandages herniaires en novembre 1902, un autre pour un corset hygiénique en avril 1903, puis un autre, pour une enveloppe lavable pour bandage en mai 1903 et enfin, un dernier, pour un bandage à ceinture élastique, toujours en mai 1903¹².

Avec ces inventions, la maison se développe encore davantage, elle obtient une médaille « d'or » en 1903 (Exposition Limoges et Paris 1903) et les publicités qui figurent dans le bottin du commerce sont explicites : « CLAVERIE/breveté S.G.D.G./ médailles d'or/hors concours, membre du jury/Limoges-Paris 1903 ». Les produits Claverie continuent à soulager de nombreux malades, restent une référence et sont utilisés pendant plusieurs années. L'appareil Claverie « assure une contention si parfaite de la hernie qu'elle équivalait à sa suppression¹³ ». Aussi, un spécialiste de la maison se déplace-t-il dans toute la France pour présenter tous les produits de l'établissement¹⁴. Auguste Claverie est également l'auteur d'un traité sur la hernie¹⁵ (fig. 2).

Les établissements se diversifient et Claverie apparaît, dans le bottin du commerce de 1904, comme fabricant de « ceintures perfectionnées (fig. 3) pour les maladies de la matrice, les hernies ombilicales, la grossesse [...] » et comme fabricant de « bas élastiques pour varices, corsets (fig. 4) et appareils orthopédiques, suspensoirs ».

10. Brevet n° 2386012, mai 1894, bulletin officiel de la propriété industrielle et commerciale, Institut national de la propriété industrielle. Les brevets, déposés à partir de 1900, sont consultables sur www.inpi.fr, ceux antérieurs à 1900 sont consultables sur microfilms à la bibliothèque de l'INPI, 26 bis, rue de Saint-Petersbourg à Paris (8^e arr.)

11. Brevet n° 238601 en septembre 1897, brevet n° 281902 en octobre 1898.

12. Brevet du 7 novembre 1902 n° 326151, brevet du 2 avril 1903 n° 330848, brevet du 19 mai 1903 n° 332217, brevet du 20 mai 1903 n° 332259, brevet du 24 octobre 1904 n° 347368.

13. *Le Figaro*, 16 juin 1924.

14. *Ouest-France*, 28 mars 1927.

15. Cet ouvrage est en vente par correspondance et bénéficie d'une importante publicité (cf. par exemple *Ouest-France*, 6 mai 1922).

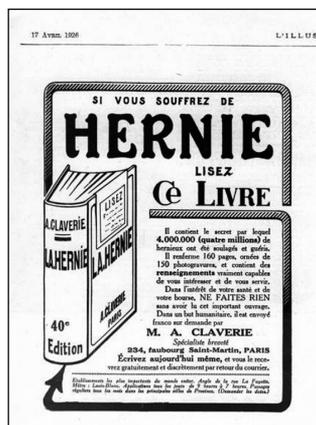


Fig. 2. Publicité pour l'ouvrage d'A. Claverie, *La Hernie*, parue dans *L'Illustration*, 17 avril 1926.



Fig. 3. Publicité pour une ceinture pour homme des établissements A. Claverie.



Fig. 4. Publicité pour un corset d'« A. Claverie, corsetier », 1907.

La maison Claverie vend également des appareils pour usage intime. À la même adresse et avec le même numéro de téléphone, apparaît aussi son associé « C. Bor [*sic*, il s'agit de Charles Bos], produits en caoutchouc manufacturé¹⁶ ». C'est sans doute ce qui conduit Claverie à être condamné à un mois de prison avec sursis en mars 1897 « pour outrages aux bonnes mœurs, consistant dans la vente et l'exposition à la vitrine de son magasin d'orthopédie, d'objets médicaux spéciaux et d'autres d'une nature analogue mais présentant des caractères d'obscénité¹⁷ ». Parallèlement, il semble qu'Auguste Delbret-Claverie ait aussi mis au point des articles d'hygiène corporelle. Il apparaît comme fabricant d'un antisudor, de diverses pommades (*pommade Saint-Michel* par exemple), d'eau ou de crème (*Eau de Venus*, *crème de Venus*)¹⁸.

Les établissements Claverie se développent et prospèrent. Une usine à Romilly-sur-Seine (Aube) (fig. 5) pourvoie le magasin de Paris¹⁹. En 1904, elle emploie 160 personnes²⁰.

Auguste Delbret-Claverie affiche sa prospérité en achetant, en octobre 1900, le château des Milandes (fig. 6) à Castelnaud-la-Chapelle²¹, sans doute

16. Bottin du commerce de 1904. « C. Bor, inventeur de préservatifs incassables pour hommes et femmes. Seul fabricant. Pessaires en tous genres [...] ».
 17. AN, BB/11/4147 / 4990 X 03.
 18. *Annuaire général du commerce et de l'industrie des spécialités pharmaceutiques*, 1900.
 19. L'usine située à Romilly-sur-Seine produit des tissus élastiques. Patrimoine étudié par le Service régional de l'inventaire de Champagne-Ardenne, voir base de données Mérimée : www.culture.gouv.fr.
 20. AN, BB/11/4147 / 4990 X 03.
 21. Archives départementales de la Dordogne (ADD), 3E 21341. Achat le 26 octobre 1900, devant Me Ludovic Denoix, notaire à Saint-Cyprien.

en souvenir de son enfance périgordine. Les Milandes sont achetées au lieutenant-colonel d'infanterie Marie-Michel Tournier et à sa femme Jeanne-Françoise²². Dans l'acte notarié, il est mentionné que la propriété remonte au XIV^e siècle et qu'elle possède « des dépendances, des bâtiments d'exploitation, des maisons, des cours, des jardins, des terres labourables, prés, des vignes, des bois, des friches et autres natures de terrains »²³. Auguste Claverie et sa femme font restaurer Les Milandes²⁴ par Henri Laffillée, architecte en chef des monuments historiques²⁵. C'est donc à Claverie que l'on doit une grande partie de l'aspect actuel du château. Il fait également appel à Jules Vacherot pour dessiner le jardin à la française²⁶.

Auguste Claverie entreprend alors de porter officiellement le nom de Claverie puisqu'il a « toujours été connu dans ses relations personnelles comme dans ses relations commerciales, et qu'il a fondé, sous ce nom de Claverie, sa maison de commerce de bandagiste orthopédiste²⁷ ». Il avance également qu'il a été pressenti à plusieurs reprises pour être juge à la chambre de commerce mais qu'il n'a pas pu y répondre, sachant qu'il ne lui était pas possible de porter légalement le nom de Claverie.

Pierre Sarrazin, député-maire de Sarlat, demande à plusieurs reprises son appui au ministre de la Justice ; il indique que Claverie « a d'importantes propriétés dans le Sarladais, [qu'] il fait beaucoup de bien autour de lui et [qu'] il prête un concours utile à la République²⁸ ».



Fig. 5. L'usine Claverie à Romilly-sur-Seine.

22. ADD, 3E 21341. Le lieutenant-colonel Tournier est alors en garnison au sixième régiment d'infanterie à Chalons-sur-Saône. Il avait « fait l'acquisition de la propriété à la barre du tribunal civil de Sarlat suivant le jugement rendu à l'audience des criées du tribunal le 10 mars 1893 sur les poursuites en expropriation dirigées » contre l'ancien propriétaire.

23. ADD, 3E 21341, acte de vente du 26 octobre 1900, devant Me Ludovic Denoix, notaire à Saint-Cyprien.

24. Château, chai, anciennes écuries et ensemble du parc, inscrits au titre des monuments historiques depuis 2009, DRAC Aquitaine, C.R.M.H., dossier de recensement de Pierre Moreau. Voir base de données Mérimée : www.culture.gouv.fr

25. Henri Laffillée (1859-1947) est architecte en chef des monuments historiques de l'Aveyron en 1898 puis de la Lozère et de divers départements ainsi que de la Sainte-Chapelle. Il exécute de nombreux relevés de peintures murales à la Commission des monuments historiques. Peu de temps auparavant, il restaure dans le style néo-gothique le château de Paul d'Estournelles de Constant à Créans (Sarthe). Voir base de données Agorha sur www.inha.fr

26. Jules Vacherot est jardinier principal de la Ville de Paris puis jardinier en chef de l'Exposition universelle de Paris. Il dessine également deux autres jardins dans le Sud-Ouest, celui du domaine d'Abbesse à Saint-Paul-les-Dax (Landes) et celui de la Villa Bijou à La Bastide-Villefranche (Pyrénées-Atlantiques). Je remercie Jean-Pierre Bériac, enseignant honoraire à l'École d'architecture de Bordeaux, pour toutes ces précisions.

27. AN, BB/11/4147 / 4990 X 03.

28. AN, BB/11/4147 / 4990 X 03.



Fig. 6. Le château des Milandes
(Castelnaud-la-Chapelle).

Claverie vend la maison, en 1905, à Georges Bos (1868-1923). Sous l'impulsion de ce dernier, les établissements Claverie connaissent un essor remarquable, ils deviennent parmi les plus importants du monde dans leurs spécialités²⁹.

Auguste Claverie meurt *Villa Calypso* à Menton le 14 février 1914³⁰. Dans l'acte de décès, il apparaît sous le nom de Charles Auguste Claverie-Delbret, rentier, domicilié à Paris dans le 16^e arrondissement³¹.

Le château des Milandes aurait été revendu en 1932 par la veuve d'Auguste Claverie, puis il sera loué par Joséphine Baker à partir de 1937 qui l'achètera en 1947.

La maison Claverie existe encore à la même adresse. Elle appartient toujours aux descendants directs de Georges Bos. La façade et l'intérieur des deux boutiques sont inscrits au titre des monuments historiques depuis le 29 juin 2011³².

Cet article donne quelques éléments qui ne demandent qu'à être approfondis. Il semble qu'Auguste Claverie n'ait pas eu de descendant direct et de nombreuses recherches pourraient encore être poursuivies.

A. C.

Bibliographie

CANAC (Sybil), *Paris, boutiques de toujours, leur histoire et leur âme*, Paris, éd. Massin, 2007.

29. AN, LH/299/75, dossier de Légion d'honneur de Georges Bos. Consultable sur la base de données Léonore : www.culture.gouv.fr

30. Cette villa est difficilement localisable aujourd'hui. Peut-être s'agit-il d'une autre propriété de Claverie.

31. ADP, DQ8 2916, enregistrement du décès de Charles Auguste Delbret au 9^e bureau. Il habite alors 4, villa Victor Hugo. Il n'y a pas de succession déclarée à Paris. Peut-être l'est-elle en Dordogne ?

32. La façade du rez-de-chaussée y compris la porte cochère et son fronton, ainsi que l'escalier et sa cage desservant l'immeuble, sur la rue du Faubourg Saint-Martin. Voir base de données Mérimée : www.culture.gouv.fr

Les grands zoologistes du Périgord (*addendum*)

par Jean-Loup d'HONDT*

Des recherches bibliographiques complémentaires, entreprises après la publication dans le Bulletin de la SHAP de deux précédents articles, en 2010 et 2011, relatifs à Pierre Gratiolet et aux grands zoologistes du Périgord nous ont révélé deux oubliés, ceux du professeur Georges Petit et de Cyprien Brard. Le premier cité, en effet, surtout resté dans les mémoires comme un spécialiste de l'océanographie biologique et comme un historien de la biologie marine et de l'océanographie, a également laissé une œuvre de zoologiste conséquente, mais occultée par ses autres activités, et qui justifiait sa présence dans le « Panthéon » des zoologistes périgordins. Cyprien Brard n'a publié qu'un seul travail en matière de zoologie, isolé dans le contexte d'une carrière par ailleurs beaucoup plus féconde, mais remarquable pour son époque. Cette note additionnelle est destinée à combler ces lacunes ; quelques-unes des informations reproduites ici font référence aux notices in memoriam respectivement publiées par notre regretté collègue Jean Théodoridès¹ et par Jaussaud & Brygoo².

* Directeur de recherche honoraire au CNRS, ancien président de la Société zoologique de France, ancien président de la section des Sciences et d'Histoire des Sciences du CTHS.

1. THÉODORIDÈS, 1974.

2. JAUSSAUD et BRYGOO, 2004.

I. Georges Petit

Georges Jean Petit (Bergerac, 4 octobre 1891 - Montpellier, 29 novembre 1973) était le fils d'un professeur d'histoire ; sans doute cette ascendance intervint-elle dans son intérêt pour les recherches historiques concernant son domaine professionnel, la biologie marine.

Après avoir obtenu successivement en 1913 sa licence ès sciences naturelles et son Diplôme d'Études Supérieures à la faculté des sciences de Bordeaux, il fut mobilisé et termina la première guerre mondiale avec le grade de lieutenant. Après sa démobilisation, titulaire du P.C.M. (certificat de Physique, Chimie et Médecine) en 1918, il fut recruté en 1919 comme préparateur à l'École pratique des hautes études affecté au Muséum national d'histoire naturelle de Paris, puis nommé assistant l'année suivante dans le laboratoire des Pêches et productions coloniales d'origine animale dirigé par le professeur Abel Gruvel (1870-1941). Il soutint sa thèse de doctorat ès sciences en 1925 et adhéra à la Société zoologique de France l'année suivante. Il effectua ensuite plusieurs missions à Madagascar entre 1925 et 1932. Promu sous-directeur de la chaire de malacologie³ du Muséum en 1933, il fut recruté en 1937 en tant que maître de conférences-chargé de cours à la faculté des sciences de Marseille où il passa professeur sans chaire en 1942. Il fut nommé, suite au départ en retraite d'Édouard Chatton, professeur titulaire de biologie marine à la Sorbonne en 1950, responsabilité couplée avec la direction de la station de biologie marine de Banyuls-sur-Mer (laboratoire Arago). Il venait d'être pendant trois ans le suppléant du directeur de cette station, Édouard Chatton (1883-1947). Il dirigea également de 1941 à 1948 le Muséum d'histoire naturelle de Marseille. Il excella dans ces différentes responsabilités comme administrateur et organisateur et son jubilé scientifique fut célébré en 1963.

Nous lui devons des publications d'anatomie, de systématique, d'écologie et de biogéographie. Il s'est intéressé aux Mollusques, aux Échinodermes, aux Crustacés, aux poissons et aux mammifères marins, notamment à l'anatomie des Siréniens (c'est-à-dire les lamantins et les dugongs). Il s'est impliqué, en qualité de représentant du Muséum national d'histoire naturelle sur le plan international, dans la protection de la nature, entre autres des faunes et des flores menacées, notamment d'outre-mer et en particulier africaines, notamment à Madagascar où il a créé une réserve naturelle. Il réorganisa le laboratoire de biologie marine de Marseille qui prit alors le nom de station marine d'Endoume.

Mais il est prioritairement connu comme historien des sciences pour son remarquable ouvrage de référence *Histoire de la zoologie des origines à*

3. Étude des Mollusques.

Linné, co-rédigée avec le protistologue⁴ et historien Jean Théodoridès (1926-1999), directeur de recherche au CNRS et membre du CTHS. Il organisa en 1963 un colloque sur l'histoire de la biologie marine et fut en 1966 vice-président du congrès international sur l'histoire de l'océanographie. Il rédigea des travaux biographiques sur différents biologistes (pas uniquement marins) ou publia leurs échanges de correspondances : Aristote, Gesner, Belon, Cuvier, Claude Bernard, Arago, Jacquemont, Bory de Saint-Vincent, Marion ou Lacaze-Duthiers. Il avait entrepris l'inventaire du volumineux fonds de ce dernier, mais n'eut pas le temps de le terminer. Par une étrange coïncidence, son décès fut annoncé lors de la réunion fondatrice du centre de tri biologique de Plouzané (Brest), qui se tenait alors dans les locaux du Muséum national d'histoire naturelle de Paris sous la présidence du professeur Claude Monniot (1936-2008). Une minute de silence à sa mémoire fut alors respectée par l'assistance.

II. Cyprien Brard

Cyprien Brard (L'Aigle, 21 octobre 1786 - Le Lardin, 28 novembre 1838), géologue et inspecteur des mines, surtout connu en Dordogne par l'étude statistique qu'il y avait menée peu avant son décès, a consacré un certain nombre de travaux de recherche aux sciences de la terre. Temporairement aide-naturaliste en géologie au Muséum national d'histoire naturelle, il effectua des voyages d'étude dans plusieurs pays d'Europe. Il co-fonda aussi la Compagnie des Houillères du Lardin où il créa un village industriel et où il se fixa définitivement auprès de sa famille en 1832, créant alors le comice agricole de Terrasson. Si nous rappelons son nom ici, c'est en raison de son œuvre zoologique, limitée mais de qualité. Celle-ci est maintenant tombée dans l'oubli, peut-être parce qu'il ne fut l'auteur que d'un seul ouvrage, intitulé *Histoire des coquilles terrestres et fluviatiles qui vivent aux environs de Paris* (1815), et publié avec pour initiale celle de son deuxième prénom, « P. » (Prosper) et non pas celle de son premier, « C. » (Cyprien), celui sous lequel il est habituellement connu.

Dédié à Faujas de Saint-Fond, professeur de géologie au Muséum, illustré de remarquables planches polychromes figurant différentes espèces de Mollusques (Gastropodes et Bivalves) terrestres et fluviatiles bien reconnaissables et dont plusieurs sont actuellement présentes dans la faune de Dordogne, cet ouvrage offre plusieurs intérêts. Il souligne tout d'abord que certaines familles de Mollusques existent simultanément en milieux marins et d'eau douce, à l'époque actuelle comme durant les périodes géologiques, ce qui

4. Qui étudie les organismes vivants unicellulaires.

lui permet d'affirmer les grandes ressemblances entre les Mollusques à travers le temps et indépendamment des milieux, tout en reconnaissant que certaines de ces familles sont spécifiquement liées, les unes aux biotopes terrestres, les autres aux marins. Il sépare les Mollusques en deux grandes subdivisions, ceux qui « respirent l'air de la nature » et ceux qui présentent des organes particuliers (les branchies) au contact de l'eau ; il partage les premiers entre « mollusques-terrestres-nus », « mollusques-fluviatiles-univalves-nageurs » et « mollusques-coquilliers », et les seconds en « mollusques-fluviatiles-univalves-marcheurs » et « mollusques-fluviatiles-bivalves ». À l'intérieur de chaque genre, il passe en revue et décrit en détail les différentes espèces : morphologie de la coquille, couleur habituelle et variations de couleur intra-spécifiques, les différentes strates calcaires superposées qui constituent la coquille, la morphologie et la coloration du corps, quelques observations biologiques, les milieux de récoltes, et en en mentionnant à la fois le nom scientifique et l'appellation vernaculaire. Il suggère enfin aux naturalistes intéressés par leur récolte quelques localités privilégiées (pour l'époque) : marais de la Glacière sur la Bièvre, ruines de Port-Royal, la rivière « Yères » (*sic*, pour Yerres) à Villeneuve-Saint-George (orthographié sans « s »), les ruisseaux et fontaines de Gif, les jardins d'Ermenonville, etc. L'ouvrage se termine par une table des matières-glossaire récapitulant tant les espèces décrites que leurs genres d'appartenance, ainsi que les grandes subdivisions du volume. Il s'agit donc d'un ouvrage qui, bien qu'isolé au sein de la carrière d'un chercheur, était - probablement parce qu'il était un chercheur reconnu dans d'autres disciplines et avait la rigueur scientifique nécessaire - de haut niveau et remarquablement conçu sur la forme comme sur le fond pour son époque.

J.-L. d'H.

Bibliographie

- BRARD (P.), *Histoire des coquilles terrestres et fluviatiles qui vivent aux environs de Paris*, Paris et Genève, éd. Paschoud, 1815, 257 p., 9 pl.
- HONDT (J.-L. d'), « Pierre Gratiolet (1815-1865) et les grands zoologistes du Périgord. 1^{re} partie », *BSHAP*, t. CXXXVII, 2010, p. 365-378.
- HONDT (J.-L. d'), « Pierre Gratiolet (1815-1865) et les grands zoologistes du Périgord. 2^e partie », *BSHAP*, t. CXXXVIII, 2011, p. 85-110.
- JAUSSAUD (P.) et BRYGOO (E.-R.), *Du Jardin au Muséum en 516 biographies*, Paris, éd. Muséum national d'histoire naturelle, 2004, 630 p.
- THEODORIDES (J.), « Nécrologie : Georges Petit (1892-1973) », *Revue d'histoire des sciences*, n° 27-1, 1974, p. 83-85.

Le sort des Tsiganes en Dordogne et en Aquitaine pendant la seconde guerre mondiale

par Emmanuel FILHOL*

À partir de la déclaration de guerre, les Tsiganes circulant dans la région du Sud-Ouest – comme tous ceux qui voyageaient en France – ont été l'objet d'un contrôle très étroit, ce dont témoignent les mesures de surveillance prises à leur rencontre. Quelques mois après la défaite, en automne 1940, de nombreuses familles se trouvent internées au camp de Mérignac (Gironde) sur ordre des autorités allemandes d'occupation, avec la complicité bienveillante du gouvernement de Vichy. Parmi les Tsiganes transférés ensuite vers Poitiers, des hommes furent déportés au camp de concentration de Sachsenhausen. Privés d'aide, les Tsiganes français internés ou assignés à résidence sont pendant six ans abandonnés dans la plus grande indifférence. Les souffrances infligées aux Tsiganes du Sud-Ouest durant la seconde guerre mondiale demeurent aujourd'hui encore en Aquitaine une réalité largement méconnue.

* Enseignant-chercheur à l'Université de Bordeaux 1, Laboratoire SPH, Sciences, Philosophie, Humanités, Université Bordeaux 1 et 3 (EA 4574). Auteur avec Marie-Christine Hubert de *Les Tsiganes en France : un sort à part (1939-1946)*, Paris, éd. Perrin, 2009, 398 p.

I. L'assignation à résidence décrétée par la République finissante

Dès le mois de septembre 1939, les Tsiganes subissent les conséquences de la guerre. Alors que certains ont été mobilisés puis envoyés sur le front, les « nomades » tels que la loi de 1912 les définit¹, loi instaurant un système de contrôle discriminatoire et disciplinaire qui allait rester en vigueur près de soixante ans, sont interdits de séjour en Indre-et-Loire. Le 22 octobre 1939, le général Vary, commandant de la 9^e Région Militaire, interdit par arrêté la circulation des nomades dans huit départements, dont la Dordogne². Dans cet arrêté, il est fait référence à deux textes concernant l'état de siège, lequel avait été décrété le 1^{er} septembre. Pour l'autorité militaire, « le but unique de cet arrêté était de permettre la surveillance constante et effective des individus qui n'avaient pas leur domicile dans les lieux soumis à l'état de siège ».

Aux yeux du général Vary, les nomades, mais aussi les forains, n'ont pas de domicile en France³. C'est pourquoi il demande au préfet de la Dordogne de les fixer dans diverses communes de leur circonscription, à condition qu'on les laisse libres de circuler à l'intérieur des communes désignées, afin qu'ils puissent y exercer leurs professions habituelles, tout en tenant compte des circonstances, des ressources locales et du nombre de nomades qui constituent chaque groupe. La crainte sous-jacente étant d'éviter les réclamations qu'un séjour trop prolongé des nomades dans une commune ne manquerait pas selon lui de motiver.

« Il ne s'agit nullement de créer des camps de concentration de "Nomades et Forains" ; bien au contraire il faut fixer ces individus en des endroits judicieusement choisis, où ils pourront par leur travail se procurer des ressources sans créer une gêne pour les populations, tout en étant étroitement surveillés par les brigades de gendarmerie⁴ ».

1. Pour satisfaire l'opinion publique, le gouvernement français promulgue le 16 juillet 1912 une loi sur l'exercice des professions ambulantes et la réglementation de la circulation des nomades, destinée à surveiller et réprimer le « vagabondage en roulotte ». Celle-ci classe les ambulants en trois catégories : les marchands ambulants, les forains et les nomades. L'article 3 donne des nomades la définition suivante : « Sont réputés nomades pour l'application de la présente loi, quelle que soit leur nationalité, tous individus circulant en France sans domicile ni résidence fixe et ne rentrant dans aucune des catégories ci-dessus spécifiées, même s'ils ont des ressources ou prétendent exercer une profession. Ces nomades devront être munis d'un carnet anthropométrique d'identité » (*Journal Officiel*, 19 juillet 1912, p. 6410-6411). Les Tsiganes visés par l'article sont soumis à de multiples contraintes. Tout individu âgé de plus de 13 ans doit posséder un carnet anthropométrique d'identité (fig. 1) sur lequel figurent son état civil, deux photographies, ses empreintes digitales mais aussi des détails concernant sa morphologie (fig. 2). De plus, il doit, à chaque fois qu'il s'installe dans une commune, faire viser son carnet par un représentant de la force publique à son arrivée et à son départ. Le chef de famille doit en outre posséder un carnet collectif sur lequel se trouvent mentionnées toutes les personnes qui voyagent avec lui. Par ailleurs, obligation est faite à chacun d'eux, propriétaire d'un véhicule, d'apposer à l'arrière une plaque d'immatriculation, portant un numéro avec l'inscription « loi du 16 juillet 1912 » (fig. 3). Les nomades sont ainsi fichés dans les préfectures et au ministère de l'Intérieur.

2. Archives départementales (désormais AD) Indre-et-Loire, 4 M 218.

3. Une affirmation aux connotations idéologiques évidentes et qui est pour le moins infondée. Rappels, au passage, que la présence des Tsiganes en France remonte au début du XV^e siècle.

4. AD Dordogne, 4 M 59, *Nomades, forains, brocanteurs. Instructions et affaires générales, 1858-1940*.

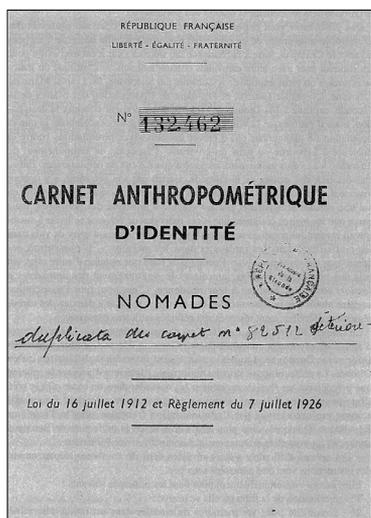


Fig. 1. Couverture du carnet anthropométrique d'identité (AD Gironde).



Fig. 3. Plaque d'immatriculation (AD Dordogne, 1 W 149).

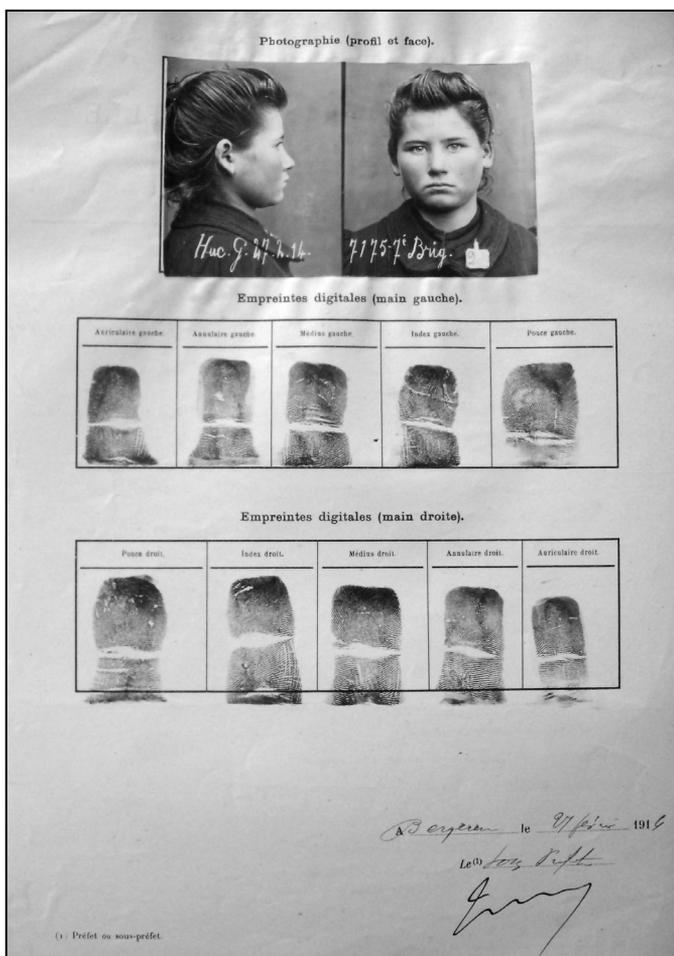


Fig. 2. Exemple de fiche individuelle, février 1914 (AD Dordogne, 1 Z 63-2).

Les 190 nomades recensés sont maintenus en plusieurs lieux de séjour, le champ de courses de Chamiers près de Périgueux, le champ de foire de la Latière à Saint-Aulaye, deux endroits qui avaient été initialement choisis par l'administration préfectorale, ainsi que divers emplacements situés sur d'autres communes du département.

Le 6 avril 1940, un décret du président Albert Lebrun interdit la circulation des nomades sur la totalité du territoire métropolitain. Les nomades doivent se déclarer à la brigade de gendarmerie la plus proche, et ils seront astreints à résider pour la durée de la guerre en une localité prévue dans chaque département par le préfet compétent :

« Monsieur le Président,

En période de guerre, la circulation des nomades, individus errants, généralement sans domicile, ni patrie, ni profession effective, constitue pour la défense nationale et la sauvegarde du secret, un danger qui doit être écarté.

Les incessants déplacements des nomades - qu'il ne faut pas confondre avec les forains, industriels ou commerçants, pour la plupart honorablement connus - leur permettent de surprendre des mouvements de troupes, des stationnements d'unités, des emplacements de dispositifs de défense, renseignements importants qu'ils sont susceptibles de communiquer à des agents ennemis.

Il convenait d'interdire la circulation des nomades et de les astreindre à une résidence forcée sous la surveillance de la police et de la gendarmerie. Tel est, Monsieur le Président, l'objet du décret que nous avons l'honneur de soumettre à votre haute approbation.

Le président du conseil
Ministre des affaires étrangères
Paul Reynaud

Art. 1^{er}. La circulation des nomades est interdite sur la totalité du territoire métropolitain pour la durée de la guerre.

Art. 2. Les nomades, c'est-à-dire toutes personnes réputées telles dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi du 16 juillet 1912, sont astreints à se présenter dans les quinze jours qui suivront la publication du présent décret à la brigade de gendarmerie ou au commissariat de police le plus voisin du lieu où ils se trouvent. Il leur sera enjoint de se rendre dans une localité où ils seront tenus à résider sous la surveillance de la police. Cette localité sera fixée pour chaque département par arrêté du préfet.

Art. 3. Les infractions à ces dispositions seront punies d'emprisonnement de un à cinq ans.

Art. 4. Les dispositions de la loi du 16 juillet 1912 et du décret du 7 juillet 1926 qui ne sont pas contraires aux dispositions du présent texte demeurent en vigueur⁵ ».

Ayant pris connaissance de cette mesure, la préfecture de la Gironde examine aussitôt les modalités nécessaires à son application. Une réunion se tient le 17 avril, au cours de laquelle le chef de la 2^e division Fort, entouré du conseiller de préfecture délégué Thomas, du commissaire de police mobile Querillac, de l'inspecteur principal Boissarie, spécialisé dans la surveillance des nomades, et du commandant de gendarmerie Abadie, désigne la commune de Libourne comme lieu d'assignation à résidence des nomades. L'idée de contraindre les nomades à se regrouper dans un même lieu et d'interdire la libre circulation des familles ne les choque nullement. « Ces gens-là », disent-ils, n'ont pas de profession définie, vivent de rapines. Certes, quelques-uns sont Français - ce qui est faux, la plupart sont de nationalité française. Qu'importe ! Leur statut de nomade les rend suspects et dangereux pour la

5. *Journal officiel*, 9 avril 1940, p. 2600.

nation. N'est-ce pas sous ce prétexte, entre autres, celui d'assimiler en temps de guerre les Tsiganes à des espions, que la loi du 9 août 1849 sur l'état de siège donne aux autorités militaires la possibilité « de faire expulser de la zone des armées les nomades qui pourraient s'y trouver ou essaieraient d'y pénétrer⁶ ». Loi appliquée pendant la première guerre mondiale, et qui se traduira par l'arrestation et l'internement de « Romanichels alsaciens-lorrains » au dépôt surveillé de Crest, dans la Drôme, de 1915 à 1919⁷. La décision est donc prise de rassembler tous ces « indésirables » sur le champ de foire de Libourne. Le commandant de la gendarmerie explique par téléphone :

« Le champ de foire offre toute sécurité, car on peut le clôturer, par des grilles. De plus, à Libourne il y a l'eau de la ville, ce qui permettrait facilement d'abreuver les nomades et leurs animaux ».

Un choix d'autant plus judicieux que la commune semble répondre aux conditions requises :

- « 1° Emplacement : convenable.
- 2° Possibilités d'une surveillance conjointe de la gendarmerie, de la police locale et, en cas de troubles, possibilité d'intervention de la force armée.
- 3° Ravitaillement : Libourne est à ce point de vue un centre bien organisé.
- 4° Communications : faciles, permettant à la police mobile d'exercer la surveillance spéciale qui lui incombe au sujet des nomades⁸ ».

Ce même jour, le préfet adresse une lettre au général commandant la 18^e région dont dépend la ville de Libourne pour lui demander son avis. La réponse est tout à fait satisfaisante : « J'estime comme vous que la ville de Libourne serait une résidence bien adaptée au but poursuivi, et son choix ne soulèverait aucune objection de ma part ». Il ne reste plus, sur le formulaire déjà rédigé de l'arrêté d'assignation à résidence des nomades, qu'à indiquer la date où prendra fin le délai de quinze jours laissé aux familles qui doivent se rendre auprès des gendarmeries ou commissariats de police de leur commune, date à laquelle, stipule l'article 2 de l'arrêté, « l'accès du territoire du département de la Gironde sera formellement interdit aux nomades ».

Des problèmes vont cependant vite contrarier la décision préfectorale. D'abord, le sous-préfet de Libourne fait savoir que la ville désignée « ne peut affecter le Champ de foire à la résidence des nomades car il est trop exigu pour les contenir tous avec leurs caravanes et leurs animaux ». L'attitude du maire se résume à un refus explicite :

6. Archives de Vincennes, 19 N 253.

7. FILHOL, 2004a.

8. AD Gironde, 58 W 82, *Instructions (interdiction de circulation pendant la durée de la guerre, fixation du lieu de résidence, création d'un camp de nomades sur la demande des autorités d'occupation et organisation, circulation) 1940-1967*. Les citations suivantes renvoient à cette référence.

« Consulté par téléphone, M. L., Maire de Libourne, Conseiller Général et Président de l'Association des Maires de la Gironde, exprime à M. Thomas ses regrets de ne pouvoir accepter la désignation, mais il estime que la ville de Libourne est déjà très encombrée, et que la population ne manquerait pas d'élever les plus vives protestations contre la présence à Libourne ou dans les environs, d'un camp de stationnement de nomades ».

Les élus municipaux menacent quant à eux de démissionner. Enfin, l'association des maires de la Gironde, alertée par son président, s'y oppose vivement. Non parce que l'assignation à résidence des nomades leur semble en soi une mesure scandaleuse, portant atteinte à la liberté des personnes, mais parce que les maires craignent que « ces individus ne pouvant se livrer à aucun travail et étant immobilisés soient enclins, plus que jamais, à vivre de vols dans les poulaillers, dans les jardins et dans les maisons ». L'opposition des communes concernées s'avère d'autant plus forte que nombre d'entre elles ont pris des arrêtés municipaux interdisant le stationnement des nomades, *a fortiori* sont-elles hostiles à leur résidence. C'est pourquoi l'association suggère plutôt que la concentration des nomades se fasse « dans un des camps régionaux précédemment réservés aux réfugiés miliciens espagnols ».

En date du 20 avril 1940, l'arrêté n'est pas encore intervenu. Les préfetures des départements voisins consultés connaissent les mêmes difficultés qu'en Gironde. Le commissaire spécial de Mont-de-Marsan, en réponse aux propositions formulées par le chef d'escadron de la compagnie de gendarmerie des Landes, fait savoir que le choix de Mont-de-Marsan ou Dax comme localité susceptible de recevoir les nomades ne saurait être retenu. Celui-ci estime que les nomades doivent être éloignés de tous points sensibles et de tous lieux pouvant faire l'objet de mesures de protection, et il suggère au préfet « de les grouper pour l'instant dans le nord du département, et vraisemblablement dans les communes de Sore et de Pissos, où il y a deux brigades de gendarmerie⁹ ».

De son côté, le préfet de la Gironde propose au ministre de l'Intérieur d'adopter la solution que préconisent les élus de concentrer les nomades dans un camp. On le voit, l'internement des Tsiganes, avant sa mise en œuvre effective, figure déjà comme projet envisagé par l'administration française sous la III^e République. Quelques jours plus tard, une note de la préfecture de Bordeaux annonçait les nouvelles orientations que comptait suivre l'Intérieur :

« Les mêmes difficultés s'étant révélées dans de nombreux départements, des instructions vont être adressées sous peu.

Elles auront vraisemblablement pour base les principes suivants :

9. AD Landes, 4 M 57, *Nomades. Correspondance, notices individuelles, 1923-1940.*

- 1° - stabilisation de la tribu¹⁰ où elle se trouve ;
- 2° - possibilité pour ses membres de circuler dans un rayon déterminé, correspondant aux limites d'action de la brigade de gendarmerie du lieu de stabilisation ;
- 3° - visa périodique des carnets collectifs et individuels par la Gendarmerie ».

Toutes ces mesures de contrôle furent en effet prescrites dans la circulaire du 29 avril 1940. Et si l'assignation en des localités distinctes, mais à proximité des brigades de gendarmerie, permirent aux Tsiganes, du moins provisoirement, d'échapper à l'internement, ce n'est en aucun cas au nom de principes humanitaires mais à cause de considérations financières et sécuritaires :

« J'estime [...] que la réunion des nomades en une sorte de camp de concentration présenterait, en général, ce double inconvénient très sérieux de favoriser le regroupement des bandes que mes services ont eu parfois le plus grand mal à dissocier, de soulever de délicats problèmes de logement, de ravitaillement, de garde, qui ne pourraient être résolus sans entraîner des dépenses importantes et nécessiter le renforcement des services de surveillance¹¹ ».

En conséquence de quoi, la circulaire ne prévoyait pas même de crédit pour l'application du décret. Les familles n'avaient qu'à trouver les moyens de gagner leur vie. Le ministre de l'Intérieur, reprenant à l'envi le stéréotype pluriséculaire du nomade paresseux et danger social, escomptait bien les avantages qu'on en pourrait attendre :

« Ce ne serait certainement pas le moindre bénéfice du décret qui vient de paraître, s'il permettait de stabiliser des bandes d'errants qui constituent au point de vue social un danger certain et de donner à quelques-uns d'entre eux, sinon le goût, du moins les habitudes du travail régulier ».

10. Certains mots péjoratifs comme celui de « tribu » sont fréquemment utilisés par l'administration préfectorale pour parler des Tsiganes. *Tribu* est un terme connoté négativement car il s'applique à des groupes définis comme culturellement, et pour tout dire ontologiquement, inférieurs, bref comme n'étant pas dignes d'appartenir à la société humaine et civilisée. Le dictionnaire d'*Ethnographie moderne* publié en 1853, qui ne semble guère animé de sentiments bienveillants à l'égard des Tsiganes (« malgré l'état d'abjection où il se trouve [...] nous voulons parler de cette race vagabonde connue sous le nom de *Tsiguanes, Zigueunes* », dans *Nouvelle Encyclopédie Théologique*, tome 37, publiée par l'abbé Migne, Paris, Petit-Montrouge, 1851-1859, p. 70), apporte à ce sujet un commentaire éloquent. Dans son introduction sur les *Races Humaines*, où il est question de quatre degrés de subdivisions du genre humain (races, rameaux, familles et peuples), on lit : « Il eût été à désirer d'avoir des mots particuliers, pour désigner les divisions en dessous du 4^e rang, c'est-à-dire les subdivisions des peuples ; mais les mots de peuplade et de tribu, que l'on emploie quelquefois dans ce sens, ne s'appliquent en général qu'à des sociétés peu civilisées, et l'on paraîtrait ridicule, si l'on disait que *les Picards sont une peuplade ou une tribu des Français* » (Introduction, *Des Races Humaines*, ou *Éléments d'ethnographie* (1845), par M. O. D'Hallo, p. 14, note 4, dans *Nouvelle Encyclopédie Théologique*, *ibid.*).

11. AD Gironde, 58 W 82, Circulaire du ministre de l'Intérieur (DGSN) aux préfets, 29 avril 1940. En matière de surveillance et de répression, les pouvoirs publics avaient déjà appliqué des mesures semblables. Ainsi, à l'égard des cinq cents Bohémiens de Mauléon et de Bayonne arrêtés dans la nuit du 6 au 7 décembre 1802, le gouvernement jugea « plus convenable de les diviser sur différents points de la République [...] pour les employer à de grands travaux, plutôt que de les concentrer dans le département des Landes et les utiliser à la mise en valeur des terres » (VAUX DE FOLETIER, 1969, p. 17).

Un mois suffit aux responsables de la 7^e brigade mobile et de la gendarmerie de Bordeaux pour dresser la liste des nomades vivant en Gironde et astreints à y séjourner, une liste de 259 noms et prénoms, accompagnés des dates et lieux de naissance, ainsi que des rubriques « numéros des carnets collectifs, numéros des carnets anthropométriques individuels, numéros des plaques des voitures, voitures dont ils sont détenteurs, proposition de fixation de résidence ». Les Tsiganes continuaient donc de subir une législation discriminatoire et vexatoire. Plus sévère encore. La loi de 1912, avec ses aspects racistes, visant à contrôler les Tsiganes et à les différencier du reste de la population, stigmatisait et réprimait sans conteste la communauté tsigane. Mais la loi ne les excluait pas totalement de la société puisqu'ils pouvaient circuler. Ce qu'interdit désormais le décret de 1940.

Les arrêtés nominaux des nomades assignés à résidence en Gironde survinrent le 30 mai 1940. Ils obligeaient les nomades à ne pouvoir circuler que dans la circonscription de la brigade de gendarmerie dont dépendait leur commune d'assignation, les astreignant par ailleurs à soumettre tous les quinze jours au visa de la gendarmerie leur carnet collectif et anthropométrique. Les nomades de la Dordogne, à la suite de l'arrêté préfectoral du 3 juin 1940, sont astreints à résider dans différentes communes du département : huit de l'arrondissement de Périgueux, quatre de Sarlat, trois de Nontron, sept de Bergerac, quatre de Ribérac¹². La préfecture du Lot-et-Garonne, quant à elle, après avoir choisi, en vertu du décret du 6 avril 1940, la commune de Beauville comme lieu d'assignation pour les nomades, répartit les familles dans les localités suivantes : Astaffort, Beauville, Laroque, Prayssas, Puymirol, Francescas, Castelmoron, Clairac, Lauzun, Le Mas, Seyches, Damazan, Castillonès, Monflanquin, Villeréal, Tournon, Cancon, Monclar, Penne¹³. L'arrêté daté du 20 mai 1940 précisant que les nomades devaient présenter tous les huit jours leur carnet anthropométrique et qu'il leur était interdit de circuler la nuit de 21 heures à 5 heures du matin. Sans doute les 182 nomades des Landes furent-ils également assignés là même où ils vivaient, dans les dix communes mentionnées par la compagnie de gendarmerie du département. Nous savons que ceux de Mont-de-Marsan, d'abord cantonnés du côté de l'hippodrome, accusés de circuler près de l'aérodrome (certains des leurs s'y rendent la journée, employés à des travaux), ont été ensuite transférés hors de la ville, et regroupés sur une parcelle de terrain dépourvu de logement non loin d'un champ de tir appartenant à l'armée, terrain qui, selon le commissaire de police, pour délimiter le camp assigné aux nomades, serait à la demande du propriétaire aussitôt clôturé¹⁴. Au cours de la même période, en mai-juin

12. AD Dordogne, 2 Z 126, *Ambulants et nomades 1816-1940*.

13. AD Lot-et-Garonne, 1825 W 22, *Forains. Nomades. Hôteliers, 1920-1945*.

14. AD Landes, 4 M 57, *Nomades. Correspondance, notices collectives, 1923-1940*.

1940, dans le département des Basses-Pyrénées, le camp de Gurs, créé le 15 mars 1939, un centre d'accueil destiné à héberger des réfugiés basques et espagnols, qui devint en octobre 1940 un « camp à caractère semi-répressif », reçoit de très nombreuses femmes réfugiées (des Allemandes, Autrichiennes, Tchécoslovaques, Polonaises, Yougoslaves, Bulgares), parmi lesquelles un groupe de femmes rom, que l'administration considère comme suspectes et dangereuses pour la défense nationale. Il s'agit de « plusieurs tribus de Gitans, originaires des Balkans ; le jour de l'internement, les femmes du groupe font un vacarme épouvantable, pleurant non seulement, perpétuelles voyageuses, la perte de leur liberté, mais aussi leur *rom*, chef et protecteur de la *famille* ¹⁵ ».

II. La politique de Vichy à l'égard des nomades

Examiner la politique adoptée par l'État français, au lendemain de la défaite, envers les nomades dans le Sud-Ouest aquitain, exige que l'on distingue les mesures mises en œuvre à l'intérieur des départements (ou parties) relevant du gouvernement de Vichy de celles appliquées par les préfets au sein des départements (ou parties) de la zone occupée. Même si, comme nous le verrons, à l'exception de la Gironde, cette politique relève d'une visée idéologique identique, qui prône une sédentarisation des nomades, laquelle s'inscrit ainsi dans la continuité de la République finissante ¹⁶.

Si l'on en juge d'après les chiffres donnés par la préfecture des Landes et les noms des communes apposés sur les visas de carnets anthropométriques conservés aux Archives départementales, la majorité des familles tziganes du département ont quitté leur localité d'assignation à résidence pour se rendre en « zone libre », dans la partie non occupée des Landes ou celle du département voisin des Basses-Pyrénées. Seules trois familles gitanes, assignées à résidence, sont restées à Tartas, commune désormais située en zone occupée. L'objectif affiché par l'autorité préfectorale est de les maintenir sur place sous la surveillance de la gendarmerie et répond parfaitement à la circulaire de l'Intérieur du 20 janvier 1941 adressée aux préfets, dont le contenu s'inspire des instructions énoncées dans la circulaire du 29 avril 1940 :

« Je vous rappelle qu'il paraît souhaitable d'assigner aux divers groupes de nomades se trouvant dans votre département des zones de séjour et de circulation distinctes au lieu de les grouper dans une même commune pour éviter le regroupement des bandes et de soulever des problèmes de logement, de

15. AD Pyrénées-Atlantiques, M Provisoire, 500/12, information tirée d'un témoignage et d'un rapport secret adressé le 10 août 1940 par le général commandant de la 18^e région au secrétaire d'État à la Guerre, cité par LAHARIE, 1993 (p. 145). Signalons que les archives du camp de Gurs ont été reclassées sous les cotes 1 M 182-186 (1939-1940), 77 W 3-165 (1940-1947), 87 W 36-49 (1941-1943), 1031 W 176-180 (1940-1945), 1031 W 228 (1940-1944).

16. C'est l'explication que donne à juste titre Denis Peschanski (PESCHANSKI, 2002, p. 194-196).

ravitaillement et de garde. Il est également nécessaire de maintenir ces individus en dehors des agglomérations urbaines importantes. Il convient, plutôt, de les assigner à résidence, à proximité immédiate des localités, siège des brigades de gendarmerie qui pourront assurer sur ces groupes une surveillance constante et efficace¹⁷ ».

Comme les autorités allemandes ont interdit deux mois auparavant aux marchands ambulants, commerçants et industriels forains ou nomades l'exercice des professions ambulantes dans le grand Ouest, en particulier les Basses-Pyrénées et les Landes, l'État français, faisant prévaloir la question « de la nécessité économique de première importance », obtient certaines dérogations. Ainsi les marchands ambulants français et les forains seront autorisés à exercer leurs activités, à condition qu'ils puissent justifier d'un domicile fixe et que chaque personne concernée « déclare, sous la foi du serment, ne pas être de race juive (*nicht von jüdischer Rasse ist*) ». Mais aucune dérogation n'est accordée aux marchands étrangers et l'interdit vaut aussi pour les nomades sans domicile fixe, qui ne pourront s'adonner à leur profession sur la voie publique, dans les foires ou les marchés. On imagine sans peine, au regard de ces pratiques xénophobes et fondées sur une discrimination économique, combien il était difficile aux Tsiganes assignés à résidence, bien souvent assimilés à des étrangers asociaux, de pouvoir disposer de ressources suffisantes pour vivre et faire vivre leur famille. Rien d'étonnant alors qu'à la suite de la lettre écrite par un forain, gitan espagnol vivant à Tartas, qui demandait l'autorisation de prendre la succession de sa belle-mère, Madame F., marchande de dentelle et de toile demeurant à Vic, le 2^e bureau de la police générale à Mont-de-Marsan se soit contenté de répondre sans autre commentaire que « l'exercice de la profession de forain est formellement interdit aux ressortissants étrangers¹⁸ ». Ou que le nomade Joseph F., 45 ans, ramoneur, ait été arrêté le 24 juin 1943 par la brigade de Brocas :

« J'exerce la profession de marchand ambulant avec balle et vends des tissus et articles de confection aux paysans de la région. J'ignorais que l'exercice de cette profession était interdite dans la partie occupée des Landes¹⁹ ».

En Dordogne, tout comme dans la plupart des départements où sont assignés à résidence les Tsiganes, la difficulté à trouver du travail exclusivement à l'intérieur du territoire qui leur est imposé oblige les familles à chercher ailleurs d'autres moyens de subsistance. La recommandation émise par la circulaire du 29 avril 1940 de « toutes les fois que ce sera possible, choisir les zones de séjour de telle sorte que les nomades puissent trouver à proximité im-

17. AD Lot-et-Garonne, 1825 W 22, *Forains. Nomades. Hôteliers, 1920- 1945*. Le Ministre, Secrétaire d'État à l'Intérieur à Messieurs les Préfets, 20 janvier 1941, Circulaire n° 132, *Marchands ambulants et nomades*.

18. AD Landes, 238 W 18, *Nomades, marchands ambulants et forains, 1940-1943*. Bureau de la police générale à Mont-de-Marsan, 29 décembre 1941.

19. AD Landes, *ibid.*

médiate les moyens de gagner leur vie », une directive que reprendra l'administration de Vichy, montrera vite ses limites. Car, non seulement ce choix ne sera pas toujours retenu, mais les ressources du travail liées à une aire géographique restreinte ne permettront pas d'assurer durablement la vie des familles ni de répondre à la diversité des activités qu'elles ont l'habitude de pratiquer. C'est pourquoi les nomades demandent de pouvoir s'éloigner de leur zone de séjour. Sans doute est-ce le motif qui pousse une famille à venir s'installer sur une place de Périgueux. Sa présence, récente et jugée trop visible, nourrit des réactions hostiles au sein de la population du quartier. Le commissaire de police s'en fait l'écho et propose une mise à l'écart radicale :

« On ne peut admettre raisonnablement que les habitants de la Place de l'Abattoir soient condamnés à avoir continuellement pour voisins de pareils indésirables dont la place serait dans un camp de travail forcé²⁰ ».

Normalement, la délivrance d'un titre de circulation hors de la zone fixée est soumise à des conditions restrictives. Les motifs invoqués revêtent un caractère exceptionnel, par exemple « aller voir un blessé ou un malade, assister aux obsèques d'un parent, se rendre à une convocation de justice ». Plutôt que de favoriser des tensions avec les localités d'assignation à résidence, en laissant se développer une concurrence économique entre les nomades et les habitants de ces communes, la préfecture accorde parfois des autorisations de déplacement pour la recherche d'un travail. L'administration fournit une réponse positive à la demande de D. Alfred, chaisier ambulancier, père de quatre enfants, assigné avec sa famille à Monpazier. Il quitte le 2 août 1940 sa commune pour pouvoir travailler à Villefranche-du-Périgord. L'avis du capitaine de gendarmerie (« la famille s'est bien comportée »), transmis par le maire au préfet, a bien sûr pesé en faveur de cette décision. On relève d'autres autorisations similaires : celle donnée à la famille de Joseph S., domicilié à Belvès, père de six enfants, dont la conduite est qualifiée de bonne, vannier qui se trouve privé d'osier et de joncs indispensables à l'exercice de sa profession ; cet homme, mobilisé en 1939, avait un frère sous les drapeaux, tandis qu'un autre sera prisonnier de guerre ; il obtient la permission d'aller dans la commune du Bugue en décembre 1940. Ou bien, en vue d'une activité saisonnière, celle accordée à la famille de G. Auguste, vivant à Tocane-Saint-Apre, qui est autorisée à « se rendre dans la région de Montcaret, Vélines, Lamothe, faire les vendanges », suite au rapport favorable du maréchal des logis, commandant la brigade :

« Dans le courant de l'hiver dernier G. a perdu sa monture qui est morte de froid. Depuis il n'a aucun animal de trait pour déplacer sa roulotte. Il a

20. AD Dordogne, 1 W 149, *Nomades et forains, circulation, stationnement et assignations à résidence...*, 1938-1948. Lettre du commissaire de police de Périgueux au préfet, 18 septembre 1940.

envisagé de laisser ce véhicule à Tocane durant son séjour aux vendanges. À mon avis, il serait humain d'accorder à G. l'autorisation qu'il sollicite, ce qui lui permettrait de se procurer quelques ressources pour parer à ses besoins, à l'approche de la saison d'hiver²¹ ».

La préfecture accorde certes des dérogations, mais à condition que tout nomade travaillant en dehors de sa commune d'assignation fasse viser auprès de la mairie ou du commissariat de police son carnet anthropométrique et qu'il se présente « une fois par semaine, au jour fixé par le Maire, pour faire contrôler sa présence dans la localité ».

Des demandes ne manquent pas cependant d'être rejetées. En juillet 1942, le département voisin du Lot-et-Garonne, compte tenu du rapport envoyé par la direction du commissariat de police de Marmande, s'oppose à ce que L. Anarcisse, père de six enfants, assigné à Lauzun, transfère sa résidence dans une autre localité :

« Parents et enfants sont de nationalité française [...]. Cette famille est arrivée à Lauzun en juillet 1941 où se trouvent en tout 25 nomades (hommes, femmes et enfants compris) dans des baraquements mis à leur disposition par la commune. L. n'est pas un sujet intéressant, se livrant comme les autres nomades à des vols de récoltes. C'est un paresseux mal considéré, qui ne mérite aucune faveur spéciale. Dans ces conditions sa demande n'est, à mon avis, susceptible d'aucune suite²² ».

Et ce n'est pas, à l'inverse, parce qu'une famille échappe aux griefs habituels du nomade fainéant et voleur, que sa requête aboutit. D'autres clichés, appliqués à des personnes proches issues de la communauté tsigane, suffiront à entretenir la suspicion et justifier une fin de non-recevoir. En témoigne le résultat de la démarche entreprise par Charles et Antoine D., deux frères assignés à Aiguillon, qui, devenus sédentaires en louant depuis plusieurs mois une chambre meublée d'un hôtel de la ville, demandent à ne plus être considérés comme nomades et veulent continuer d'exercer leur métier de chiffonnier :

« Leur activité, depuis le 19 octobre 1943, n'a donné lieu à aucune remarque défavorable de la part des autorités locales ou de la population. [...]. Il est certain que leur situation actuelle nuit à l'exercice de leur métier et, peut-être à la santé déjà compromise du plus jeune. Néanmoins, aucun élément positif ne permet d'infirmier les conclusions de la brigade de gendarmerie de Clairac qui a été longtemps à même de cataloguer avec une exactitude suffisante le mode d'activité des intéressés. Rien ne permet d'affirmer que, rendus à la libre disposition d'eux-mêmes, les frères D. ne suivraient pas l'exemple de la

21. AD Dordogne, 1 W 149, *ibid.* Lettre du maréchal des logis au commandant de la compagnie de Gendarmerie de Dordogne, 18 septembre 1940.

22. AD Lot-et-Garonne, 1825 W 22, *Forains. Nomades. Hôteliers, 1920-1945.* L'inspecteur principal de police à Monsieur le sous-préfet de Marmande, 16 juillet 1942.

famille A., nomades notoires et suspectés de nombreux larcins, avec qui ils sont d'ailleurs liés d'amitié, et qui se livrent au même commerce. J'estime, en conséquence, que la mesure qui a été prise à l'égard des nommés D. Charles et D. Antoine, répond à un souci de protection sociale et qu'il paraît opportun de la maintenir²³ ».

La surveillance qu'exerce l'autorité préfectorale du Lot-et-Garonne (ou des différents départements du Sud-Ouest aquitain) touche également les nomades d'autres départements qui ont quitté leur lieu d'assignation. Des avis de recherche rédigés en 1942 par les préfets de La Loire, de l'Ardèche et de la Haute-Loire à l'intention des préfets de la zone non occupée sont aussitôt adressés aux sous-préfectures de Marmande et Villeneuve-sur-Lot ainsi qu'aux forces de police et de gendarmerie. Conjointement, l'administration policière diffuse des informations sur les évasions : ainsi la liste de nomades évadés du camp d'Arc-et-Senans (Doubs) reçue par le préfet du Lot-et-Garonne que celui-ci fait suivre auprès des services déjà nommés, liste à propos de laquelle le ministère de l'Intérieur de Vichy précise qu'en cas de découverte des nomades évadés, « en zone occupée, les reconduire au camp d'Arc-et-Senans ; en zone libre, prendre toutes dispositions utiles en vue de leur internement dans un camp de cette zone²⁴ ».

Si, pour des raisons économiques, la préfecture de la Dordogne procède en mars 1942 à une modification en ce qui concerne la désignation des communes d'assignation à résidence, et permet à plusieurs familles de changer de domicile, il semble bien que durant cette période Vichy, dans sa volonté de renforcer une politique de contrôle, trouve à redire au sujet de certaines pratiques administratives suivies en Dordogne²⁵ et ailleurs dont l'État français voudrait qu'elles s'accordent davantage avec les mesures en vigueur. Difficile de dire la part de « tolérance » qui incombe en ce domaine à la hiérarchie préfectorale et celle due à la lourdeur et la multiplication des tâches qu'impliquent les directives du régime autoritaire et répressif de Vichy. Le secrétaire général à la police se plaint en particulier qu'un « certain nombre de ces nomades sont signalés comme n'étant pas ou n'étant plus porteurs de carnets anthropométriques ou collectifs²⁶ ». L'Intérieur, craignant que des

23. AD Lot-et-Garonne, *ibid.* Le commissaire principal à Monsieur le préfet, Agen, 24 février 1944.

24. AD Lot-et-Garonne, *ibid.* Le conseiller d'État secrétaire général à la police à Messieurs les préfets, Vichy, 10 décembre 1942. En règle générale, les Tsiganes qui s'évadent sont repris et ramenés aux camps (FILHOL, 2000, p. 160-164). Leur évasion échoue, surtout en 1942, lorsqu'ils tentent de passer la ligne de démarcation. Car la même année, on procède à de nombreuses arrestations de Juifs stoppés et refoulés en zone occupée (ALARY, 2003, p. 199-202, « 1942, une année terrible »).

25. Cette critique pourrait être rapprochée de la lecture faite par Guy Penaud, qui évoque en particulier une certaine passivité des responsables départementaux - sous l'autorité du préfet René Rivière - concernant les rafles de Juifs au cours de l'été 1942 (PENAUD, 1985, p. 89). Tout du moins au début des opérations, puisque celles-ci aboutirent à l'arrestation de 242 Juifs (REVIRIEGO, 2003, p. 194).

26. AD Dordogne, 1 W 149, *Nomades et forains, circulation, stationnement et assignations à résidence..., 1938-1948.*

carnets de forains aient été délivrés à des nomades qui voulaient se soustraire à l'obligation d'assignation à résidence, demande au service concerné de la préfecture de la Dordogne de lui fournir tous les talons relatifs à ces carnets. Nous savons en effet que des nomades, quand ils le pouvaient, s'efforçaient d'obtenir le statut de forains :

« Je vous serais très obligé de bien vouloir faire rechercher, le nommé A. Pierre, né le 26 janvier 1917 à A. (Loire), qui a présenté à mes services une demande de duplicata d'un carnet d'identité de forain. La préfecture du Nord m'avise qu'il n'était pas titulaire d'un carnet de forain mais d'un carnet anthropométrique de nomade²⁷ ».

Il convient de souligner que les services de police du département se montrent attentifs aux ordres du nouveau régime et mènent des enquêtes à propos de ceux qui déposent des demandes pour l'obtention de carnets de forains. Mais plus zélés sont les membres de la Légion française des combattants, créée le 29 août 1940 à l'initiative de Xavier Vallat et Henri Pichot, qui sévissent en Dordogne, une organisation paramilitaire au service des valeurs d'ordre, de hiérarchie et de discipline chères à la Révolution nationale. Le 15 juillet 1942, son service de renseignements remet un rapport sur des nomades stationnant à Mussidan, dont la prétendue oisiveté et richesse exhibée lui paraissent inacceptables. La Légion se propose alors de passer à l'acte et d'expulser ces indésirables :

« une bande d'individus stationnant sur les places dans des roulottes les plus diverses - ou plus rupins dans les hôtels de la ville, tous dans la force de l'âge, tous inoccupés - tous vivent fort bien et continuent la belle vie. Tout le monde nous jette à la figure ce mot de Monsieur le préfet lors de son passage à Mussidan "je ne veux voir personne à ne rien faire". Il faut examiner cette situation d'urgence. Je signale en particulier le scandale créé par une famille A. comprenant toute une tribu d'hommes et de femmes, vivant dans des voitures automobiles et remorques. Cette tribu comporte une quinzaine d'hommes de 25 à 45 ans, tous valides. Il y a une dizaine de femmes qui courent la campagne offrant des draps de lit [...]. Les voitures portent les numéros suivants [...]. Le tout est stationné sur la place de la République à Mussidan. Cette tribu est à faire filer de suite, la population est très montée contre elle. Je préviens qu'un certain nombre de légionnaires ayant déjà signalé plusieurs fois cette situation ne se sont heurtés qu'à un je m'enfoutisme des pouvoirs publics. Ont décidé de passer aux actes et de vider la tribu. On demande d'agir d'urgence²⁸ ».

27. AD Lot-et-Garonne, 1825 W 22. Lettre du préfet du Lot à Monsieur le préfet du Lot-et-Garonne, Cahors, 27 octobre 1941. Après la Libération, des nomades titulaires du carnet anthropométrique obtiendront d'être reclassés dans la catégorie de forains. Ainsi Jeanne K., vannière, qui figure sur une notice individuelle de forain délivrée à Nontron le 22 juillet 1945 (cf. AD Dordogne, 59 W 97 (ancienne cote), *Nomades et forains...*, 1930-1954).

28. AD Dordogne, 1 W 149. Service de renseignements de la Légion, 15 juillet 1942. Sur le rôle actif joué par la Légion et la propagande pétainiste dans le Lot-et-Garonne, voir KOSCIELNIAK, 2003 et 1998, p. 231-258. Voir aussi : KOSCIELNIAK, 2004 et SOULEAU, 2004.

Peut-être que parmi les hommes réputés improductifs de « cette tribu », à la grande satisfaction de la Légion, certains se retrouvèrent-ils sur la liste des trente-sept nomades âgés de 18 à 50 ans aptes à travailler en Allemagne pour l'organisation Todt, après que le commissaire général au service du travail obligatoire eut demandé au préfet en octobre 1943 « de faire arrêter les nomades et les conduire à Périgueux, où les personnes du sexe masculin doivent passer une visite médicale ».

La logique d'exclusion déployée par Vichy envers les Tsiganes ne se limita pas seulement à l'application du décret d'assignation à résidence. Les autorités françaises décidèrent aussi, en zone sud, outre la création en 1942 du camp de Saliers (Bouches-du-Rhône), de recourir à des mesures d'internement prises contre des nomades dirigés vers le camp de Gurs. Ainsi, à la suite d'une pétition d'habitants et du maire de Bassan rédigée le 4 mai 1944, réclamant l'internement d'une famille de vanniers ambulants assignée sur la commune, le préfet de l'Hérault donna son accord et ordonna sans hésitation par arrêté préfectoral que la famille B, composée du père, de la mère et de quatre enfants, soit conduite au camp de Gurs²⁹.

III. Les Tsiganes en Gironde

Au début du mois d'octobre 1940, l'ordre est donné par les autorités allemandes de regrouper les Tsiganes de la zone occupée dans des camps d'internement (fig. 4). Le 25 octobre 1940, le commandant Wagner de la *Feldkommandantur* 529 écrit au préfet de la Gironde :

« [...] le chef de l'Administration Militaire en France a prescrit que les Bohémiens séjournant dans les territoires occupés soient conduits dans un Camp de Concentration sous la surveillance des forces de police française et qu'il soit formellement interdit aux Bohémiens de passer la ligne de démarcation du territoire non occupé. Je vous prie donc de rassembler dans un Camp et ce jusqu'au 31-10-1940 tous les Bohémiens se trouvant dans votre département pour les faire garder par vos forces de police. Jusqu'au 1-11 me faire connaître les mesures prises avec dépôt du règlement du camp et des dispositions du Camp. Simultanément il faudra indiquer :

29. AD Hérault, 2 W 169, *Nomades, assignations à résidence*. Le préfet délégué de l'Hérault, Montpellier, 7 juin 1944. Mary Debelle, auteur d'un mémoire de maîtrise en histoire, *Assignation à résidence et internement des Tsiganes en Languedoc-Roussillon, 1940-1946* (DEBELLE, 2004), nous a aimablement communiqué les archives concernant cet épisode. D'après les indications données par C. Laharie, il est probable que la famille B. fasse partie des 19 nomades français arrivés au camp de Gurs en juillet 1944, lequel compte 55 Tsiganes le 25 août 1944, date de leur libération (LAHARIE, 1993, M provisoire, 500/16, p. 252). Le même phénomène s'était produit trois ans auparavant, à la différence près que les plaintes de maires et d'habitants adressées au préfet de la Côte-d'Or avaient abouti en juillet 1941 à la création du camp d'internement de Moloy, ce qui ferait de ce département le seul de zone occupée où l'internement des nomades relèverait des autorités françaises (PESCHANSKI, 1994, p. 30).

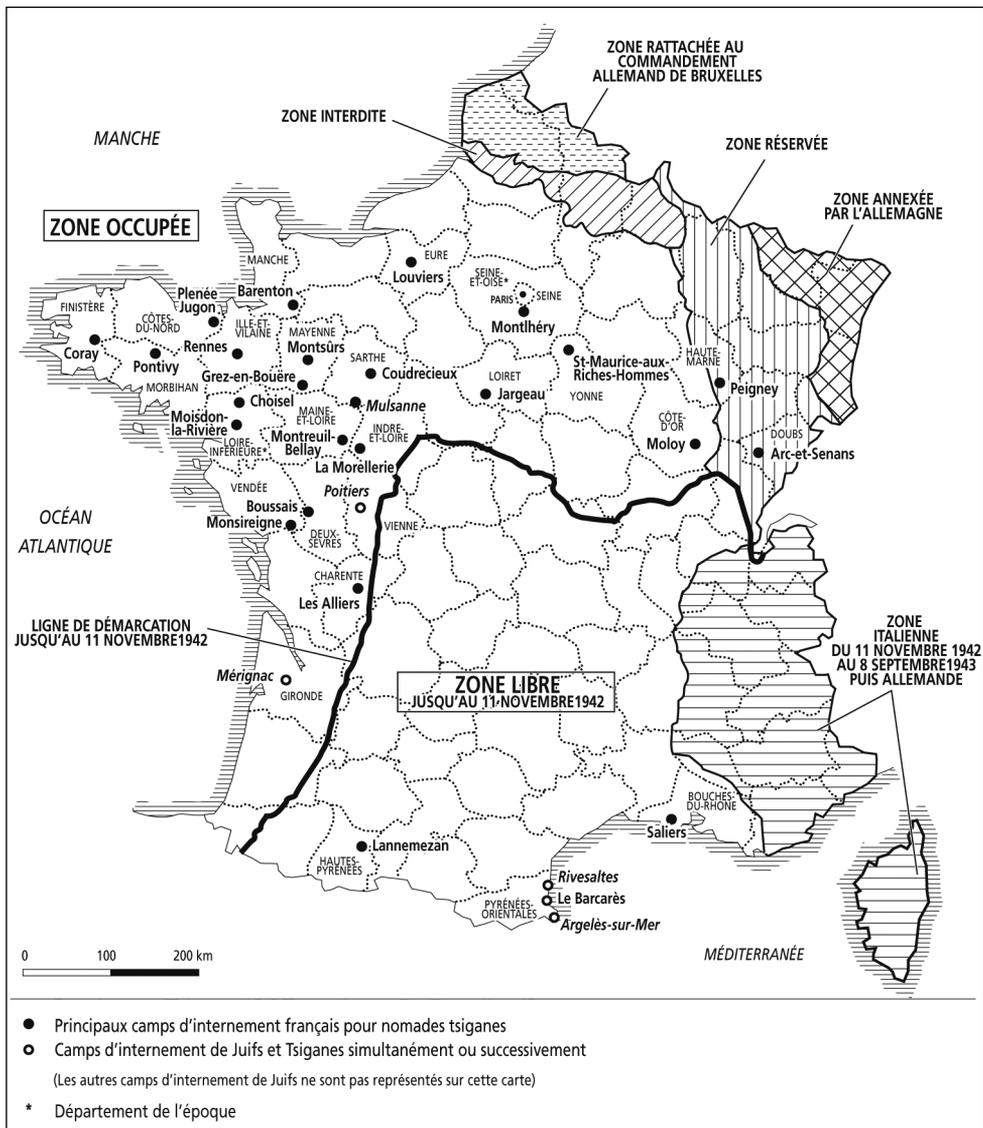


Fig. 4. Les camps d'internement pour Tsiganes en France durant la seconde guerre mondiale (tirée de FILHOL et HUBERT, 2009).

- 1° - Si et où un camp de bohémiens a été installé.
- 2° - L'importance de l'effectif du camp.
- 3° - Quelles possibilités complémentaires d'occupation existent encore³⁰ ».

L'arrêté préfectoral, promulgué quinze jours plus tard, indique dans son article premier :

« Il est créé dans la commune de Mérignac, au lieu dit "Beau-désert", un camp destiné à recevoir tous les nomades sans exception de la Gironde³¹ ».

Au camp de Mérignac, ouvert à partir du 17 novembre 1940, le nombre des Tsiganes, répartis en quinze groupes, varie entre 297 et 321 personnes. La constitution de ces groupes, notons-le, correspond au classement administratif et policier des sections de gendarmerie auxquelles se trouvent rattachées les localités d'assignation où résidaient les nomades. Il convient en outre de remarquer qu'un peu plus de la moitié des personnes internées, 184 exactement, figuraient sur une liste de 272 noms établie par la préfecture après juin 1940, puisque le document distingue les localités situées dans la « zone occupée » et celles de la « zone libre » du département. Ces 184 personnes proviennent des communes suivantes : Abzac, Saint-Sulpice-de-Faleyrens, Galgon, Langon, Saint-Vivien, Teuillac, Mombrier, La Teste, Pessac, Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles, Haillan, Floirac, Langoiran, La Sauve, Saint-André-de-Cubzac, Gujan-Mestras, La Lande-de-Fronsac. Nous ne savons pas d'où venaient les 137 autres personnes conduites au camp de Mérignac. Sans doute des Landes et des Basses-Pyrénées, ou encore, comme pour les nomades évacués de Moselle vers la Charente, et par la suite internés au camp d'Angoulême, des régions de l'Est occupé.

Au 28 novembre 1940, l'effectif maximum des nomades s'élève à 321 personnes réparties ainsi :

Hommes	61	19%
Femmes	63	19,63%
Enfants (jusqu'à 18 ans)	197	61,37%

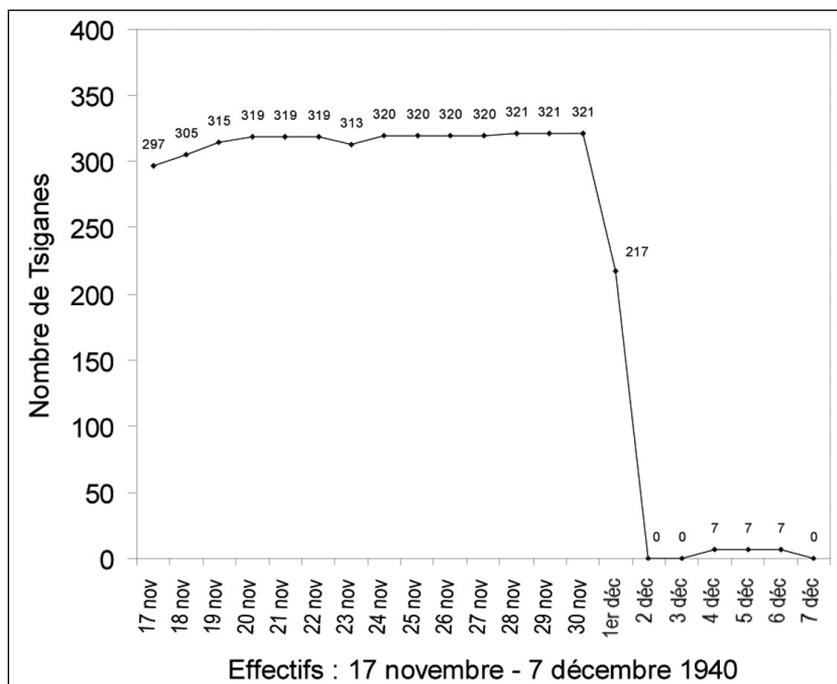
Enfants		Adultes	
0-3 ans	43	18-40 ans	98
3-14 ans	124	40-60 ans	20
14-18 ans	30	60 ans et +	6
Total	197	Total	124

Total général : 321

L'âge des Tsiganes du camp de Beau-Désert, 28 novembre 1940.

30. AD Gironde, 71 W Vrac 670, *Organisation du camp, dissolution du camp de nomades (1940-1943). Rapport de Merville, Chef de Division sur la dissolution du Camp des nomades.*

31. AD Gironde, 58 W 82, *Nomades et Forains. Instructions 1940-1967.* Mérignac est une commune d'un peu plus de 17 000 habitants en 1936.



L'effectif des Tsiganes varie peu au cours des vingt et un jours de leur internement au camp de Mérignac.

Un premier constat significatif : les tout jeunes enfants âgés de moins de 14 ans représentent à eux seuls 52% de la population tsigane. En y ajoutant les 13-18 ans, nous atteignons près de 62% des effectifs.

Les indications données par le directeur du camp révèlent aussi la place des femmes nomades. Elles forment la moitié du groupe d'adultes parmi lesquelles les personnes âgées ne sont pas nombreuses. Soulignons que les femmes et les enfants (des plus jeunes aux 18 ans) constituent plus des trois quart des Tsiganes internés à Beau-Désert.

M. Hoffmann faisait partie de ces enfants. Sa famille, Manouches français sédentarisés et voyageurs à la fois, d'origine alsacienne, vivait en Gironde depuis plusieurs générations. Toto Hoffmann avait douze ans lorsque lui, son frère (Sylvain), ses quatre sœurs (Familou, Carmen, Jeanne, Raymonde) et ses parents (Michel, Adèle), installés à Gujan-Mestras, sont arrêtés par les Allemands en octobre 1940 avec l'aide de la police française, puis internés au camp de Mérignac. Le 2 décembre 1940, il est transféré dans le deuxième convoi qui achemine 217 internés tsiganes du camp de Mérignac vers la Vienne, dans la région de Civray, où les nomades se voient provisoirement assignés à résidence, avant d'être regroupés au camp de la route de Limoges à Poitiers.

Le témoignage de M. Hoffmann évoque différents aspects de l'internement des Tsiganes à Beau-Désert, en particulier le caractère de concentration familiale du camp, le départ des familles vers Poitiers, mais aussi des faits touchant aux conditions de la vie quotidienne dans ce camp, à son organisation matérielle. Je ne suis malheureusement pas en mesure d'y inscrire la singularité énonciative de celui qui, comme d'autres témoins mentionnés plus loin, par le ton de la voix, par les silences, le regard ou les gestes³², donne à entendre de façon saisissante sur l'expérience propre à son internement l'incomplétude de ce qu'il peut dire.

1. « Au camp de Mérignac, il y avait beaucoup de grandes familles »

« En octobre 1940 nous avions une petite maisonnette chemin du Fin à Gujan-Mestras. C'est là que les Allemands avec la police française vinrent nous chercher à notre domicile, mon père exerçait alors sa profession de marchand de chevaux. De là ils nous escortaient jusqu'à Bordeaux Beau-Désert, dans un camp qui était encore en construction. Nous étions à côté d'un camp allemand. Quand il y avait des alertes, les avions alliés lançaient des fusées éclairantes pour voir où se trouvait l'ennemi. Nous étions dans les tranchées que tous les hommes valides avaient creusées pour nous mettre à l'abri. Bien entendu, c'était là le seul abri que nous avions, et le tablier de ma mère qui nous couvrait comme une mère poule³³. Dès l'alerte terminée, nous allions dans nos caravanes, ceux qui n'en avaient pas allaient dans des baraquements, avec de la paille, à l'intérieur, pour dormir³⁴. Je ne me rappelle plus bien combien de temps, de jours, nous sommes restés dans ce premier camp, qui était d'ailleurs gardé par des civils, c'est-à-dire par des Français qui collaboraient avec l'ennemi.

Parmi ces gardiens, il y avait un bureau de gendarmerie française qui commandait les gardiens civils³⁵ et ceux-ci nous maltrahaient parfois, ils ne regardaient pas l'âge, même sur des vieillards et les enfants.

Au camp de Mérignac, il y avait beaucoup de grandes familles. Nous, on était une famille de huit personnes, avec mon père et ma mère. Il y avait les

32. Ces marques ponctuant les paroles des témoins, si lourdes d'émotion, ont visiblement atteint tous ceux et celles, enfants et adultes, qui pendant les enregistrements venaient des maisons ou caravanes voisines pour écouter dans un recueillement impressionnant ce qui ne leur avait peut-être été jamais dit par les anciens : « Pour moi ça fait loin quand même, je me rappelle bien des choses... s'il y avait eu... ça aurait dû être raconté avant par les vieux » (extrait de l'entretien avec M. Toto Hoffmann réalisé en septembre 1998). Sur le témoignage de Tsiganes internés dans d'autres camps, voir SIGOT, 1994, *Témoignages*, p. 225-248, et PERNOT, 2001.

33. L'inspecteur auxiliaire de police spéciale Macq, gestionnaire du camp, évoque l'épisode en ces termes : « 4h30 Bombardement par les Anglais de l'aérodrome de Mérignac situé à 1 km 800 du camp. Un peu de panique chez les femmes et enfants ; éclats de D.C.A. sur le camp sans occasionner d'accidents. À la suite de cet incident, chaque groupe effectuera, dès aujourd'hui, une tranchée abri » (AD Gironde, 58 W 82, *Rapports du Directeur du Camp*, 23 novembre 1940).

34. La majorité des familles internées à Beau-Désert dorment à l'intérieur de leurs roulottes. À l'exception de plusieurs d'entre elles, soit 80 personnes, sans roulottes, regroupées dans une demi baraque et pour certaines, faute de place, hébergées temporairement chez les premières. Les trois baraques supplémentaires, destinées à les accueillir, ne seront construites qu'après le départ des nomades : « seule une demi baraque est achevée et 30 roulottes sont dans le camp » (AD Gironde, *ibid.*, *Rapport du 7 décembre 1940*).

35. Outre le directeur du camp Macq et son adjoint Lecointe, le personnel de surveillance est composé d'un adjudant de gendarmerie et d'un détachement de trois gendarmes.

Winterstein, ils étaient je ne sais pas combien... les Helfrick... on se connaissait avant d'être internés. Il y avait encore des familles, les Weiss, les Bauer³⁶... je ne m'en rappelle plus, c'est-à-dire je connais leurs noms en Manouche, c'était les Draka, et puis les Rono, lui et sa femme, ils sont morts dans les camps ».

Ces faits, consignés voici peu de temps sur un cahier par M. Hoffmann, appellent aussi d'autres souvenirs relatifs aux procédures de contrôle et de discipline mises en place par l'administration française :

« Le matin, à Beau-Désert, il y avait l'appel par famille... là c'était des Français, vraiment des Français... je crois que le camp était fermé mais je peux pas vous dire, ça devait être fermé ».

Bien que la clôture du camp ait été posée le jour du départ des nomades, non pour leur épargner un enfermement trop visible mais pour des raisons financières et à cause du manque d'organisation préalable dans les travaux d'aménagement, l'internement avec ses règles d'interdictions et de contrôles réguliers n'en demeure pas moins ce qu'ils doivent subir. L'intitulé et le contenu des articles du *Règlement* sont à ce sujet explicites :

« Article 1^{er} - (Discipline)

Il est interdit de sortir du camp ; toute tentative d'évasion sera sanctionnée vigoureusement. [...].

Des contrôles inopinés auront lieu dans le courant de la journée et de la nuit.

Tous les feux devront être éteints, dès le coucher du soleil. Les discussions seront interdites³⁷.

Il sera choisi par tribu, une personne qui sera rendue responsable de l'ordre dans la tribu.

Article 3 - (Surveillance médicale et contrôle vétérinaire)

Article 4 - (Utilisation de la Main d'œuvre)

Tous les nomades valides seront employés à l'entretien du Camp (travaux de défrichage, de nettoyage, de colonisation)³⁸ ».

L'appel s'effectue le matin à 9 heures, suivi d'un rapport présenté par chaque chef de groupe concernant la situation des 20 à 30 personnes dont il est responsable. Car le directeur du camp, en bon stratège, vu les difficultés d'organisation, plutôt que d'user de moyens coercitifs, a préféré recourir à une méthode plus persuasive, fondée sur la participation et l'émulation des internés. C'est pourquoi il a demandé aux familles de désigner elles-mêmes leur chef de groupe. Et pour mieux accréditer l'autorité prétendue de ces derniers, de

36. La famille Bauer, dont le fils Jean-Louis Léon, dit « Poulouche », né le 20 juillet 1930, actuel président de l'Association des victimes et des familles de victimes tsiganes, sera également internée après à Poitiers, puis, à l'exception du père, mort en déportation, dans les camps de Montreuil-Bellay et Jargeau.

37. L'article 2 du Règlement Intérieur établi pour le camp de Linas-Monthéry énonce le même interdit : « Tous cris et chants, interpellations et conversations à haute voix, toutes réunions en groupes bruyants et généralement tous actes individuels et collectifs de nature à troubler le bon ordre, sont interdits » (AD Essonne, 300 W 81/1, *camp de Monthéry 1940-1942*).

38. AD Gironde, 58 W 82, Règlement du Camp de Mérignac (non daté).

manière à ce que tous se persuadent « qu'une stricte discipline est indispensable dans une pareille collectivité³⁹ », un brassard portant cachet du directeur du camp et numéro de groupe a été distribué à chacun des responsables.

C'est cette logique d'ordre et de discipline déguisée qui préside au rassemblement l'après-midi des jeunes hommes de 17 à 22 ans pour la leçon d'éducation physique, « sous le commandement d'un moniteur choisi parmi eux », mais en présence d'un gendarme, « afin de les rééduquer et de les retenir au camp⁴⁰ ». La rééducation des Tsiganes, individus décrits depuis longtemps comme oisifs, paresseux et voleurs⁴¹, aux conduites « asociales », passe donc par le travail, ce qui permet du même coup d'utiliser gratuitement leur main d'œuvre pour l'aménagement du camp. Il y a principalement les corvées : abattage d'arbres gênant l'installation d'une baraque, débroussaillage des fossés et du camp, nettoyage des outils, ravitaillement en eau de Pichey à Beau-Désert dans des tonneaux que transportent les bêtes appartenant aux nomades. Ou encore la corvée de lait, qu'Antoine Bauer, le père de Poulouche, ramène avec son break tous les matins de la ferme « Marmiesse », située à deux kilomètres du camp, ceux qui assurent ces tâches à l'extérieur étant bien sûr escortés par un gendarme. Faute de rapports officiels, nous ne disposons pas d'une étude précise sur la situation alimentaire et sanitaire au camp de Mérignac. Les seules données en la matière indiquent que les denrées - pommes de terre, lait, rutabagas, pain, navets, viande fraîche, pommes, quelquefois sucre, café, margarine - sont distribuées le matin entre les familles, qui préparent dans les roulottes leurs repas. Quant aux conditions de logement, à l'hygiène, et à la question sanitaire, elles ne paraissent pas dramatiques, mais les indications que fournit le directeur du camp révèlent des problèmes évidents : la baraque où dorment plusieurs familles est au début dépourvue de carreaux de vitre, comme celle réservée à l'infirmerie, l'installation des douches ne commence que plus d'une semaine après l'ouverture du camp, parmi les dix-sept malades dont s'occupe le docteur Moreau, aidé d'une assistante sociale, on signale « quelques cas d'impétigo et de gale, maladies qui seraient susceptibles de se propager dans un rassemblement plus important⁴² ».

La veille du transfert des 1^{er}, 2^e, 3^e, 14^e et 15^e groupes, l'inspecteur auxiliaire de police spéciale Macq avertit les responsables de leur départ. Ceux-

39. AD Gironde, 58 W 82, Rapports du directeur du camp, 17 novembre 1940.

40. *Ibid.*, 21 novembre 1940.

41. On l'a vu, les Tsiganes sont réputés pour le vol, et la presse au XIX^e siècle les accuse même d'être des voleurs d'enfants (VAUX DE FOLETIER, 1983, p. 185-188). M. Hoffmann nous a raconté l'anecdote suivante : « Avant qu'on soit dans les camps, les gens disaient dès qu'il nous voyaient « Oh ! les Gitans, les Bohémiens, les va-nu-pieds », enfin toutes sortes de noms, ou encore « les voleurs de poules ». Il y a même un gars à Gujan-Mestras qui m'a dit un jour : « Oh ! Toto, on profitait de ce que vous veniez pour faire la fête à Gujan - parce que j'étais industriel forain après -, on profitait que vous étiez là pour aller voler les poules des voisins ». Voilà ce qui me racontait le gars. Ils volaient les poules entre eux pour que ça tombe sur les Gitans... ça c'était formidable, hein, quand même ! ».

42. AD Gironde, 58 W 82, *ibid.*, 27 novembre 1940.

ci demandent l'autorisation de vendre les chevaux, mules, ânes, qui les ont conduits jusqu'au camp. Après tractation avec plusieurs maquignons, une seule bête est vendue dans la soirée. Sans doute à cause d'un marchandage jugé trop avantageux pour les acheteurs. Les animaux seront quand même cédés le lendemain, plutôt que de tout perdre. Si certains cherchent sans scrupule à tirer profit de la situation, d'autres en revanche, il faut le souligner, se montrent généreux. Ainsi ce don destiné aux femmes et aux enfants du camp fait par une personne « désirant garder l'anonymat⁴³ ». Don qui sera distribué, selon la volonté du directeur, « à la famille la plus propre (émulation), aux femmes de soldats prisonniers en Allemagne⁴⁴ », visée éducative maintes fois énoncée, et patriotisme oblige.

2. « Les parents essayaient de garder leurs enfants près d'eux pour ne pas les perdre »

Le 2 décembre 1940, au matin, les dix groupes restants sont dirigés vers la gare de Bordeaux-Bastide. Toto Hoffmann se souvient que les parents craignaient de perdre leurs enfants :

« Un jour les gendarmes qui nous gardaient sont venus nous dire de prendre quelques vêtements et des couvertures, et que nous allions changer de camp. Nous avons vu venir je ne sais plus combien de camions allemands pénétrer dans le camp. Ils nous faisaient monter par trois dans les camions qui nous amenèrent à la gare de Bordeaux. Les parents essayaient de garder leurs enfants près d'eux pour ne pas les perdre. Là, il y avait des wagons de marchandises et de bestiaux. Nous étions entassés avec de la paille. On nous a distribué du pain, du fromage, pour la route, mais nous ne savions pas où nous allions. Je sais que le voyage a été long et ne me rappelle plus combien de temps il a duré, deux ou trois jours, car il y avait des alertes fréquentes. Le train s'arrêtait. Quand l'alerte était finie, le train repartait. Les Allemands nous interdisaient de descendre pour les besoins indispensables. Dans les wagons à marchandises il n'y avait pas de toilette. Cela fait que comme tous les gens qui étaient à l'intérieur du wagon, malgré sa mauvaise odeur, nous mangions notre petit morceau de pain et de fromage ».

L'adjoint Lecointe, chargé d'accompagner les nomades, affiche avec obscénité sa bonne conscience. La mission terminée, il retourne à Beau-Désert et rend compte au directeur « de la façon très satisfaisante dont se sont effectués

43. Si les populations sédentaires ont manifesté au cours de l'histoire une attitude d'hostilité envers les nomades, elles se sont aussi montrées bienveillantes (VAUX DE FOLETIER, 1970, p. 213-224). Encore que cette « bienveillance » à leur égard résultât souvent - surtout dans les campagnes - de la crainte suscitée par le passage des nomades (voir ASSÉO, 1999, p. 229). Mais qui aurait osé dire publiquement en cette période trouble qu'il avait aidé des nomades internés ? C'est pourquoi « les marques de sympathie et les actes de solidarité ne pouvaient s'exprimer que dans la discrétion et l'anonymat. Il est donc normal de n'en retrouver aucune trace ou si peu dans les archives » (HUBERT, 1997, t. 3, p. 677).

44. AD Gironde, 58 W 82, *ibid.*, le 20 novembre 1940. Plusieurs familles se retrouvent internées à Mérignac, alors qu'un des leurs (comme Charles Z.) a été mobilisé et par la suite fait prisonnier en Allemagne !

les divers déplacements⁴⁵ ». De son côté, l'inspecteur de police Macq doit être lui aussi réjoui. Ce fonctionnaire est parvenu à réduire le prix de journée à moins de 7 francs :

« 320 nomades en moyenne ont été hébergés quotidiennement ; la dépense a été de Frs : 34 827, 73 pour 5 074 journées de présence, soit comme prix de revient journalier, une somme de Frs : 6, 87 par personne.

Je me permets de souligner la faible importance de ce prix de revient obtenu grâce à des prodiges d'habileté par le gestionnaire M. Macq, Inspecteur Auxiliaire de Police Spéciale⁴⁶ ».

Le camp de Beau-Désert, quoique dissous, donnera lieu par la suite, au cours du même mois de décembre, à des travaux d'aménagement : construction de nouveaux baraquements, éclairage étendu à l'ensemble des bâtiments, réfection d'un belvédère pour y exercer une surveillance générale, renforcement de la clôture, tous ces travaux permettant, selon les termes du chef de division Merville, fonctionnaire zélé à la préfecture de Bordeaux, « si le besoin s'en fait sentir, une concentration immédiate et importante d'individus indésirables », autrement dit « l'internement de communistes, de repris de justice, d'étrangers indésirables, d'Espagnols rouges, etc...⁴⁷ ».

Et le besoin s'en fit sentir. L'établissement Lansalot à Bordeaux continua l'aménagement du camp. Dès lors, la préfecture put, comme elle l'avait prévu, y enfermer des « politiques », en particulier les communistes venus du camp de Bacalan, plusieurs « droits-communs », des étrangers (les réfugiés espagnols entre autres), et des Juifs, internés à partir de septembre 1941.

L'aide apportée à des degrés divers à l'occupant par les fonctionnaires et nouveaux élus de Vichy, qu'il s'agisse de certains responsables administratifs (Fort) ou fonctionnaires de la police (le commissaire Querillac, l'inspecteur principal Boissarie), déjà en poste sous la III^e République⁴⁸, du maire de Mérignac ou de hauts fonctionnaires de la préfecture, joua ainsi un rôle incontestable dans le malheur des Tsiganes. Le maire Benjamin Saufrignon, maintenu sous Vichy en application à la loi du 16 novembre 1940, ne semble guère en effet avoir protesté contre l'internement d'hommes, de femmes et d'enfants au camp de Beau-Désert, géré par la préfecture de Bordeaux. Il est des silences révélateurs : les comptes rendus du conseil municipal de Mérignac rédigés entre 1940 et 1944 restent muets sur ce camp⁴⁹. La mairie eut pourtant

45. *Ibid.*, 2 décembre 1940.

46. AD Gironde, 71 W Vrac 670, Rapport de M. Merville, Chef de Division sur la dissolution du Camp des nomades.

47. AD Gironde, 71 W Vrac 670, 19 décembre 1940 (nous soulignons). On appréciera tout ce que renferment les points de suspension utilisés par ce fonctionnaire de préfecture.

48. En ce qui concerne cette continuité entre Vichy et la III^e République, voir BERLIÈRE, 1996, p. 169 et NOIRIEL, 1999.

49. Cf. 2 D 12, *Délibérations du Conseil Municipal 1940-1941*, 2 D 13, *Délibérations... 1941-1947*.

des contacts avec le camp : l'adjoint Lecointe s'y rend le 25 novembre 1940 (« Mr Lecointe rentre de la Mairie de Mérignac où il a mis au point la question évacuation sur un hôpital, la visite médicale gratuite pour tout l'effectif. Parfait accord cordial avec la Mairie »), le nom d'un Manouche interné, Léon Winterstein, originaire de Mérignac, est mentionné dans un compte rendu municipal relatif aux demandes d'hospitalisations, enfin M^{lle} Félicie Oraison, assistante sociale à Mérignac, chargée d'accompagner le docteur Forestier lors de ses visites au camp, fera partie du « nouveau » conseil municipal de la commune⁵⁰.

On ne saurait taire la responsabilité qui incombe au préfet Pierre-Alype, dont la carrière est étroitement liée à l'administration coloniale, puisque celui-ci y occupe différents postes de 1906 à 1938 : chef adjoint de cabinet des ministres des Colonies (1916-1917), gouverneur honoraire des Colonies (août 1925), commissaire à l'exposition coloniale en 1931. Publiciste, il dirige *La Presse coloniale*, journal qui paraît de 1906 à 1940. Il devient préfet de la Charente-Inférieure en novembre 1939 et ordonne au début de l'Occupation, par arrêté en date du 1^{er} août 1940, la création d'une « Garde Civile » dans chaque commune du département, une formation de police réquisitionnant tous les hommes âgés de 18 à 40 ans, destinée à maintenir l'ordre et à collaborer avec l'occupant⁵¹. Ce fervent partisan de la Révolution nationale⁵² est nommé préfet (régional) de la Gironde en août 1940 jusqu'au mois de mai 1942. Après le retour au pouvoir de Pierre Laval, l'ancien secrétaire général du ministère de l'Intérieur, Sabatier, reçut la responsabilité de la préfecture régionale de Bordeaux, où il remplaçait Pierre-Alype, « qui quittait la carrière préfectorale de manière abrupte, en raison à la fois de son sectarisme idéologique et de la forte inimitié qu'il avait suscitée chez le maire de la ville, Adrien Marquet. Sabatier se fit accompagner à Bordeaux par le jeune sous-préfet dont il s'était déjà attaché les brillants services comme directeur de cabinet, Maurice Papon : ce dernier fut nommé secrétaire général de la préfecture de la Gironde⁵³ ». L'esprit de collaboration⁵⁴ du préfet Pierre-Alype, illustré par un certain

50. Sur la trajectoire politique de Benjamin Saufrignon, son attitude de compromis avec l'autorité occupante, mais aussi ses refus à faire exécuter certains ordres, voir DUBOS, 1997, p. 397-411.

51. Cf. AD Charente-Maritime, 15 W 24 (24-31), *Arrêtés de création de la garde civile, 1940* ; Arch. nat., F 1C III 1155, *Rapports de Préfets, Ministère de l'Intérieur. Vichy, 1940-1944*.

52. Voir en particulier sa circulaire du 6 septembre 1940 adressée aux sous-préfets et maires de la Gironde, citée par BARUCH, 1997, p. 99.

53. BARUCH, 1997, p. 340, note *. Sur l'action du secrétaire général Papon à l'égard des nomades, voir en particulier son avis de recherches de nomades évadés du camp de Saliers, dans FILHOL, 2000, p. 177. Un document du camp d'internement de Mérignac intitulé « rapport mensuel du mois de décembre 1943 » indique que « 73 Nomades indésirables » y sont internés.

54. Condamné à mort par contumace par la cour de justice de Bordeaux le 21 octobre 1946 pour avoir « volontairement entretenu en temps de guerre des intelligences avec une puissance étrangère » (AD Gironde, 17 W 6, *Cour de Justice Année 1946*, n° 208), Pierre-Alype sera acquitté le 20 février 1955 par le tribunal militaire de Paris.

nombre de déclarations reproduites dans la presse⁵⁵, apparaît très clairement lors du discours qu'il prononce le 10 mai 1941 à l'occasion de l'inauguration d'une exposition de la *Propaganda-Staffel* sur « L'Allemagne d'aujourd'hui » organisée au Musée de l'Hôtel de Ville de Bordeaux :

« La *Propagande Staffel* qui poursuit ici son action judicieuse, en accord toujours confiant avec la Préfecture, m'a fait l'honneur de me demander de participer à cette inauguration et d'y prononcer quelques paroles.

Je répons d'autant plus volontiers à ce désir si courtoisement exprimé par M. le capitaine von Loëlhoëffel que je crois discerner, dans la manifestation d'aujourd'hui, les prémices de l'Ordre Nouveau qui fera de l'Europe de demain le champ des activités les plus créatrices ».

La conclusion est éloquente :

« Que la *Propagande Staffel* soit chaleureusement remerciée du soin parfait qu'elle a mis à nous éclairer. Il n'est pas de meilleure préparation au rajeunissement de notre continent que pareil spectacle.

Les hommes de bonne volonté qui sont aussi des hommes de cœur, sont toujours assurés de se rencontrer, de se comprendre et de collaborer.

Nous nous sommes rencontrés, comme l'a voulu le Destin.

Nous apprenons, jour après jour, à nous mieux connaître et estimer.

Quelles que soient les vicissitudes qui peuvent encore se produire, notre vocation dans l'Europe réconciliée, et reconstruite, est de collaborer⁵⁶ ».

Non seulement Pierre-Alype défend le principe d'une collaboration avec l'autorité allemande en acceptant d'ouvrir un camp administré sous ses ordres pour les Tsiganes du département mais son zèle le conduit à interner parmi les nomades, définis à travers la loi de 1912, des forains qui n'auraient pas dû l'être, puisque l'internement ne devait pas s'appliquer aux deux autres catégories de personnes que distingue la loi, les « forains » et les « commerçants ambulants ». Tel est le cas de la famille H. exerçant la profession de forains, enfermée en novembre 1940 au camp de Mérignac, et, l'année suivante, durant l'été 1941, de plusieurs autres familles tsiganes pourtant classées comme « forains ».

Le 17 novembre 1940, Charles H. adresse au préfet une demande de libération :

« C'est avec émotions monsieur le Prefet est angoisse que je vous écris pour vous expliquer mon cas. J'ai reçue ordre de me rendre au camp de concentration avec ma famille à Baudésert, et ma femme est sur le point d'avoir un bébé. J'ai été durant toute ma vie forain et depuis un ans que je suis loger chez Valette, d'où je tiens en main tous mes recu de loyer. on m'a

55. Voir le journal *La Petite Gironde* du 28 mai 1941 et 12 juillet 1941. Il est intéressant de noter au passage que l'action politique de Pierre-Alype suscite auprès du maire de Mérignac des commentaires élogieux : « Je vous propose aussi d'adresser à notre sympathique Préfet - Monsieur Pierre-Alype, dont nous avons pu apprécier la féconde activité depuis qu'il est dans notre Département, l'assurance de notre entier dévouement » (Archives municipales de Mérignac, 2 D 12, Procès Verbal de l'installation du Conseil Municipal, 8 avril 1941).

56. AD Gironde, fonds de la préfecture, liasse non cotée.

verser Nomade et je n'ai jamais voyager, sur le nouveaux carnet ce n'est que le tampon de la gendarmerie de Pessac. Je suis née à Agen, mes Parent tener une ménagerie, et j'ai toujours été forain aussi monsieur le préfet pour mes enfants ma femme et moi je vous en supplie faites le necessaire pour me sortir de la dedans vue que je n'ai rien fait de mal. Je compte sur votre enquête monsieur le préfet. Dans l'attente d'une réponse favorable.

Veillez agréer Monsieur le préfet avec tous mes respects l'hommage de mes sinceres salutations

Charles-Camille H.
née à agen - 38 ans
domicile actuel Camp de concentration
Beaudésert - Mérignac Gironde⁵⁷ ».

Sa supplique, malgré l'avis favorable du chef de camp, ne sera pas entendue. Comme d'autres Tsiganes de Mérignac, Charles H. se retrouvera interné au camp de Poitiers, avant d'être déporté en Allemagne.

Le 20 mars 1941, une plainte rédigée par neuf personnes contre des « nomades » est envoyée au maire de Saint-Médard-en-Jalles :

« Nous soussignés, certifions que les nomades qui ont élu domicile chez M^{me} Vve C. Octave près la Jalle au Camp-des-Lanciers, depuis 5 mois déjà sont d'une mentalité exceptionnelle et inconvenante à l'excès⁵⁸ ».

À la suite de la plainte, complétée lors d'un procès-verbal (« Souvent ils sont pris de boissons. D'une grossièreté repoussante, des scènes éclatent, suivies de paroles ordurières, jusqu'à une heure avancée dans la nuit. Ils ne respectent pas les enfants des familles qui habitent à proximité. Nous demandons s'il ne serait pas possible de nous libérer de ces gens-là afin de nous permettre de vivre notre vie coutumière »), le garde-champêtre se rend sur les lieux pour leur donner l'ordre de partir :

« Le premier, le sieur C., m'a répondu qu'il cherchait une place ou une maison à louer, mais qu'il ne partirait que lorsqu'il aurait trouvé quelque chose, ajoutant qu'il était un citoyen français qui cherchait à gagner honnêtement sa vie et qu'on n'avait rien à lui reprocher [...].

Le deuxième le sieur C. m'a répondu que, gravement malade, il lui était impossible d'opérer le moindre déplacement avec sa roulotte [...].

Quant aux mesures d'arrestation que vous m'aviez conseillées de leur faire, cela n'a pas paru les émouvoir car, ont-ils répondu, n'ayant rien à se reprocher, vous n'avez aucun droit pour nous faire arrêter⁵⁹ ».

La réaction du maire ne se fait pas attendre :

« Je me suis efforcé, sans résultat, de faire chasser ces indésirables de leur terrain d'élection ; ils avaient promis au garde-champêtre de déguerpir si on leur procurait l'essence nécessaire pour le démarrage de leurs voitures [...].

57. AD Gironde, 58 W 82, *Nomades et Forains. Instructions 1940-1967*. Nous avons choisi de transcrire les lettres reproduites ici avec l'orthographe et la ponctuation d'origine.

58. AD Gironde, 58 W 87, *Stationnement des nomades. Correspondance diverse 1943-1946*.

59. AD Gironde, *ibid.*, 30 avril 1941.

Le quartier habité par ces nomades est souvent mis à sac par des vols de volailles, de lapins, voire de moutons, sans compter les mises en coupes réglées des légumes qui commencent à pousser dans les jardins potagers.

Bien entendu, personne n'a pu les prendre sur le fait, et aucune accusation probante n'a pu être portée.

Néanmoins cette situation inquiète tout un quartier de la commune et je vous demande, Monsieur le Préfet, de bien vouloir envisager le classement de ces indésirables dans la catégorie des nomades et comme conséquence, leur rassemblement dans le camp spécial de Mérignac⁶⁰ ».

Le 28 juin 1941, le préfet Pierre-Alype, en accord avec les autorités allemandes d'Occupation, donne l'ordre au commissaire divisionnaire de la 7^e brigade mobile de retirer les carnets d'identité de forains aux personnes qui :

« se trouvent à Saint-Médard-en-Jalles, au "Pont de Gajac" et qui ont été accompagnées par M. le Commandant de Gendarmerie au camp de concentration de nomades de Mérignac Beau-Désert. Vous voudrez bien prendre leur signalement et photographie en vue de leur délivrer des carnets anthropométriques de nomades ».

Jean C. sera interné un peu plus tard, le 14 juillet 1941.

Le 17 juillet, deux gendarmes de la brigade de La Bastide, porteurs d'un arrêté préfectoral en date du 9 juillet 1941, « par lequel la dame F. née L., Justine, demeurant à Bordeaux-Bastide, place Christian Solard, est astreinte à résider dans le Centre de Séjour surveillé au camp de Beau-Désert⁶¹ », pénètrent chez Justine F. pour la conduire à Mérignac. La veille, un procès-verbal constatant « une infraction » de Justine F. « à l'Ordonnance du 22 Novembre 1940 du *Militärbefehlshaber in Frankreich* (exercice des professions ambulantes) » avait été établi par la gendarmerie de Saint-Médard-en-Jalles :

« dans l'Avenue du Maréchal Pétain, une femme présentait du fil, du coton et de la dentelle, à une dame. Interpellée, elle a déclaré : "[...] j'ignorais que je devais avoir une autorisation spéciale de la Préfecture pour exercer librement mon métier"⁶² ».

Le 18 juillet, c'est au tour des membres de la famille C. d'être arrêtés et internés, dont P. Françoise, née le 25 juin 1883, C. Adrien, trente-six ans, C. Alfred, né à Antibes le 5 mars 1913, Angéline, née le 31 octobre 1915, et trois enfants, Ginette Angèle, sept ans et demi, Solange, cinq ans et demi, Jean, trois ans.

On le voit, l'attitude prise par la municipalité, les services de gendarmerie, la police, et la hiérarchie préfectorale, souligne de manière explicite le caractère arbitraire de ces arrestations.

60. AD Gironde, *ibid.*, Le Maire de Saint-Médard-en-Jalles à Monsieur le Préfet de la Gironde, 2 mai 1941

61. AD Gironde, *ibid.*, Procès-Verbal d'Arrestation, 17 juillet 1941.

62. AD Gironde, *ibid.*, 16 janvier 1941, Poste de Saint-Médard-en-Jalles.

Comment les victimes, confrontées à de telles mesures, ont-elles réagi ? En faisant valoir leur innocence et en invoquant le secours de la justice contre la décision incompréhensible de ces arrestations.

Angéline C. ne comprend pas pourquoi elle et ses enfants ont été arrêtés. Celle-ci demande au *Feldkommandant* de Bordeaux qu'on lui fasse connaître les motifs de son inculpation, car elle n'a rien à se reprocher :

« Bordeaux, ce 24/7/41
au Herr Kommandant,
Feldkommandantur
5 rue de Budos
Bordeaux

Je me permets d'attirer votre attention sur les faits suivants.

Le 18 juillet dernier, la police française est venue, à 8 heures et demi du matin, sans me dire pourquoi, m'arrêter, avec mes trois enfants, à mon domicile 20, rue Christian Solar. Depuis lors, j'ai multiplié les démarches pour savoir quelle raison avait provoqué mon internement au camp de Mérignac. Toujours les autorités françaises se sont dérobées.

C'est pourquoi j'ose m'adresser à votre esprit de justice pour intervenir vous-même à la Préfecture de Bordeaux, pour qu'on fasse connaître quelle inculpation est relevée contre moi et mes petits enfants, victimes certainement d'une erreur et éventuellement pour que vous obteniez mon élargissement car je n'ai rien à me reprocher, n'ayant jamais contrevenu aux lois françaises, pas plus qu'aux prescriptions allemandes. Je suis française, commerçante foraine, payant patente comme telle. Le lendemain, ma mère âgée de 56 ans, est venue me rejoindre au camp, elle aussi sans aucun motif. La police ne nous a même pas permis d'emmener quelques effets personnels, de sorte que nous nous trouvons ici dans le plus complet dénuement.

J'ose espérer, Monsieur le Kommandant, que vous voudrez bien vous intéresser à mon cas spécial et obtenir mon élargissement et celui de mes trois petits enfants.

Je ne suis pas nomade mais commerçante foraine.

Veuillez croire, Monsieur le Kommandant, à ma haute considération.

Angelina C.

Camp du Bois désert ».

On tremble en lisant les mots « Bois désert » énoncés si justement à la place de « Beau-Désert » qui désigne le camp. Finies les belles échappées en roulotte au contact de la nature et ses espaces verdoyants. Personne ne répondra aux appels d'Angéline C. venus du « Bois désert ». Mais une résistance s'est manifestée en signe de protestation : le sujet, refusant ce réel (« Beau-Désert ») qui le prive de liberté, est parvenu de façon imaginaire à s'évader dans un lieu protecteur qu'il connaît (« Bois désert »). Refuge que l'inconscient nomade a su préserver contre l'enfermement et que les Tsiganes ont souvent choisi pour tenter d'échapper à leurs persécuteurs.

Le 31 juillet 1941, l'inspecteur principal informait le commissaire divisionnaire Querillac de la 7^e brigade régionale de Bordeaux que « les 19

nomades identifiés à Mérignac avaient été dirigés le 26/7/41 sur le centre d'accueil de La Lande à Monts près de Tours⁶³ ».

IV. Déportation

Il ne nous est pas possible dans le cadre de cette étude de rendre compte des épreuves douloureuses vécues par les familles tsiganes de la Gironde venant du camp de Mérignac qui furent par la suite internées à partir du 10 décembre 1940 au camp de la route de Limoges à Poitiers⁶⁴. Les témoignages recueillis, ceux de Toto Hoffmann, de Jacques Reinhardh et de Marie Helfrick, montrent combien les conditions d'existence s'y révèlent très difficiles. Confrontés à la réalité dramatique de l'internement, les Tsiganes puisent leur force de survie dans le réconfort que leur apporte l'intervention généreuse du père Fleury et surtout dans la solidarité des liens familiaux qui les unissent. Mais cette solidarité ne peut faire oublier aux internés nomades que le camp est une prison inhumaine. Les Tsiganes, habitués à circuler, vivent l'internement comme une entrave insupportable à leur liberté. Si des familles parviennent à s'évader, les évasions échouent généralement - comme nous l'avons déjà évoqué - lorsque les nomades tentent de passer la ligne de démarcation. D'autres hésitent à le faire ou y renoncent, à cause des enfants.

Le 13 janvier 1943, survient un événement tragique : 70 nomades, tous des hommes, âgés de 16 à 60 ans, dont pas loin de la moitié provient du camp de Mérignac, sont envoyés au camp de Royallieu à Compiègne, avant d'être déportés au camp de concentration d'Oranienburg-Sachsenhausen. D'après les récits bouleversants de deux Manouches rescapés du camp, Louis Helfrick et Sylvain Reinhard, sept ou huit Tsiganes du convoi de Poitiers auraient survécu. Encore faut-il ajouter que certains d'entre eux décèdent peu de temps après être revenus en France. C'est le cas de Philippe Weiss, hospitalisé dès son retour, qui meurt à l'âge de 39 ans. Son fils Eugène raconte :

« Il est rentré bien avant qu'on soit revenus de Montreuil-Bellay. Mais on ne le reconnaissait même plus, il est venu nous retrouver... mon père nous a dit qu'ils crevaient de faim et que beaucoup de copains étaient morts... lui est mort à l'âge de 39 ans, quelques années après son retour... il a été hospitalisé pendant trois ans à Pessac où il est mort ».

Sa fille, Philippine, qu'il ne connaîtra pas, mourra quant à elle à l'âge de deux ans au camp de Montreuil-Bellay.

63. AD Gironde, 58 W 96, *Dossiers individuels pour la délivrance de carnets d'identité et de carnets anthropométriques 1940-1969*. Le camp d'internement de Monts (Indre-et-Loire) regroupe essentiellement des familles juives. Voir BOURION, 1999.

64. Cf. FILHOL, 2000, p. 136-182.

V. Le retour des camps

Comme la plupart des Tsiganes libérés, en dehors de ceux qui, pour des raisons diverses, se fixent (provisoirement) aux alentours des camps, la famille Reinhardt retourne chez elle. Jacques, sa mère et ses sœurs, sa tante et ses cousins, voyagent à pied. Ils mettront un mois avant d'atteindre la commune du Buisson, située en Dordogne à trente kilomètres environ de Bergerac.

« Nous avons mis un mois », raconte Jacques, « pour faire la route à pied. Les gens avaient pitié, ils nous donnaient à manger, à boire. On allait dans les maisons pour demander et on nous disait d'aller chez un tel, nous dormions dans les granges, dans les écuries. Un jour le maire n'a pas voulu nous héberger, on a couché la nuit devant la mairie, c'était en Charente ou en Dordogne⁶⁵ ».

Au cours de leur voyage, le groupe est arrêté par deux hommes du maquis. « Jaton » explique comment un *gadjo* (un non-Tsigane) est alors intervenu en leur faveur :

« À la sortie de Sainte-Foy-la-Grande, sur la route des Lèves, après la gare, deux hommes à vélo nous ont arrêtés. Un maquis avait été dénoncé par des Français et tué par les Allemands dans un hôtel ou un restaurant. Ils ont voulu nous rendre responsable de ça. Les deux hommes nous ont fait avancer dans le bois qui était sur la hauteur, pour nous amener à leur chef de maquis. Comme nous avons crié, un homme qui arrivait d'un champ, au bord de la grande route, est venu et a demandé ce qui se passait. Nous lui avons montré nos papiers. "Ces gens sortent des camps, les hommes sont internés en Allemagne, et vous voulez les arrêter ! Ils n'ont pas assez donné pour la France ! Relâchez-les tout de suite". Cet homme était le maire. Il nous a protégés, nous a fait dormir la nuit dans une ferme et nous a donné à manger. Après il a surveillé qu'on ne risquait rien, il nous a accompagnés sur la route, et on a pu partir ».

Cette arrestation s'inscrit dans le contexte de suspicion qui prévaut, pendant la Libération de Sainte-Foy, en septembre 1944, à l'encontre des collaborateurs. Selon les indications fournies par Jean Vircoulon, qui a publié avec Jacques Reix une *Chronique des années de guerre en pays foyen 1939-1945* (éd. Fanlac, 1995), le fait rapporté au sujet de la dénonciation d'un maquis n'a pas été avéré. Il s'agit sans doute d'un résistant dénoncé et fusillé par les Allemands. Jean Vircoulon pense par ailleurs que le *gadjo* en question est vraisemblablement le maire de Pineuilh, Pierre M. ; il aurait pu s'agir, étant donné que la route des Lèves traverse aussi Saint-André-et-Appelles, du maire de cette commune, J. Blondel, pro-résistant, mais celui-ci est arrêté par les Allemands et fusillé à Bergerac au début du mois d'août 1944, donc plus d'un mois avant le passage de la famille Reinhardt.

L'accusation portée contre des Tsiganes parce qu'on les soupçonnait d'avoir collaboré avec l'ennemi ne leur fut pas épargnée. En Auvergne, par

65. Entretien daté de novembre 1998.

exemple, des épisodes semblables, parfois tragiques, se déroulèrent. À Isoire, libérée le 25 août, on arrêta la famille Schutt que l'on promena en camionnette dans la ville avant de fusiller les hommes au cimetière, le plus jeune n'avait pas 14 ans. On ne sut jamais de quoi on les accusait, peut-être la similitude du nom avec celui du colonel allemand Schultz qu'ils avaient fait prisonnier ? Un journal régional du 12 mars 1945 accuse les familles H. et B. d'avoir rendu des services à la Gestapo. Certains furent arrêtés. Heureusement les tribunaux, pourtant pas tendres avec les collaborateurs, reconnurent leur innocence. La cour de justice de Riom acquitta Michel H., 19 ans, le 19 septembre 1945 et le tribunal de Clermont donnait une ordonnance de non-lieu le 6 février 1946 pour les six inculpés des familles H. et B. dont le plus jeune avait 16 ans⁶⁶.

Bien entendu, la réalité ne correspond en rien à de telles accusations. Sous l'Occupation, non seulement les Tsiganes ont souffert plus que les autres Français mais ils ont le plus souvent participé à des actions de résistance⁶⁷. Dans la région de Sainte-Foy justement, les Allemands arrêtent et déportent cinq résistants gitans de la famille Tollet ; l'un d'eux, Baptiste-André Tollet, est fusillé le 2 septembre 1944 :

« Au retour, de passage à Eynesse, les mêmes Allemands surprennent, dans le tronçon encaissé de la route qui mène à la place de la Mairie, un groupe de 9 de nos jeunes, qu'ils font prisonniers et qu'ils amènent avec eux. Ce sont [...], et cinq membres de la même famille : Eugène Tollet, 50 ans ; ses deux fils : Antoine, 21 ans, et Joseph, 22 ans, et ses deux beaux-frères : Baptiste-Joseph, 29 ans, et Baptiste-André, 26 ans. Ce dernier sera fusillé trois mois plus tard, le 2 septembre, par les Allemands obligés d'évacuer le village de Haute-Marne où ils étaient cantonnés. Des 8 prisonniers, les familles ne savent encore, à l'heure actuelle, que peu de chose, sinon que le Fort du Hâ a dû être leur première étape. On a lieu d'espérer qu'ils sont encore tous vivants en Allemagne⁶⁸ ».

Georges-Antoine Tollet reviendra vivant des camps ; entre temps, sa mère Jeanne C. recevra l'avis de décès de son mari Eugène et de son autre fils Joseph⁶⁹.

Il importe ici de dire que c'est le maire de Pineuilh, Pierre M., qui donna l'autorisation en 1944 à Jeanne C., réfugiée du Nord de la France, de stationner sur la commune, sachant qu'un des fils s'était engagé dans la Résistance. Mais un an plus tard, en septembre 1945, son attitude « bienveillante » changea radicalement. Le maire demanda ni plus ni moins qu'on expulse la famille C. et qu'on se débarrasse de tous les nomades du département :

« M., Pierre, maire de la commune de Pineuilh (Gironde) à son domicile nous a déclaré :

66. Ces faits sont relatés par VALET, 1995, p. 218.

67. Sur le rôle méconnu d'engagement de Tsiganes dans la résistance, KENRICK et PUXON, 1995, 136-137.

68. CORRIGER, 1945, p. 30.

69. Propos recueillis en février 1999 par Jacques Reix auprès de Jeanne C., née Dominique.

“En 1944, j’ai donné l’autorisation à la dame Dominique, dont le fils était parti à la résistance, de stationner dans la gravière de M. Dallies, au lieu dit Bagatelles, ceci sur sa demande et parce qu’il lui était impossible de rentrer dans son pays (département du Nord) à cause de la ligne de démarcation.

Cette dite ligne n’existait plus aujourd’hui et son fils étant rentré, l’autorisation de séjour lui est retirée à la date d’aujourd’hui 12 septembre 1945.

En conséquence cette famille prendra ses dispositions pour avoir à vider les lieux à la date du 20 septembre 1945, passé ce délai ils seront expulsés par la force [...].

Il serait souhaitable et nécessaire qu’un lieu de stationnement spécial soit désigné par l’autorité supérieure obligeant tous les nomades et forains du département à y séjourner en résidence forcée.

Les terrains sablonneux et arides des confins du département des Landes seraient tout indiqués”⁷⁰ ».

Pas de reconnaissance envers cette famille gitane meurtrie. Le sous-préfet de Libourne n’éprouve guère davantage de scrupule à préconiser les mêmes mesures honteuses : « Il est probable, écrit-il au préfet, que les terrains sablonneux du département des Landes seraient tout indiqués » (sous-préfecture de Libourne, le 20 septembre 1945).

D’autres épreuves attendent les Tsiganes à leur arrivée. Car bien souvent, profitant que les maisons ou les roulottes qu’ils habitaient étaient restées inoccupées, certaines personnes se sont empressées de voler tout ce qui pouvait s’y trouver. Au mois de novembre 1942, Toto Hoffmann est libéré du camp de Poitiers. Munis d’un laissez-passer, les Hoffmann regagnent en train la commune de Gujan-Mestras. Non content d’avoir perdu leur belle roulotte⁷¹, la famille découvre au retour que des vols ont été commis dans la maison, les spoliant ainsi de leurs meubles et des vêtements qui leur étaient nécessaires :

« Quand on est venus à la maison, il n’y avait plus rien. On nous avait tout volé... ils nous ont pris les meubles, jusqu’à l’installation électrique, parce que le cuivre à l’époque était recherché par les Allemands. On n’avait plus de literie, on n’avait plus rien... on ne sait qui nous a volés, si c’est des Français ou des Allemands, parce que... mon pauvre père, quand on est partis, il avait son camion bêtaillère, pour mettre les chevaux dedans, les vaches ; il avait aussi sa voiture particulière, il avait même deux voitures, une trois cent un, à l’époque une voiture récente, et une buick. Quand on est revenus, ils avaient coupé les

70. AD Gironde, 58 W 87, *Correspondance diverse 1943-1946*. Procès-Verbal de renseignements sur une pétition faite par divers propriétaires de la commune de Pineuilh sur un stationnement de nomades, Brigade de Sainte-Foy-la-Grande, 12 septembre 1945.

71. Toto Hoffmann : « Au camp de Mérignac, ils ont pris la caravane que mon père avait fait construire à Pont-l’Abbé, cette caravane était très belle. À l’époque, en 1938, la roulotte qu’il avait fait faire, je crois que ça lui avait coûté 3 000 francs ». On lit dans le rapport adressé par le chef de division Merville au préfet le 19 décembre 1940 sur la dissolution du camp de Mérignac : « La valeur approximative des baraquements, du mobilier, des ustensiles entreposés, ainsi que la valeur des roulottes (certaines automobiles que n’ont pas pu amener les nomades) est de l’ordre de 7 à 800 000 francs » (AD Gironde, 71 W Vrac 670). Après le départ des nomades, les roulottes furent parquées en octobre 1941 avec l’aide de la gendarmerie de la commune dans un enclos de la ville de Mérignac (AD Gironde, VR 670, *Dossier de la 1^{re} Division relatif au camp d’internement de Mérignac-Beaudésert, 1941-1945*, Dossier n° 1 et Dossier n° 4).

pneus de dessus, les pneus ils n'avaient pas pris la peine de les démonter, ils les avaient coupés... ils avaient pris l'installation électrique de la maison, la literie, les meubles, on n'avait plus rien... ils avaient tout pris, tout ce qu'on avait, les vêtements qu'on avait... quand on est venus, je vous dis, on était nus ».

On pourrait croire que, rentrés chez eux, après tant de privations et de souffrances endurées, les Tsiganes allaient pouvoir à nouveau circuler « librement ». Il n'en est rien. Les nomades se voient à leur retour assignés à résidence, avec interdiction de quitter la commune où ils doivent demeurer. Cette obligation touche tous ceux qui ont été internés en France mais aussi les survivants revenus des camps de concentration. C'est ainsi qu'Alphonse Reinhardh, d'abord assigné à résidence sur la commune de Saint-Aignan par la brigade de Villegouge (arrêté préfectoral du 30 mai 1940), interné ensuite à Mérignac et Poitiers, puis, on l'a vu, déporté au camp d'Oranienburg-Sachsenhausen, est dès son retour d'Allemagne assigné à résidence et placé sous la surveillance de la même brigade de gendarmerie :

« Nous [...] gendarmes de Villegouge en visite de commune à Saint-Aignan (Gironde) avons reçu la déclaration suivante de : Reinhardh, Alphonse, né le 2 avril 1893 à Charlaval (Eure), demeurant à Saint-Aignan (Gironde). “Je reconnais avoir reçu notification de l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Gironde du 28 juillet 1945, m'astreignant à résider avec ma famille dans la commune de Saint-Aignan (Gironde)”⁷² ».

Un an ou presque après la Libération et un mois après la fin des hostilités, l'assignation à résidence rendue obligatoire par le décret du 6 avril 1940 est donc toujours en vigueur. Les Tsiganes libérés, et les familles qui ne le sont pas encore (675 nomades restent internés en juillet 1945), devront patienter jusqu'à la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités pour que le décret du 6 avril 1940 soit abrogé. Mais cela ne signifie pas que les Tsiganes recouvrent leur entière liberté. Malgré la loi, des communes continueront d'assigner à résidence surveillée ces « tribus de nomades » indésirables :

« Langon, le 18 juillet 1946
Rapport
de l'adjudant-chef G. commandant la brigade
de gendarmerie de Langon
sur la résidence surveillée des nomades

Depuis la Libération, 7 tribus de nomades, représentant un noyau de 47 personnes sont astreintes à résider dans le canton de Langon (11 communes).

De nombreux actes de maraudage et de vols ayant été commis par ces tribus, M.M. les maires demandent que l'arrêté pris par Mr le Préfet de la Gironde interdisant aux nomades la libre circulation soit rapporté, ou qu'il

72. AD Gironde, 58 W 87, *Correspondance 1943-1946*. Procès-Verbal de Villegouge, 10 août 1945.

leur soit permis de se rendre dans les cantons de : Auros, Grignols, Bazas et St-Macaire qui en sont exemptés.

Messieurs les maires du canton m'ont avisé verbalement que si cet état de chose était maintenu, leur intention était de démissionner car les démarches entreprises par eux jusqu'à ce jour étaient restées sans résultat.

Ces tribus pourraient être dispersées dans les quatre cantons sus-indiqués⁷³ ».

Le 24 juillet 1946, une circulaire du ministère de l'Intérieur envoyée à tous les préfets préconisait de maintenir une surveillance active à l'égard des Tsiganes qui refuseraient de se fixer. Autant dire que :

« le gouvernement français entendait continuer l'œuvre entreprise par le décret du 6 avril 1940 et l'internement des nomades, à savoir la sédentarisation des Tsiganes. [...] Les nomades n'ont pas été libérés des camps parce qu'ils ne méritaient pas ce châtement mais parce que cet internement allait à l'encontre des principes républicains dont entendait se parer le nouveau gouvernement. Malgré ce changement de cap, l'objectif poursuivi était toujours le même : contraindre les Tsiganes à abandonner le nomadisme⁷⁴ ».

VI. Défaut de mémoire

Le régime de Vichy est devenu aujourd'hui dans la mémoire collective française, grâce à la recherche historique entreprise depuis les années soixante-quinze, un fait d'actualité. En février 1993, la République adoptait un décret instituant une journée nationale commémorative des persécutions racistes et antisémites perpétrées sous l'autorité de fait dite « gouvernement de l'État français ». Cette Journée fut fixée au 16 juillet (si c'est un dimanche, ou au dimanche suivant), date anniversaire de la rafle du Vélodrome d'Hiver à Paris. Mais ce décret ne mentionnait pas expressément les persécutions commises vis-à-vis des Tsiganes.

Un autre document, prolongeant ce décret, abordera à nouveau la question des persécutions. Il s'agit de la circulaire du 2 juillet 1997, dans laquelle le secrétaire d'État précisait aux préfets que la Journée commémorative des persécutions raciales et antisémites instituée par le décret du 3 février 1993 « ne fait pas double emploi avec le dernier dimanche d'avril, journée nationale du souvenir de la Déportation ». En voici les raisons :

« D'abord parce que les Déportés français honorés à cette occasion n'étaient pas tous des persécutés raciaux : rappelons qu'à côté des 75 000 Juifs partis de France vers les camps de la mort, ce sont environ 65 000 Déportés-résistants qui ont été déportés vers l'Allemagne.

73. Archives de la Gendarmerie Nationale, Le Blanc.

74. HUBERT, 2000, p. 136.

Ensuite parce que toutes les victimes des persécutions n'ont pas été déportées : c'est le cas de nombreux Israélites qui ont réussi à échapper à l'arrestation mais n'en ont pas moins été victimes de quatre années de persécutions. C'est aussi le cas de nombreux Tsiganes, dont plusieurs milliers ont été privés de liberté par internement administratif, avant que d'être, pour certains, déportés vers le Reich.

Enfin parce que l'objet de cette journée commémorative est de mettre l'accent sur la complicité du régime de Vichy dans ces persécutions, complicité qui avait longtemps été éludée voire occultée, et qui a été reconnue par le Président Jacques Chirac dans son discours de juillet 1995 ».

Le secrétaire d'État ajoutait plus loin :

« Vous associerez dans la mesure du possible les représentants des communautés persécutées, juive et tzigane, par le canal de leurs associations représentatives [...] Selon votre appréciation et en fonction de la situation locale, vous autoriserez les discours mais en nombre limité : représentants des communautés juive et tzigane, maire de la ville chef-lieu..., enfin, vous-même pour conclure la cérémonie et lui donner sa signification ».

L'Etat français a donc reconnu qu'il convenait de rendre hommage à la communauté tzigane persécutée sous le régime de Pétain et l'Occupation⁷⁵. Mais pourquoi aucun des « documents relatifs aux persécutions entre 1940 et 1944⁷⁶ », joints à la circulaire, ne parle des Tsiganes ? Pourquoi les a-t-on oubliés ? Et comment se fait-il que rien ne soit dit sur l'assignation à résidence des nomades, cette mesure coercitive décrétée par la III^e République et maintenue après la Libération jusqu'à la loi du 10 mai 1946 ?

Il faut croire que la composante nationaliste et ethnocentriste à visée assimilationniste de l'idéologie républicaine en France continue de peser sur le traitement politique des Tsiganes définis négativement et par défaut : ceux-ci demeurent exclus à la fois pour ce qu'ils sont, une minorité culturelle nomade transnationale, sans frontières, sans territoire, sans État, mais qu'on ne veut pas

75. C'est le vœu formulé par Serge Barcellini - auteur avec Annette Wieviorka du livre *Passant, souviens-toi ! Les lieux du souvenir de la Seconde Guerre mondiale en France*, paru chez Plon en 1995 -, l'ex-directeur du cabinet du secrétariat d'État aux Anciens Combattants, en réponse à un courrier que nous lui adressions vers la fin janvier 1999 : « [...] L'internement et la déportation des Tziganes de France est une page de notre histoire dont l'écriture commence seulement. Le secrétariat d'État aux Anciens Combattants souhaite donner une expression mémorielle à cette page historique - à travers la création d'un Mémorial national » (lettre du 23 février 1999). Cette page douloureuse de notre histoire vient tout récemment de faire l'objet d'une reconnaissance officielle, soixante-dix ans après : « Nous nous souvenons de ces femmes et de ces hommes nés pour la liberté et persécutés parce qu'ils l'aimaient tout simplement. La France s'incline aujourd'hui devant leur mémoire », déclare le 18 juillet dernier le secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants dans un discours devant le monument commémoratif de la rafle du Vel d'Hiv, lors de la journée nationale de la mémoire des victimes racistes et antisémites de l'État français.

76. Les documents choisis s'intitulent : « Le 17 juillet 1942 : le déroulement de la grande rafle parisienne dite Vélodrome d'Hiver » ; « Préfecture de police. 20 juillet 1942. Note pour M. Guidot. Signé : Didier » ; deux cartes extraites de A. Grynberg, « Les Camps de la Honte ». Les internés juifs des camps français 1939-1944, Paris, 1991 : « Camps de rassemblement Français pour Étrangers (1939-1940) », « Les camps d'internement et de déportation des Juifs (août 1942) » ; « Quelques rappels sur la Déportation (1933-1945) ».

voir, et pour ce qu'ils ne sont pas, c'est-à-dire parce qu'ils ne sont pas reconnus comme véritables citoyens.

La commune de Mérignac n'a pas échappé elle aussi à l'oubli puisque la stèle inaugurée le 24 décembre 1985 sur l'emplacement de l'ancien camp de Beau-Désert ne mentionne pas les Tsiganes⁷⁷. Pas plus que le commentaire malencontreux accompagnant la photographie de la plaque commémorative parue dans le journal *Sud Ouest* : « Une stèle a été érigée en souvenir de tous les internés du camp de Mérignac Beaudésert⁷⁸ ». Il a fallu attendre vingt ans plus tard pour que le mot « Tsiganes » soit rajouté et maladroitement coupé en fin de phrase (Tsiga-nes). Du même coup, les dates mentionnées en début de texte (1941-1944) ne correspondent plus à la réalité historique puisque le camp a été créé en novembre 1940 pour les nomades. En 2005, l'Union des étudiants juifs de France apposait une plaque additive sur laquelle il est écrit : « Ici, l'État français de Vichy interna plusieurs milliers de Juifs, Tsiganes et étrangers. Déportés vers les camps nazis, presque tous y trouvèrent la mort ». Or les Tsiganes n'ont pas été déportés du camp de Mérignac. On passe ainsi d'un extrême à l'autre, du silence absolu à une exagération des persécutions comme si l'internement était insuffisant pour obtenir le statut de victimes.

Les Tsiganes aquitains gardent quant à eux en mémoire cette période noire de leur histoire, où l'âme d'un peuple s'est fracturée. Assigné à résidence en Gironde, interné à Mérignac et Poitiers, avant d'être déporté au camp de concentration de Sachsenhausen, Sylvain Reinhard reste à jamais hanté par l'inguérissable souvenir des persécutions scellé au plus profond de son être :

77. Sur les trente communes d'implantation des camps où 6 000 à 6 500 personnes furent internées en tant que nomades, quatorze stèles (auxquelles s'ajoute la stèle érigée à Laval en souvenir des familles internées dans les camps de Grez-en-Bouère et de Montsûrs), apposées à des dates récentes entre 1985 et 2010 (dix stèles n'existent que depuis 2004) pour les camps de Poitiers, Montreuil-Bellay, Jargeau, Arc-et-Senans, Monthéry, Saliers, Mérignac, Les Alliers, Lannemezan, Barenton, La Morellerie, Rivesaltes, Moloy, Linas-Monthéry, et dont les textes s'avèrent parfois en partie critiquables, rendent hommage aux Tsiganes persécutés. Voir FILHOL, 2004b. Notons que le camp de Gurs possède un imposant mémorial (inauguré en 1994) conçu par l'artiste israélien Dani Karavan, qui abrite une plaque de bronze unissant dans un même souvenir toutes les catégories d'internés, dont les Tsiganes. Un réel travail mémoriel ne s'est produit que ces dernières années, notamment au point de vue de la création cinématographique (qu'il s'agisse de films documentaires : *Route de Limoges*, 2003, et *Des Français sans histoire*, 2009, par Raphaël Pilloso, ou de la fiction : *Liberté*, 2009, de Tony Gatlif). La Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage (Fnasat) en collaboration avec différents partenaires associatifs et le soutien des institutions décidèrent d'organiser un événement commémoratif qui se déroula durant l'année 2010 sur l'ensemble du territoire national (cf. www.memoires-tsiganes1939-1946.fr).

78. *Sud-Ouest*, « Déportation. Une stèle du souvenir », 26 décembre 1985 (nous soulignons). Constatons par ailleurs que les manuels scolaires les plus diffusés au sein des classes de terminale (éditions Hachette Éducation, Hatier, Mignard, Bordas 1998) ignorent l'existence de l'internement des Tsiganes en France. Sur dix-sept manuels d'histoire de première et de terminale édités entre 1998 et 2004, pas un n'évoque les camps d'internement pour nomades en France, à l'exception du manuel de première publié en 2003 chez Nathan qui mentionne l'existence du camp de Saliers. Ce silence s'observe aussi dans *Les lieux de mémoire*, sous la direction de P. Nora, pour l'article consacré à « Vichy » au tome un des *France*, paru chez Gallimard en 1992. L'ouvrage de J. Kotek et P. Rigoulot, *Le Siècle des camps* (Paris, J.-C. Lattès, 2000), n'en dit pas un mot.

« Je pense toujours au camp... on peut pas... ça revient... on est obligé d'y penser, c'est inoubliable⁷⁹ ».

E. F.

Bibliographie

- ALARY (E.), *La ligne de démarcation*, Paris, éd. Perrin, 2003.
- ASSÉO (H.), « La perception des Tsiganes en France et en Allemagne (1870-1930) », dans *Les Exclus en Europe 1830-1930*, sous la direction de A. Gueslin et D. Kalifa, Paris, éd. de l'Atelier, 1999.
- BARCELLINI (Serge) et WIEVIORKA (Annette), *Passant, souviens-toi ! Les lieux du souvenir de la seconde guerre mondiale en France*, Paris, éd. Plon, 1995.
- BARUCH (M. O.), *Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, éd. Fayard.
- BERLIÈRE (J.-M.), *Le Monde des polices en France XIX^e-XX^e siècles*, Bruxelles, éd. Complexe, 1996.
- BOURION (Y.), *La vie quotidienne des Juifs au camp de La Lande 1941-1942*, colloque du Cerhim (Centre régional d'histoire de la mémoire de la déportation et de la France de Vichy), dirigé par P. Lévy, 22-23 octobre 1999, *La vie quotidienne en France sous l'Occupation*, Confolens, actes non parus.
- CORRIGER (J.), *La Libération de Sainte-Foy*, Bordeaux, éd. Delmas, 1945.
- DEBELLE (Mary), *Assignment à résidence et internement des Tsiganes en Languedoc-Roussillon, 1940-1946*, mémoire de maîtrise en histoire, sous la dir. de M. Fourcade, Université de Montpellier III, 2004.
- DUBOS (J.), « Une carrière politique prise dans la tourmente de l'après-guerre : la chute de Benjamin Saufrignon », dans *Bordeaux et la Gironde pendant la Reconstruction 1945-1954*, sous la direction de H. Bonin, S. Guillaume, B. Lachaise, Bordeaux, éd. Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1997.
- FILHOL (E.), « L'internement et la déportation de Tsiganes français sous l'Occupation : Mérignac-Poitiers-Sachsenhausen, 1940-1945 », *Revue d'Histoire de la Shoah. Le monde juif*, n° 170, septembre-décembre 2000.
- FILHOL (E.), *Un camp de concentration français. Les Tsiganes alsaciens-lorrains à Crest 1915-1919*, Grenoble, éd. Presses Universitaires de Grenoble, coll. « L'empreinte du temps », 2004a.
- FILHOL (E.), *La mémoire et l'oubli : l'internement des Tsiganes en France, 1940-1946*, Paris, éd. L'Harmattan, 2004b.
- FILHOL (E.) et HUBERT (M.-C.), *Les Tsiganes en France : un sort à part (1939-1946)*, Paris, éd. Perrin, 2009.
- HUBERT (M.-C.), *Les Tsiganes en France 1939-1946. Assignment à résidence, Internement, Déportation*, 4 tomes, thèse de Doctorat, Paris-X-Nanterre, 1997.
- HUBERT (M.-C.), « L'internement des Tsiganes : un premier pas vers leur socialisation ? », *Revue d'histoire de la Shoah*, janvier-avril 2000, n° 168, p. 136.

79. Entretien réalisé le 5 décembre 1998.

- KENRICK (D.) et PUXON (G.), *The Destiny of Europe's Gypsies*, 1972, trad. franç., 1974, Calmann-Lévy, *Destins gitans. Des origines à la « Solution finale »*, rééd. Gallimard, 1995.
- KOSCIELNIAK (J.-P.), « La propagande pétainiste en Lot-et-Garonne : mise en place et fonctionnement », dans *Le Lot-et-Garonne au XX^e siècle*, sous la direction de H. Delpont, J.-P. Koscielniak, B. Lachaize, éd. Amis du Vieux Nérac, 1998.
- KOSCIELNIAK (J.-P.), *Collaboration et épuration en Lot-et-Garonne 1940-1945*, Nérac, éd. d'Albret, 2003.
- KOSCIELNIAK (J.-P.), « Les limites de l'extrémisme politique : la Légion en Lot-et-Garonne », dans *Voyage dans la France de Vichy : la Légion française des combattants*, paru dans les *Annales du Midi*, t. 116, n° 245, janvier-mars 2004.
- LAHARIE (C.), *Le Camp de Gurs 1939-1945. Un aspect méconnu de l'histoire du Béarn*, Pau, J & D Éditions, Infocompo, 1^{re} éd. 1985, rééd. 1993.
- NOIRIEL (G.), *Les origines républicaines de Vichy*, Paris, éd. Hachette Littératures, 1999.
- PESCHANSKI (Denis), *Les Tsiganes en France 1939-1946*, avec la collaboration de M.-C. Hubert et E. Philippon, Paris, éd. CNRS, 1994.
- PESCHANSKI (Denis), *La France des camps. L'internement, 1938-1946*, Paris, éd. Gallimard, 2002.
- PENAUD (G.), *Histoire de la résistance en Périgord*, Périgueux, éd. Fanlac, 1985.
- PERNOT (M.) (dir.), *Un camp pour les Bohémiens. Mémoires du camp d'internement pour nomades de Saliers*, textes d'H. Asséo et de M.-C. Hubert, Arles, éd. Actes Sud, 2001.
- REVIRIEGO (B.), *Les Juifs en Dordogne 1939-1944. De l'accueil à la persécution*, Périgueux, éd. Fanlac, 2003.
- SIGOT (J.), *Ces barbelés oubliés par l'Histoire. Un camp pour les Tsiganes... et les autres. Montreuil-Bellay 1940-1945*, Wallada, éd. rev. et augm. 1994 (1^{er} éd. 1983).
- SOULEAU (P.), « La Légion française des combattants, censeur de la vie locale : l'exemple de la Gironde libre », dans *Voyage dans la France de Vichy : la Légion française des combattants*, paru dans les *Annales du Midi*, t. 116, n° 245, janvier-mars 2004.
- VALET (J.), « Gitans et Voyageurs d'Auvergne durant la guerre 1939-45 », *Études tsiganes*, 2/1995.
- VAUX DE FOLETIER (F. de), « La Grande raffe des Bohémiens du Pays basque sous le Consulat », *Études tsiganes*, mars 1969, n° 1.
- VAUX DE FOLETIER (F. de), chap. « Tsiganes et non-Tsiganes », dans *Mille ans d'histoire des Tsiganes*, Paris, éd. Fayard, 1970.
- VAUX DE FOLETIER (F. de), *Le mythe du vol d'enfants*, dans *Le Monde des Tsiganes*, Paris, éd. Berger-Levrault, 1983.

DANS NOTRE ICONOTHÈQUE*

La comète de 1910 dans le Haut Périgord

par Brigitte et Gilles DELLUC

Le 21 décembre dernier, devait se produire la fin du monde ou un cataclysme du même ordre. Du moins selon une interprétation du calendrier maya... Une prédiction inquiétante analogue avait déjà été émise en 1910. Elle a laissé une amusante trace sous la terre du Haut Périgord.

À Champeaux-et-la-Chapelle-Pommier, sur la rive droite du ruisseau des Nouailles, modeste sous-affluent de la Nizonne, en bordure nord de la route D84¹, s'ouvre une profonde carrière souterraine. Son calcaire angoumien a été exploité au début du XX^e siècle par le sieur G. Moreau (domicilié à Puybureau, Saint-Martial-de-Valette). Sur les parois, outre son tampon au pochoir, ce carrier a laissé des inscriptions à la sanguine. On déchiffre notamment :

*« Ceux qui ce feront prandre a toucher nimporte quelle outil les dimanches
seront rigoureusement poursuivits. G. Moreau. »*

On ne sait si cette menace concerne la tentation d'enfreindre le jour du Seigneur ou celle d'emprunter indûment le matériel des carriers durant leur repos dominical...

Une autre inscription, un peu estompée mais datée et signée, mérite d'être ici reproduite (fig. 1) :

* Les documents iconographiques présentés dans cette rubrique sont archivés à la SHAP.

1. Lat / Long : N 45°28'05.3" E 000°36'27.7". Nous avons découvert cette inscription avec notre collègue et ami Francis Guichard (Société des Amis de Sariat et du Périgord Noir).

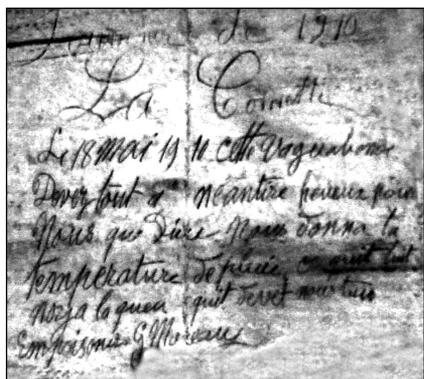


Fig. 1. L'inscription de la carrière souterraine (Champeaux-et-la-Chapelle-Pommier).

« La Comète. Le 18 mai 1910 cette vagabonde / Devra tout à néantir / heureux pour nous que Dieu nous donna la température de pluie / ce qui noya la queue quit devez nous tous empoisonés. G. Moreau ».

Effectivement, la comète de Halley² devait passer ce jour-là très près de la Terre, tellement proche que ses gaz, disait-on, empoisonneraient l'atmosphère et que toute vie disparaîtrait ici-bas³. De fait, des vols, vandalismes et suicides se produisirent, comme si l'humanité vivait ses dernières heures. Mais la comète se montra, toute brillante et inoffensive, le 18 mai 1910, entre la Terre et le Soleil : devant le Soleil tandis que la Terre traversait sa queue. Ouf ! Et le Trissotin des *Femmes savantes* aurait pu dire à nouveau :

« Je viens vous annoncer une grande nouvelle. / Nous l'avons en dormant, Madame, échappé belle : / Un monde près de nous a passé tout du long, / Est chu tout au travers de notre tourbillon ; / Et s'il eût en chemin rencontré notre terre, / Elle eût été brisée en morceaux comme verre. »

Les jours suivants, le péril passé, la presse disserta plaisamment. *Le Matin* annonça dans son édition du 19 mai :



Fig. 2. Un des dessins de l'époque. On reconnaît en haut et à droite non pas Saint-Front mais le Sacré-Cœur en cours de construction.

« La comète provoque quelques folies et quelques suicides, elle fait éclore les canards en Russie et mourir les hirondelles en Italie. »

De nombreux dessins humoristiques furent édités. Sur un d'entre eux, on aperçoit non pas la cathédrale Saint-Front mais sa copie, le Sacré-Cœur de Montmartre avec sa tour-clocher alors en construction (fig. 2).

Bref, en mai 1910, on ne parlait que de la Comète, même dans ce coin perdu du Haut Périgord, qu'elle frôla... à une distance de quelques millions de kilomètres...

B. et G. D.

2. Désignation officielle : 1P/Halley. L'astronome britannique Edmond Halley découvrit sa périodicité à la fin du XVII^e siècle. Sur une orbite elliptique, elle prend 76 ans environ pour faire une révolution complète autour du Soleil. La comète de 1066 figure sur la tapisserie de Bayeux et celle de 1301 sur *l'Adoration des mages* de Giotto.

3. Peu auparavant, en janvier 1910, la terrible crue centennale de la Seine avait inondé Paris et une autre comète (dite la « Grande comète » C/1910 A1) avait déjà été visible, même en plein jour, en Europe.

Sortie du 22 juin 2013

La Double et le Verteillacois

par Alain BLONDIN
et Jean-Pierre BÉTOIN

Notre sortie d'été a commencé par la partie occidentale de la Double avant de se poursuivre dans le Verteillacois. Historien de la Double, notre confrère Maurice Biret nous donnait dans le car des informations sur cette région, la *Saltus Edobola* des textes anciens. La légende voulait que le duc Waïfre d'Aquitaine y ait été battu et tué par les troupes de Pépin le Bref. Marécageuse, la Double fut un foyer d'infection paludéenne, où Eugène Leroy a placé le décor de *L'Ennemi de la Mort*.

Mais la Double a aussi été une riche région viticole, où on produisait du vin blanc avec la « Folle Blanche », un cépage qui produit aujourd'hui le vin connu sous le nom de « Gros-Plant Nantais », et qui a porté différents noms dans le passé, notamment « picpoul » ou « enrageat ». Brûlé, ce vin blanc acide donnait un excellent cognac écoulé par le négoce charentais. La « Folle Blanche » a disparu à cause de la « pourriture grise » et a été remplacé par l'« Ugni ». Malheureusement, la culture de la vigne a pris fin dans la Double avec le phylloxéra.

Première visite, le château de Puymangou (fig. 1) où nous fûmes accueillis par l'amiral et Madame Thierry Bonne, propriétaires des lieux depuis 25 ans, qui l'ont admirablement restauré. De nombreux remaniements ont donné son aspect actuel à ce manoir. Malheureusement, la partie centrale, la plus ancienne, a brûlé en 1870. Propriété des Bouchard d'Aubeterre, il fut apporté en dot en 1597 à François d'Esparbès de Lussan par son épouse Hippolyte Bouchard, de la famille des puissants seigneurs d'Aubeterre, dont dépendait le fief. Héritier du domaine avec le titre de comte de Lussan, leur



Fig. 1.

troisième fils, Roger, fit don de Puymangou à Elisabeth de la Cropte de Bourzac en 1675. Enfin, à la Révolution, Puymangou, qualifié alors de presbytère, fut vendu comme bien national.

Saint-Étienne-de-Puymangou, le prieuré voisin fondé en 1083, nous a été présenté par Dominique Audrerie. Son tabernacle est du XVIII^e siècle. Son plafond de bois a été restauré, ainsi que le chemin de croix sulpicien, qui a retrouvé son charme d'origine. Enfin, au nord du bâtiment, nous trouvons une chapelle de 1864, construite pour célébrer une guérison miraculeuse.

Jean-François de Masgontier nous attendait au manoir Saint-Sicaire (fig. 2) à La Roche-Chalais pour nous présenter sa propriété. Elle a appartenu au docteur Viault à la fin du XIX^e siècle. Ce dernier, professeur de médecine à Bordeaux, fut maire de Saint-Aulaye, conseiller général du canton, et candidat républicain à la députation dans l'arrondissement de Ribérac en 1902. Il a donné son aspect actuel à ce pavillon de chasse en lui adjoignant une prolongation symétrique au bâtiment original. Dominique Audrerie a attiré notre attention sur la toiture en ardoise, signe de richesse à l'époque, et sur les deux épis de faîtage à forme humaine (un homme avec un tricorne et une femme) en poterie vernissée. Un peu plus loin, les bâtiments agricoles ont abrité un chai qui produisait à l'époque du docteur Viault un excellent cognac et des vins réputés, vendus en Angleterre sous l'appellation Bordeaux.

Saint-Aulaye, transformation du nom Sainte-Eulalie, une sainte espagnole martyrisée en 304, est une ancienne bastide fondée par Edouard I^{er} d'Angleterre. Maurice Biret devait nous rappeler que son château a longtemps été une place forte avancée de Chalais et d'Aubeterre, et que ses ruines furent rachetées à la fin du XIX^e par le docteur Viault, qui le fit restaurer en respectant la symétrie du bâtiment. La partie la plus ancienne est sur la façade. Aujourd'hui, le château abrite la mairie.

En contrebas de la butte du château, l'église Sainte-Eulalie (fig. 3) paraît un peu à l'écart du bourg. Pour Alain Blondin, la façade de ce monument du XII^e siècle est un excellent exemple de roman saintongeais. Elle est divisée en



Fig. 2.

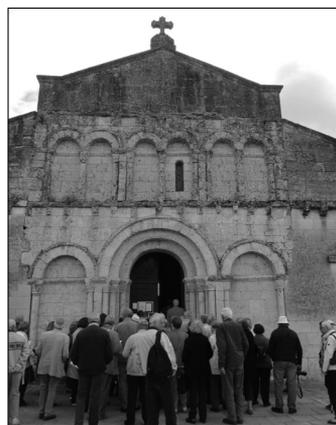


Fig. 3.

deux registres par une corniche à médaillons sculptés. Le portail est encadré par deux fausses baies que l'on retrouve au registre supérieur. Certains chapiteaux de la façade représentent des personnages nus, à grosse tête, dont une femme entourée par deux hommes. D'autres chapiteaux sont sculptés d'entrelacs. Les modillons sont ornés d'un mufle, d'une tête de bélier, d'une tête avalant un rat. La croisée était à l'origine voûtée comme la plupart des églises de la région, comme l'a démontré Jean Secret. Les chapiteaux du chœur sont de meilleure facture. Ils sont sculptés d'aigles, de chiens, du géant assyrien Gilgamesh, de colombes et de rinceaux. Quant aux bas-côtés, ils sont du XVII^e siècle.

À Saint-Antoine-Cumond, nous fûmes guidés par le colonel de Saint-Sernin, cousin de la marquise et du marquis Pierre de Cumond, retenus par d'autres occupations. L'ancêtre du marquis a été un des fondateurs de notre Société. Le château actuel (fig. 4) a été bâti en 1702 sur les ruines d'un château féodal détruit pendant la guerre de Cent Ans. La façade est encadrée par des pavillons symétriques de faible saillie, simples et équilibrés. Dominique Audrerie a souligné l'absence de séparation entre le château et les communs, signe de la valeur que l'on accordait à l'époque au personnel. Le château est inscrit au titre des Monuments historiques depuis 2005.

L'église paroissiale Saint-Pierre-ès-Liens de Cumond date du XII^e siècle ; cette église romane à coupole a été agrandie aux XIV^e et XVI^e siècles, puis largement restaurée au XIX^e siècle, en particulier le clocher et la chapelle nord. Elle est classée Monument historique depuis 1914. Il est à noter que la commune vient de la fusion de la paroisse de Cumond et de celle de Saint-Antoine, siège, au Moyen Âge, d'une commanderie de l'ordre des Antonins, un ordre fondé pour soigner le mal des ardents causé par l'ergot de seigle.

Après notre entrée dans le Verteillacois, qui fût également une importante zone viticole avant le phylloxéra, le déjeuner à Saint-Martial-Viveyrols fut le bienvenu, avant de reprendre l'excursion avec la visite du



Fig. 4.



Fig. 5.

château de La Meyfrenie (fig. 5) à Verteillac. Alain de La Ville nous y fit les honneurs de sa propriété. À l'origine, La Meyfrenie était une maison forte construite au XV^e siècle par les Pontbriand et dépendait du château de Verteillac. Elle passa ensuite entre les mains des Lelond, puis des Massacré de Fonpitou (seigneurie de la commune de Saint-Martial-Viveyrols) au XVIII^e siècle, puis aux Lafon-Chatillon, aux Pasquy-Ducluzeau. Le logis fut transformé au XVII^e siècle, le côté oriental reconstruit au XVIII^e siècle en façade classique avec des dépendances face à elle formant cour fermée. Incendiées en 1827, ces dernières furent rebâties peu après. À la petite tour carrée des origines, il fut rajouté une autre symétrique par rapport au bâtiment central, ce qui fait que la façade semble être entourée par deux pavillons. Jean-Antoine Pasquy-Ducluzeau fit bâtir la ferme attenante en plusieurs tranches, ce qui fait penser à une villa romaine. Cette ferme est inscrite à l'inventaire des Monuments

historiques. L'architecture est typique des fermes du Verteilacois : tuiles canal et croupes redressées. Le domaine était lié à la vigne, et on y produisait du vin mousseux, du vin rouge ainsi que de l'eau-de-vie. Jean-Antoine Pasquy-Ducluzeau produisit du *Gheropiga*, qui laissa un triste souvenir à Eugène Leroy. Il s'agissait d'une boisson portugaise, le *Jeropiga*, concocté, tout comme le Pineau et le Porto, à partir de moût de raisin et d'alcool. L'aile sud, dévolue à la viticulture jusqu'à l'épidémie de phylloxéra (fin XIX^e siècle), abrite désormais le gîte des « Grands chais », tandis que les anciennes étables et granges sont occupées par un centre équestre ainsi que par les bureaux du cabinet d'architecte d'Alain de La Ville.



Fig. 6.

À Bourg-des-Maisons, nous visitâmes Sainte-Marie, l'église romane à coupole de la commune, qui dépendait en 1143 de l'abbaye de Sarlat, et en 1169 de Saint-Cybard d'Angoulême. Sous les peintures assez rustiques du XVIII^e siècle, représentant les évangelistes et Sainte-Marguerite, il fut découvert d'admirables peintures médiévales (Christ en majesté, adoration des mages, vierge à l'enfant, cène, passion) (fig. 6) durant les travaux de 2007-2010. La restauration fut menée par Cornélia Cione et Melissa Donadeo.

Au château voisin du Reclaud (fig. 7), qui date du XV^e siècle avec des rajouts des XVII^e et XIX^e siècles, M. et M^{me} Robert Huet nous firent visiter leur propriété. Au départ, la maison forte appartenait aux Grand de Teinteillac, moins connus que ceux de la branche principale des Grand de Bellussière, barons de Luxolière. Les Grand se voulaient descendre d'une famille écossaise. Le château de Teinteillac est d'ailleurs proche de celui du Reclaud de quelques centaines de mètres. Le Reclaud passa ensuite aux Donnedieu de Lavit puis aux Collardet vers 1890, dont un des membres, Louis, commanda le 318^e régiment d'infanterie de 1914 à sa dissolution en 1916, avant de devenir général. Le général Louis Collardet est enterré au milieu de ses braves à Moulin-sous-Touvent en Picardie, où les hommes du 318^e s'illustrèrent. Lorsque les époux Huet ont pris possession du Reclaud il y a 15 ans, l'édifice menaçait ruine. Ils l'ont restauré avec l'aide de l'architecte Alain de La Ville, leur parent.

Pour terminer la journée, un rafraîchissement fut offert à l'ombre de l'église de Saint-Méard-de-Drône en compagnie de M^{me} Segonzac, maire de la commune, et des membres de l'association Saint-Méard Patrimoine. Cette église romane du XII^e siècle est citée dans un pouillé du XIII^e siècle comme étant *Sanctus Medardus*, de l'archiprêtre de *Perdus*, l'ancien nom de Tocane-Saint-Apre. Elle est à coupole et à chambre de défense. Lors des travaux de la fin du XIX^e siècle, qui ont implanté un clocher, elle a été photographiée et



Fig. 7 (cliché N. Pigot).



Fig. 8.

décrite dans le bulletin de notre Société (*BSHAP*, t. XV, 1888, p. 55-62) par le marquis de Fayolle (fig. 8). C'est en 1999 qu'une plaque de plâtre se détacha d'un mur, laissant apparaître des peintures médiévales. Les sondages effectués par le cabinet Morin de Bergerac révélèrent l'existence d'un ensemble peint d'environ 300 à 400 m². Après de longs travaux d'assainissement, la première tranche de la restauration de ces peintures doit commencer le 1^{er} juillet 2013, et dégager le chœur. Nous pouvons dire qu'il y a été découvert, au registre inférieur, une Entrée à Jérusalem et une Cène et, au registre supérieur, un Jugement dernier. Nous en saurons plus fin octobre.

A. B. et J.-P. B.

Cette sortie, alliant convivialité et connaissance historique, fut une réussite grâce à nos hôtes et aux organisateurs, que nous remercions vivement.

À la découverte de la Sicile

28 juin - 5 juillet 2013

par François MICHEL

Bon sang ne saurait mentir, et selon leurs bonnes habitudes, rien ne saurait décourager les membres de la Société. Ils étaient tous présents à cinq heures du matin pour le départ de notre voyage. Le but ? La Sicile. L'île successivement « visitée » par les Phéniciens, les Grecs, les Romains, les Ostrogoths, les Byzantins, les Arabes, les Normands, les Allemands, les Français (de Charles d'Anjou), les Aragonais, les Français (de la dynastie des Bourbons de Naples), et enfin par les troupes de Garibaldi, n'attendait plus que nous.

L'avion parti de Toulouse s'est posé sur le tarmac de l'aéroport Falcone-Borsellino à midi et, dès notre arrivée, nous avons fait connaissance avec l'élément permanent de notre voyage : la chaleur. Un soleil majestueux nous suivra jusqu'au dernier jour, implacable, mais en vain, envers les infatigables Périgordins.

Dès l'après-midi, nous commençons à découvrir la ville de Palerme. De la cathédrale (fig. 1), dont nous admirons les décors marquetés arabo-normands, à l'église de la Martorana, aux somptueuses mosaïques byzantines, en passant par les bijoux baroques de la ville, les Quattro Canti et la chiesa del Gesù (fig. 2), nous nous familiarisons avec le panorama d'une ville aux trésors cachés et surprenants. Notre confortable hôtel, situé dans le quartier autrefois arabe de la Khalsa, nous offre un repos réparateur et, dès le lendemain, nous reprenons nos visites. Après une matinée passée dans la cathédrale de Monreale, où nous apprenons à lire la bible en bandes dessinées, et sous le cloître roman (fig. 3) aux

chapiteaux multiformes, nous allons visiter les majestueux édifices construits à Palerme par le roi Roger II et ses descendants, au nombre desquels se trouve l'empereur Frédéric II. Nous parcourons en détail le Palais des Normands, la chapelle palatine (fig. 4) et la petite église Saint-Jean des Ermites avant de rentrer à l'hôtel.

Le départ du lendemain est sonné fort tôt. Mais rien ne saurait mieux pousser nos participants à se lever que la perspective de nouvelles découvertes. Nous nous dirigeons ce matin vers Ségeste où, dès l'arrivée, nous gravissons l'acropole. Le théâtre nous offre un panorama magnifique sur une Sicile agricole où les plantations d'oliviers et les champs de blé s'étendent à perte de vue (fig. 5). Après avoir découvert les ruines du fort médiéval, de la mosquée et de l'église, nous redescendons à pied vers le temple, dont nous découvrons progressivement toute la majesté ; sous sa forme grecque classique, il s'est avéré être la clôture monumentale d'une enceinte sacrée. La matinée s'achève, et nous prenons la direction du sud où nous attendent les ruines de la vaste cité de Sélinonte. Nous y passons l'après-midi, à l'ombre des rares arbres, entre le plateau de Marinella, où trois temples (fig. 6) bâtis côte à côte témoignent de la prospérité et de la gloire de la cité : le temple G, très probablement consacré à Zeus Olympien, mesure plus de cent mètres de longueur. Nous parcourons également l'acropole, ses quartiers d'habitation, sa zone sacrée, et faisons le tour des imposantes murailles. Notre journée s'achève en bord de mer.

Nous consacrons la matinée du lendemain à la visite d'Agrigente, une autre ville grecque dont la vallée des temples est célèbre. Ils ne sont pas moins de huit sur une vaste arête rocheuse que nous parcourons de bout en bout. C'est devant le temple de la Concorde, lieu hautement symbolique, que nous nous réunissons pour une photo (fig. 7) avant de visiter le musée archéologique dont les trésors font notre admiration. Après un repas dans la vieille ville, nous prenons la route pour Piazza Armerina où le maître de la villa del Casale nous fait les honneurs de sa demeure : nous nous promenons sur des espaces mosaïqués splendides qui nous permettent de constater que même en pleine campagne, ce monsieur avait un grand souci de son confort et de son cadre de vie. Enfin, après avoir traversé des champs entiers de figuiers de barbarie, nous trouvons refuge à San Michele di Ganzaria dont l'hôtel-restaurant nous ouvre ses portes pour la nuit et pour un dîner très représentatif de l'hospitalité sicilienne.

La journée du lendemain est entièrement consacrée aux effets du tremblement de terre qui ravagea la région en janvier 1693. Si les villes détruites furent souvent reconstruites aux mêmes emplacements, d'autres ont été alors créées *ex nihilo* par la volonté de savants désireux de concevoir la ville idéale. À Caltagirone, une promenade en ville nous permet de contempler (sans les gravir) les 142 marches de l'escalier de Santa Maria del Monte et découvrir que les bâtiments occupent le même emplacement que ceux qui les avaient précédés, donnant lieu à de curieuses prouesses architecturales. Nous gagnons



Fig. 1. Cathédrale de Palerme.



Fig. 2. Église du Gesù à Palerme.



Fig. 3. Cloître de la cathédrale de Monreale.

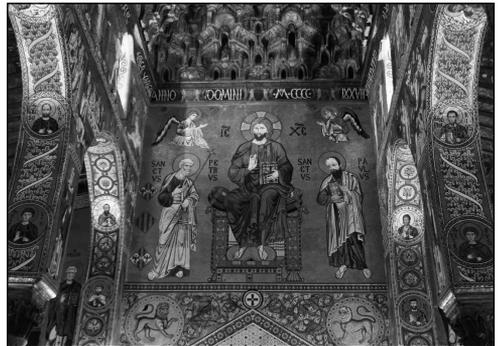


Fig. 4. Chapelle palatine à Palerme.



Fig. 5. Ségeste.



Fig. 6. Sélinonte.



Fig. 7. Le groupe devant le temple de la Concorde à Agrigente.



Fig. 8. Cathédrale de Noto.



Fig. 9. Amphithéâtre romain de Syracuse.



Fig. 10. Taormine.



Fig. 11. Cefalù.



Fig. 12. La Zisa à Palerme.

ensuite Grammichele, dont le plan, conçu par le prince Carlo Maria Carafa Branciforti, est organisé autour d'une place centrale de forme hexagonale d'où partent des axes routiers qui organisent l'espace selon la même forme géométrique. Un peu plus loin, Ragusa Hybla se présente en revanche comme une ville dont le plan a été aligné sur celui de l'époque médiévale. Ainsi l'église San-Giuseppe présente-t-elle une magnifique architecture dans un espace très réduit et l'église San-Giorgio se trouve-t-elle dans un axe différent de celui de la place qu'elle domine. Enfin, la visite de Noto (fig. 8) nous permet d'admirer tout à la fois la rigueur de l'urbanisme d'une ville nouvelle et la fantaisie artistique des architectes qui ont construit ses églises et ses palais. Nous arrivons le soir même à Syracuse où nous prenons un repos bien mérité dans l'île d'Ortygie, qui a vu débarquer les colons grecs venus de Corinthe en 734 av. J.-C.

Le lendemain matin nous voit parcourir le parc archéologique de Syracuse (fig. 9), où nous contemplons le théâtre grec et les latomies, et en particulier l'oreille de Denys d'où, selon la légende, le tyran écoutait les conversations de ses prisonniers athéniens. Nous découvrons ensuite les merveilles du musée archéologique avant de gagner le centre ville. Un malaise advenu à notre chauffeur, et jugé sérieux par deux de nos collègues médecins, nous contraint à un repos forcé qui nous permet de visiter la vieille ville en attendant un remplaçant. Celui-ci, à peine arrivé de Palerme, nous emmène à Giardini Naxos, aux pieds de l'Etna, lieu de la toute première implantation grecque en Sicile au VIII^e siècle av. J.-C.

Dès le lendemain, nous gravissons les pentes qui mènent à Taormine (fig. 10). Le spectacle que nous découvrons depuis le théâtre est splendide : en toile de fond, l'Etna et son panache de fumée, puis sur la côte les vergers d'orangers et de citronniers et enfin, la mer d'un bleu étourdissant. Après une promenade en ville, nous prenons la route et, une fois passés en vue du détroit de Messine, nous apercevons au loin les îles éoliennes et, notamment, le Stromboli, avant d'arriver à Cefalù (fig. 11). La découverte de la cathédrale et de son cloître nous laisse songeurs devant tant de merveilles de l'art byzantino-normand. Notre retour à Palerme s'effectue avec l'idée que notre tour s'achève, et nous prenons notre dernier dîner sicilien dans un restaurant de bord de mer.

Le lendemain matin, avant de gagner l'aéroport, notre dernière visite est pour la Zisa, la « Splendide » demeure d'été du roi Guillaume I^{er} (fig. 12). Ce pavillon construit par des architectes arabes est doté d'un système de circulation d'air très élaboré. Il est flanqué d'une petite église elle aussi construite par des musulmans et de bains semblables à un hammam. Le roi normand y entretenait semble-t-il un harem. Curieuses civilisation normande de Sicile, qui a mélangé les arts et les mœurs...

Il était temps pour nous de revenir en Périgord et, même si le vol eut un peu de retard, notre autobus nous a ramenés à bon port dans la soirée.

Les moments que nous avons vécus sont inoubliables, et la rencontre avec les paysages siciliens, la gastronomie insulaire, les villes grecques, l'architecture médiévale, les trésors d'art baroques, ont constitué autant de surprises agréables et d'occasions de réfléchir, car les monuments que nous avons découverts sont, notamment à Palerme, à Monreale, à Cefalù, le témoignage que des civilisations très différentes ont cohabité en Sicile et se sont enrichies mutuellement jusqu'à élaborer ensemble des édifices remarquables.

Un seul reproche pourrait être formulé à propos de ce voyage : il n'a pas permis de découvrir l'ombre d'un seul Périgordin qui ait autrefois fréquenté la Sicile. La présence d'Armand de Périgord, quatrième fils d'Hélie V, qui fut avant d'être grand maître de l'ordre du Temple (1232-1244) le maître de Sicile, de Calabre et des Pouilles (1229-1232) et eut à ce titre à cohabiter avec l'empereur Frédéric II, est par trop fugitive pour qu'il n'en soit fait plus qu'une brève mention.

Il nous reste ici à remercier Gérard Fayolle, Président de la Société, qui a porté ce projet de voyage jusqu'à son accomplissement et dont la bonne humeur a été essentielle à son déroulement, Sophie Bridoux-Pradeau qui, sans faiblir un instant, a rempli les ingrates besognes administratives liées à l'organisation du voyage, et nous n'oublions pas de remercier tous les participants qui ont avec courage supporté d'écouter les commentaires de nos guides-conférenciers dans des conditions climatiques qui inspiraient plutôt des idées de détente balnéaire. Tous enfin ont su gré à nos amies de Palerme, Francesca et Paola Cammarata, d'avoir aussi remarquablement assuré notre bien-être durant ces quelques jours. Et comme le suggère fort bien notre amie Julianna Lees, notre seul regret est que ce voyage n'ait pas eu lieu sur une période plus longue !

Pour tous ceux qui souhaiteraient se documenter un peu mieux sur son déroulement, notre collègue Pierre Besse, dont les talents en matière de solution d'ennuis audiovisuels ont fait merveille sur le terrain, a mis en ligne sur le site de la Société une sélection de photographies (de J. Lees, P. Lalet et P. Besse) qui présentent au mieux les pérégrinations de nos sociétaires en Sicile.

F. M.

Photographies : Pierre Besse

NOTES DE LECTURE

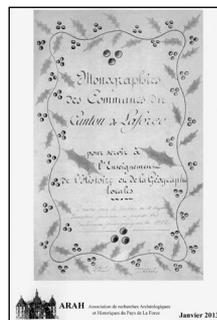
Monographies des communes du canton de Laforce. Pour servir à l'enseignement de l'histoire et de la géographie locales

Sous la direction de M. Maysou (préface d'Armand Zaccaron)

éd. ARAH, 2013, 128 p., ill., 18 €

Cette publication est le reflet d'un travail qui avait été demandé par le ministère de l'Instruction Publique pour les expositions de l'enseignement primaire aux Expositions universelles de 1889 et 1890, relayé par les sociétés savantes et les inspecteurs d'Académie. Les instituteurs ont répondu plus ou moins vite et avec plus ou moins de talent. La plupart de ces monographies se sont endormies dans les Archives départementales. Et c'est bien dommage, comme le montre la publication réalisée par l'ARAH pour le canton de La Force. Ces monographies

sont une mine de renseignements sur les communes à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, au même titre que les notices de l'abbé Brugière. Si on prend comme exemple la commune de La Force, on trouve traités en 36 pages par M. Valade le 15 août 1912, avec force détails, l'historique, les biographies des hommes célèbres, l'étude géographique de la commune, la géographie politique, l'industrie et le commerce. ■ B. D.



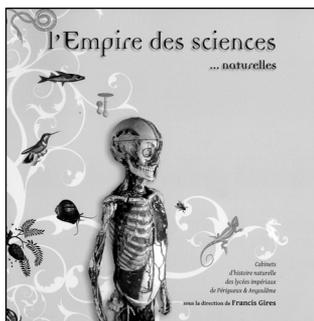
Laure Gatet : une intellectuelle en Résistance

Sous la direction de Daniel Charbonnel (préface d'Anne-Marie Cocula-Vaillières)

éd. Cité scolaire Laure Gatet, 2013, 61 p., ill., 5 €

Publié à l'occasion d'une exposition à la cité scolaire Laure Gatet à Périgueux, cet ouvrage retrace la biographie de la résistante. L'étude détaillée et bien illustrée présente son enfance dans une région voisine du Périgord, sa brillante scolarité au collège de jeunes filles de Périgueux où elle est reconnue comme « élève idéale » et où elle obtient le baccalauréat en 1931. Étudiante à Bordeaux, attirée par la pharmacie puis par la chimie, elle soutient sa thèse en 1940. Mais cette scientifique est aussi une militante qui travaille au sein d'une association catholique pour les réfugiés espagnols. Le moment venu elle va militer et résister au sein du réseau Confrérie Notre-Dame. Arrêtée, elle connaîtra le terrible itinéraire qui l'amènera à Auschwitz en janvier 1943. Un chapitre de l'ouvrage est consacré à la construction de la mémoire autour de cette personnalité exceptionnelle. Ce travail de recherches très soigné sur un sujet aussi emblématique mérite la plus large diffusion. ■ G. F.





L'Empire des sciences... naturelles. Cabinets d'histoire naturelle des lycées impériaux de Périgueux & d'Angoulême

Sous la direction de Francis Gires
éd. ASEISTE, 2013, 405 p., ill., 40 €

Après les trésors des laboratoires de physique destinés aux élèves, Francis Gires fait découvrir ceux d'histoire naturelle des lycées impériaux de Périgueux (aujourd'hui Bertran de Born) et d'Angoulême (aujourd'hui Guez de Balzac). Avant d'entrer dans le vif du sujet, il a fait appel à des spécialistes pour traiter de l'enseignement de l'histoire naturelle, jadis, dans les écoles centrales et dans les lycées, enseignement dispensé par des professeurs spécialisés suivant un protocole précis. Un chapitre traite des fournisseurs de matériel pédagogique (Tramond, Auzoux, Boubée et Deyrolle) et de leurs productions toujours renommées. La vie et l'œuvre de notre compatriote Pierre-Paul Grassé sont présentées par Étienne Wolff et celles du Charentais Jean Piveteau par Yves Coppens. Suit ensuite l'inventaire très bien illustré des superbes spécimens des cabinets d'histoire naturelle de Périgueux et d'Angoulême, minutieusement classés par catégories : la zoologie (les vertébrés, mammifères, dont l'homme, oiseaux, reptiles, batraciens, poissons ; les articulés, insectes, arachnides, myriapodes, crustacés, les vers, helminthes, annélides, mollusques, céphalopodes, les échinodermes, les polypes), la botanique avec les belles planches Deyrolle, encore rééditées, et la géologie. L'ouvrage s'ajoute à la magnifique collection mise en page par Thierry Boisvert, commencée par trois autres volumes : *Physique impériale*, *L'Empire de la physique* et *Physique, côté cours*. ■ B. D.



20 octobre 1587. Coutras, la bataille

Collectif (préface d'Anne-Marie Cocula-Vaillières)
éd. GRHAC, 2012, 156 p., ill., 18 €

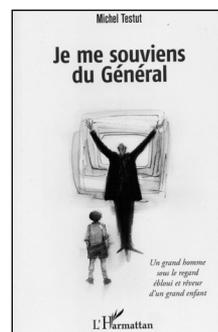
Par cette éclatante victoire sur l'armée catholique du duc de Joyeuse, Henri de Bourbon, roi de Navarre, s'affirma non seulement le plus légitime mais le plus puissant prétendant au trône de France. M^{me} Cocula-Vaillières, dans la préface, observe qu'il saura en fin diplomate tirer le meilleur parti de cet inespéré succès. 425 ans plus tard, l'équipe du GRAHC rassemble en un volume richement illustré les nombreux souvenirs que cette rencontre décisive a laissés sur le terrain, dans les mémoires et dans l'iconographie. Elle ré-édite aussi des travaux autrement dispersés ; citons le rapport du capitaine Miollis, chargé en 1826 par l'État-Major d'étudier soigneusement le champ de bataille, et le récit circonstancié qu'en donna le général Soulé en 1934. Enfin, inédite, une prosopographie de 230 combattants, dont une quinzaine de Périgordins ; dans les rangs protestants : Lacroix Baysse, Pierre Escodeca, Jean de Gontaut, Bertrand Eyquem de Mattecoulon, Bertrand et Magdelon de Mellet, Jacques Nomp de Caumont, Jean de Saint-Astier, Geoffroy et Jean de Vivans ; dans les rangs catholiques : David Bouchard d'Aubeterre, sénéchal de Périgord, le capitaine Bonnes, Poncet Joumard, Etienne de Larigaudie, Jean de Salignac. ■ C.-H. P.

Je me souviens du Général

Michel Testut

éd. L'Harmattan, 2013, 229 p., ill., 23 €

Michel Testut, nous le savons, est capable de s'enthousiasmer et de nous faire partager son enthousiasme pour le Périgord, son passé et ses paysages. À notre grande surprise, il entre maintenant dans l'écriture politique, mais par la petite porte, celle de l'enfance. C'est donc son émerveillement, spontané et naturel, pour un grand homme qu'il nous fait, cette fois, partager. Pas à pas, au rythme des événements historiques, et des images de notre passé, Colombey, Le Petit-Clamart, mais aussi Tante Yvonne ou Henri Tisot... nous suivons l'enfant dans une redécouverte émouvante. Avec une fausse naïveté, et mine de rien, ce garçon étonné se fait professeur d'histoire. Un professeur modeste, mais un professeur passionné. Le jeune téléspectateur bouche bée devant son poste devient ainsi un enseignant dont il convient de méditer les leçons et les commentaires. Par touches insensibles, Michel Testut fait revivre, avec ses souvenirs, nos souvenirs de la Grande Histoire. ■ G. F.

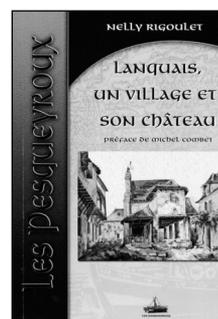


Lanquais, un village et son château

Nelly Rigoulet (préface de Michel Combet)

éd. Les Pesqueyroux, 2012, 175 p., ill., 21 €

Ce travail a valu à son auteur le prix des lauréats au concours Clocher d'Or 2012. Dans sa préface, Michel Combet indique que « la commune a désormais son histoire [...] en suscitant une réflexion plus large sur les mutations, les ruptures et les continuités d'une Histoire totale ». L'échelle locale permet de voir et de comprendre les réalités de la vie, ses nuances et ses contradictions. Il s'agit là d'une étude fouillée, désormais incontournable pour mieux connaître ce coin du Périgord. ■ D. A.

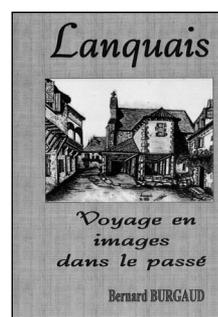


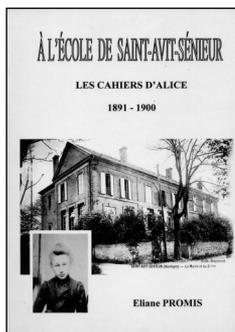
Lanquais. Voyage en images dans le passé

Bernard Burgaud

éd. Feuille à Feuille, 247 p., ill., 28 €

Cet agréable ouvrage, bien présenté, donne à travers de nombreuses illustrations une évocation de la vie de naguère à Lanquais. Les lieux, les métiers, les notables et les artisans, la guerre et les écoles sont tour à tour évoqués par l'auteur. Cet ouvrage sera précieux pour tous ceux qui souhaitent garder présente la vie de nos anciens en ces lieux. ■ D. A.





À l'école de Saint-Avit-Sénieur. Les Cahiers d'Alice 1891-1900

Éliane Promis

éd. Feuille à Feuille, 2012, 231 p., ill., 28 €

C'est avec un vif intérêt que nous suivons l'implantation de « l'École de la République » et son évolution avec l'école des garçons et celle des filles dans la commune rurale de Saint-Avit-Sénieur. À la fin du XIX^e siècle, cela bouscule les mentalités et les préjugés sont nombreux. L'auteur présente les salles de classe, les enseignants, la pédagogie soucieuse de développer, avec les programmes variés, la mémoire et le savoir. Toute une période de l'instruction publique est évoquée avec précision semblable à celle vécue par nos aïeux. Puis, c'est avec émotion que nous vivons la scolarité d'Alice Promis de 1891 à 1900 en feuilletant ses cahiers de devoirs mensuels et ceux du jour avec les textes des diverses disciplines (certaines disparues aujourd'hui), les remarques sur les notes obtenues, les erreurs, les progrès. Nous admirons certes l'écriture appliquée et à l'encre d'Alice, mais aussi la somme des connaissances à acquérir. Grâce aux nombreux documents fort intéressants, nous sommes attentifs à sa vie d'élève studieuse et nous sommes fiers que le fameux grand jour, au chef-lieu de canton, elle ait obtenu son certificat d'études ! ■ J. R.

Ont participé à cette rubrique : Brigitte Delluc, Gérard Fayolle, Claude-Henri Piraud, Dominique Audrerie, Jeannine Rousset.

Les auteurs et éditeurs, désireux de voir mentionnés dans les rubriques du *Bulletin* leurs ouvrages sur le Périgord sont invités à adresser un exemplaire de leur publication en service de presse au siège de la SHAP (18, rue du Plantier, 24000 Périgueux). Ainsi, l'ouvrage sera répertorié, chroniqué et inventorié dans notre bibliothèque.

COURRIER DES CHERCHEURS ET PETITES NOUVELLES

par Brigitte DELLUC

VIE DE LA SOCIÉTÉ

- La 4^e livraison de notre *Bulletin*, consacrée à « La vie politique en Périgord (avant 1960) », est en cours de mise au point.

COURRIER DES CHERCHEURS

- Pour répondre à M. Patorni de Santa Fe (Nouveau Mexique, États-Unis) (*BSHAP*, 2013, p. 289), à la recherche d'un certain Louis Dorrance, né à Plamont vers 1820, M. Alain Bernard (alain.bernard2348@orange.fr) fournit une information : « Un couple anglo-américain Dorrance a habité Saint-Vincent-de-Cosse dans les dernières décennies du siècle passé. Gens exquis, aujourd'hui sans doute disparus : lui Américain, occitaniste, fana de félibrées et anti-Reagan, elle Anglaise, correspondante de journaux anglo-saxons, folle de Lascaux ».

- Le Dr Gilles Delluc (gilles.delluc@orange.fr) a retrouvé un étonnant projet d'implantation juive en Périgord au XVIII^e siècle. Le *Journal de tournée* de François de Paule Latapie, inspecteur des manufactures en 1778, rapporte le dimanche 26 avril une curieuse indication fournie par Mathieu de Laulanié, seigneur de Sainte-Croix : « M. de Laulanier [*sic*] m'a appris que les Juifs avaient fort sollicité la concession de ce pays inculte qui s'étend depuis Sainte-Croix jusque du côté de Belvès et qu'on appelle la forêt de la Bessède, parce que ce pays était autrefois couvert de bois. Ils voulaient y bâtir une ville, mais M. l'Archevêque de Bordeaux, qui en est le seigneur domanial s'y opposa, en répondant aux Juifs : "Non, Messieurs, il ne tiendra pas à moi que les prophéties ne se vérifient : Vous devez être éternellement errants et vagabonds" ». On peut en rapprocher un projet beaucoup plus récent et demeuré heureusement sans suite : un programme franco-polonais, organisant une émigration juive dans les colonies, notamment à Madagascar, avait été

imaginé avant la dernière guerre. Le Périgordin Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères (1938-1939), se défendit d'y avoir participé : ce plan, repris par le Troisième Reich, ne fut pas appliqué mais constitua une étape vers le génocide (A. Mathieu, « Le projet Madagascar », *Revue d'histoire diplomatique*, 1911, 2, p. 157-180).

- À l'approche du 70^e anniversaire de l'introduction de la pénicilline en France (1944), M. Jean Vanaerde (Le Sorbier, 24550 Besse) nous envoie quelques extraits du *Journal d'un biologiste* par Albert Delaunay (Plon, 1959, p. 256), sur Fleming et André Maurois : « Quelque temps après la mort (1955) d'Alexander Fleming, père de la pénicilline, sa veuve avait demandé à André Maurois d'écrire la biographie du disparu. Doutant de ses capacités scientifiques, l'illustre écrivain avait accepté à condition que Delaunay corrige le texte lors de leurs rencontres au château d'Essendiéras. Le savant devait avouer qu'il n'avait jamais trouvé en biologie un élève plus doué que l'académicien ! Et de citer, au sujet du hasard dans les découvertes scientifiques : « On ne trouve pas ce qu'on cherche : on cherche les secrets ressorts de ce qu'on a trouvé ». Et encore, citant Proust, Maurois écrivait : « Une porte s'ouvre, et c'est celle qu'on n'avait pas vue ». Beaux sujets de dissertation qu'on pourrait rapprocher de l'observation de Pasteur : « Le hasard ne favorise que les esprits préparés ».

DEMANDES DES CHERCHEURS

- M. Michel Labussière (mlabussiere@wanadoo.fr) cherche « l'adresse d'un bistrot figurant sur une carte postale du *Périgueux oublié* du père



Fig. 1.

Pommarède. La photo date de 1913, l'établissement pavoise à l'occasion de la visite du président de la République Raymond Poincaré. Son adresse est un numéro 4, mais de quelle voie ou place ? Le nom écrit sur le balcon est Froidefond » (fig. 1).

- M. Michel Cabanac (cabanac_michel@yahoo.fr) « cherche s'il pourrait y avoir concordance entre les noms : Anne Blanc et Élina Dalby. En effet, Élina Dalby est donnée comme épouse d'Étienne Bertin, marchand de Périgueux, dans le testament (1549) de Jeanne de Chalup, sa mère, veuve de Jean de Calvimont. Anne Blanc apparaît au contrat de mariage de sa fille en 1558, où sont nommés Étienne Bertin, bourgeois et marchand de Périgueux, son mari, décédé, et leur fils Jean. » À ce jour, M. Cabanac n'a pas trouvé d'autre Étienne Bertin. Y aurait-il eu changement de nom (Dalby-Blanc), en jouant sur le fait que *albus* en latin se traduit par blanc en français ?

- M. Gilbert Dubesset (3, résidence La Boétie, 24200 Sarlat-la-Canéda ; gilbert.dubesset@wanadoo.fr) recherche la symbolique d'une sculpture naïve (fig. 2, 40 cm de haut, cliché Alain Scandella), qui orne la cheminée d'une maison, aujourd'hui rénovée, à 800 m à vol d'oiseau du prieuré de Merlande : christ en croix, clous de la croix ? Cette maison était habitée par son aïeul dans les années 1850. En 1945, c'était encore une maison de paysan, au sol en terre battue. M. Dubesset se demande si cette sculpture pourrait être l'œuvre de son aïeul qui était tailleur de pierres.



Fig. 2.

INFORMATIONS

- Rappel : le 66^e congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest aura lieu le samedi 12 octobre (9 h à 18 h, avec l'assemblée générale à 18 h 30) et le dimanche 13 octobre 2013 (9 h 30 à 12 h) à Sainte-Foy-la-Grande (lycée Élisée Reclus) sur le thème « L'Aquitaine révoltée », avec de nombreuses communications réparties en deux ateliers, en particulier celles de Jeanne Vigouroux (La communauté de Razac d'Eymet face au baron Gombault de Razac, 1782-1796), René Costedoat (Bergerac entre soumission et révolte aux premiers temps de la Réforme protestante), Guy Mandon (L'agitation dans les campagnes du Périgord durant l'hiver 1790 : révolte paysanne et révolution des

campagnes), Pauline Moszkowski (Les femmes de Beaumont-du-Périgord : une révolte féminine durant la Révolution). Pour plus de renseignements : fhso@msha.fr ou emilie.champion@yahoo.fr ou mj.puyaubert@free.fr

- Lettre trimestrielle du site www.guyenne.fr (juillet 2013) : la transcription par M. Frédéric Biret des tomes 30 et 31 du Fonds Périgord de la BNF, consacrés aux évêques de Périgueux, est achevée ; la table des matières du tome 32 est mise en ligne ; de même la partie du tome 11 du Fonds Périgord, rédigée par l'abbé Leydet (en particulier sur la croisade contre le Catharisme ; le refuge provisoire trouvé à Carcassonne par les Juifs, expulsés d'Angleterre en 1290 par Edouard I^{er}, halte de courte durée puisque Philippe Le Bel donna l'ordre au sénéchal de Carcassonne de les chasser du royaume en 1291) ; inventaire pour le Périgord du Fonds Noailles des Archives nationales se poursuit (articles 18 à 21 et 24, 25, 28 à 31).

- Rappel : le prochain concours Clochers d'or aura lieu en 2014. La date limite de dépôt des ouvrages est fixée à septembre 2014.

- Le 21 août 2013, a été inauguré au monument aux morts de Saint-Agne une plaque commémorative à la mémoire du Quartier-Maître Georges Mouret, mort au combat en 1943, un oublié des FNFL.

- Le 26 août 2013 à la mairie de Prigonrieux a eu lieu une cérémonie en hommage à Pierre Pinson : la médaille des « Justes parmi les Nations » a été remise à titre posthume à ses enfants (une notice biographique est déposée à la bibliothèque).

CORRESPONDANCE POUR

« COURRIER DES CHERCHEURS ET PETITES NOUVELLES »

Pour insérer une demande de recherche ou pour communiquer une information, on peut écrire à M^{me} Brigitte Delluc, secrétaire générale, SHAP, 18, rue du Plantier, 24000 Périgueux ou utiliser son courriel : gilles.delluc@orange.fr (à l'attention de Brigitte Delluc).

Les illustrations photographiques doivent être communiquées sous forme d'un tirage papier ou numérisée en format JPG (en 300 dpi). Compter deux mois minimum de délai pour la publication dans cette rubrique.

CATALOGUE DES PUBLICATIONS

Les membres de la SHAP bénéficient d'une remise de 20 %
sur le tarif indiqué (sauf Bulletins).

Ouvrages

ROUX (J.)

Inventaire du trésor de la Maison du Consulat de Périgueux

1934, 189 p., 11,50 €.

MAUBOURGUET (J.) et ROUX (J.)

Le livre vert de Périgueux

1942, 2 vol., 619 p., 22,50 €.

MAUBOURGUET (J.)

Sarlat et le Périgord méridional. t. 3, (1453-1547)

1955, 158 p., 11,50 €.

GOUHIER (H.)

Lettres de Maine de Biran au baron Maurice, préfet de la Dordogne

1963, 44 p., 5,50 €.

SECRET (J.)

Les "Souvenirs" du préfet Albert de Calvimont (1804-1858)

1972, 160 p., 8 €.

Hommage au Président Jean Secret

1982, 71 p., 4 €.

Faille (R.), SECRET (J.), SOUBEYRAN (M.)

Iconographie de François de Salignac de la Mothe-Fénelon

1991, 109 p. ill., 7,50 €

DELLUC (Brigitte et Gilles)

Léo Drouyn en Dordogne 1845-1851

2001, 328 p., 500 dessins, gravures et plans, 25 €.

Recueils d'articles

1960. *Mélanges Géraud Lavergne*, 164 p., ill., 9 €.

1964. *Centenaire de la préhistoire en Périgord*, 187 p., ill., 9,50 €.

1988. *Mélanges Alberte Sadouillet-Perrin et Marcel Secondat*,
283 p., ill., 11,50 €.

1991. *Haut Périgord et pays de Dronne*, actes du 6^e colloque de Brantôme
(1990), 75 p., ill., 5,50 €.

1992. *Bergerac et le Bergeracois*, actes du congrès de la FHSO (Bergerac,
1990), 602 p., 79 ill., 11,50 €.

1995. *Mélanges Noël Becquart*, 426 p., ill., 12,50 €.

2002. *Du bien manger et du bien vivre*, actes du LIV^e Congrès d'Études
Régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest, 505 p., 15 €.

2004. *Mélanges Jacques Lagrange*, 325 p., ill., 13,50 €.

2008. *Le Périgord occitan*, 184 p., ill., 15 €.

2008. *La Grande Guerre*, 184 p., ill., 13,50 €.

2008. *Mélanges offert au chanoine Pierre Pommarède*, 312 p., ill. 15 €.

2009. *La ruralité en Périgord*, 196 p., ill., 15 €.

2010. *La ruralité en Périgord 2^e partie*, 148 p., ill., 15 €.

2011. *La justice en Périgord*, 164 p., ill., 15 €.

2012. *Presse et information en Périgord*, 204 p., ill., 16 €.

Bulletins (6 livraisons par an de 1874 à 1943 4 livraisons par an depuis 1944)

- 1874 - 1899 : 20 € l'un
- 1900 - 2000 : 20 € l'année
- 2000 - 2008 : 13,50 € l'un (50 € l'année)
- 2009 - 2011 : 15 € l'un (55 € l'année)
- 2012 - 2013 : 16 € l'un (57 € l'année)

Nous demander les années disponibles.